



PROJET ÉOLIEN ARTHABASKA

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

DÉPOSÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS

NUMÉRO AU DOSSIER 3211-12-262

RAPPORT PRINCIPAL, VOLUME 2 - ANNEXES 1 À 3

JUIN 2025



LISTE DES ANNEXES (VOLUME 2)

- Annexe 1. Méthode d'évaluation des impacts
- Annexe 2. Liste préliminaire des autorisations et permis requis
- Annexe 3. Rapport de consultation

ANNEXE 1

Méthode d'évaluation des impacts

ANNEXE 1 – MÉTHODE D'ÉVALUATION DES IMPACTS

1. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

À l'exception de l'évaluation des impacts sur le paysage et des systèmes de communication qui bénéficient d'une méthode d'évaluation spécifique, l'approche méthodologique utilisée est basée sur une évaluation matricielle des impacts selon les pratiques courantes dans le domaine; elle est conforme aux directives et aux lois canadiennes et provinciales concernant les méthodes d'évaluation. Les documents de référence consultés comprennent notamment les études d'impact sur l'environnement déposées au BAPE dans le cadre du développement de projets éoliens. L'approche comprend les étapes suivantes :

1. La description des composantes des milieux naturel et humain.
2. La détermination des sources d'impacts potentiels provenant des diverses activités du Projet.
3. L'identification des interrelations entre les sources d'impact et les composantes de l'environnement.
4. L'identification des mesures courantes d'atténuation des impacts.
5. L'analyse de l'impact de chacune des composantes de l'environnement pour lesquelles une interrelation significative a été identifiée. L'analyse est réalisée selon la méthode décrite ci-après et tient compte de la Directive émise en décembre 2023 par le MELCCFP pour le Projet et des *Lignes directrices relatives aux examens préalables aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012, LC. 2012, ch. 19, art.52). Cette analyse comprend les éléments suivants :
 - La description des interrelations et l'identification des impacts potentiels;
 - La détermination de la valeur de la composante;
 - La caractérisation de l'impact et l'évaluation de son importance en considérant l'application des mesures d'atténuation courantes;
 - La définition, le cas échéant, de mesures d'atténuation particulières propres à réduire ou éliminer les impacts négatifs, ou de mesures de mise en valeur pour augmenter les impacts positifs;
 - La détermination de l'impact résiduel après application de ces mesures;
 - La définition de mesures de compensation pour le milieu naturel ou pour les citoyens et les communautés touchés, dans le cas où il y aurait des impacts résiduels significatifs inévitables.
6. La définition d'un programme de surveillance pour les phases de construction et de démantèlement pour s'assurer de l'application des mesures d'atténuation ou de compensation proposées dans l'étude d'impact, des conditions fixées dans le décret gouvernemental, des engagements prévus de l'Initiateur aux autorisations ministérielles, ainsi que des exigences relatives aux lois et règlements pertinents.
7. La définition d'un programme de suivi environnemental pour la phase d'exploitation pour vérifier, par l'expérience sur le terrain de l'Initiateur, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation prévues à l'étude d'impact et pour lesquelles subsisterait une incertitude.

2. ÉTAPES D'ANALYSE

2.1. DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE LA COMPOSANTE

Dans le processus d'évaluation des impacts, la valeur de la composante affectée par le Projet doit être établie. Celle-ci peut être de nature écosystémique ou sociale, et évaluée en fonction des critères suivants :

- La valeur intrinsèque de la composante pour l'écosystème : unicité, importance écologique, rareté, pérennité de la composante ou des écosystèmes;

- Les valeurs sociales, culturelles, économiques et esthétiques que la population attribue aux composantes et l'appréciation des impacts par les populations qui les subissent : riverains, villages voisins, population régionale, etc.;
- La reconnaissance formelle de la composante par une loi, une réglementation, une politique ou une décision officielle;
- Le niveau d'utilisation d'une ressource affectée : diminution du potentiel agricole ou forestier, fréquentation des infrastructures récréatives, pratique d'activités de plein air, etc.;
- L'adéquation du Projet avec les orientations et plans de développement aux échelles locale et régionale.

Ainsi, la valeur de la composante est :

- **Forte** : si la composante présente un intérêt majeur en raison de son rôle écosystémique et que sa conservation et sa protection font l'objet d'un consensus dans la communauté scientifique et la population, ou d'une reconnaissance formelle par une loi, une politique, une réglementation ou une décision officielle;
- **Moyenne** : si la conservation et la protection de la composante suscitent un intérêt marqué ou sont un sujet de préoccupation pour la communauté scientifique ou la population, sans toutefois faire l'objet d'un consensus;
- **Faible** : si la composante est peu valorisée par la population et la communauté scientifique.

2.2. CARACTÉRISATION DE L'IMPACT ET ÉVALUATION DE SON IMPORTANCE

Pour chacune des interrelations significatives identifiées, l'impact est caractérisé en fonction de critères d'intensité, d'étendue et de durée.

2.2.1. Intensité

L'intensité de l'impact réfère au degré de perturbation anticipé sur une composante du milieu à la suite d'une activité du Projet en tenant compte de sa capacité à revenir à son état initial après la perturbation. On évalue l'intensité de l'impact sur une composante selon les répercussions globales générées par une activité liée au Projet. Selon les définitions, l'intensité peut être jugée forte, moyenne ou faible :

- **Forte** : modification complète ou importante d'une composante affectant de manière irréversible son intégrité, son utilisation et sa qualité;
- **Moyenne** : modification complète ou partielle de la composante qui affecte de manière réversible son intégrité, son utilisation et sa qualité;
- **Faible** : modification peu perceptible de la composante sans changement de son intégrité, de son utilisation et de sa qualité.

Dans la mesure du possible, des paramètres mesurables seront utilisés pour évaluer l'intensité de l'impact (surface ou pourcentage de perte d'habitat, niveau sonore en dBA aux récepteurs, etc.). Puisque ces paramètres varient selon la composante étudiée, ils seront détaillés dans les sections appropriées.

2.2.2. Étendue

L'étendue d'un impact réfère à la portée géographique par rapport à sa source. L'étendue peut être ponctuelle, locale ou régionale :

- **Ponctuelle** : impact limité aux surfaces occupées par la ou les infrastructures concernées du Projet et/ou à proximité de celles-ci;
- **Locale** : impact touchant une aire restreinte à quelques kilomètres autour des infrastructures du Projet (par exemple la zone d'étude);

- Régionale** : impact sur une aire élargie comprenant toute la zone d'étude associée à la composante concernée (selon les zones décrites à la section 4.1 de l'EIE).

2.2.3. Durée

La durée réfère à la période pendant laquelle l'impact se fait sentir sur ladite composante. Une estimation de la récurrence de l'impact est également intégrée à ce paramètre de façon indirecte. La durée peut être longue, moyenne ou courte :

- Longue** : impact continu sur la majeure partie de la durée de vie du Projet, ou même ultérieurement dans le cas d'impacts irréversibles;
- Moyenne** : impact continu prolongé sans toutefois perdurer jusqu'à la fin de la vie du Projet, ou impact intermittent pouvant perdurer jusqu'à la fin de la vie du Projet;
- Courte** : impact sur une courte période, par exemple, lors des phases de construction ou de démantèlement (jusqu'à deux ans).

2.3. IMPORTANCE DE L'IMPACT

La valeur de la composante et les critères caractérisant l'impact (intensité, étendue et durée) permettent d'évaluer son importance selon la grille présentée au tableau 1. La grille d'évaluation utilisée est équilibrée et proportionnelle puisqu'elle permet d'obtenir un nombre égal d'impacts d'importance majeure et mineure ($N = 31$), avec une possibilité de 19 impacts d'importance moyenne. Cette évaluation tient compte de l'application des mesures d'atténuation courantes, sans tenir compte des mesures particulières.

Tableau 1 Grille d'évaluation de l'importance de l'impact

		Importance de l'impact								
		Intensité								
Valeur	Durée	Forte			Moyenne			Faible		
		Régionale	Locale	Ponctuelle	Régionale	Locale	Ponctuelle	Régionale	Locale	Ponctuelle
Valeur	Forte	Longue	Forte	Forte	Forte	Forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne
		Moyenne	Forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne	Forte	Moyenne	Faible
		Courte	Forte	Forte	Moyenne	Forte	Moyenne	Faible	Moyenne	Faible
	Moyenne	Longue	Forte	Forte	Forte	Forte	Moyenne	Forte	Moyenne	Faible
		Moyenne	Forte	Forte	Moyenne	Forte	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible
		Courte	Forte	Moyenne	Faible	Moyenne	Faible	Faible	Faible	Faible
	Faible	Longue	Forte	Forte	Moyenne	Forte	Moyenne	Faible	Moyenne	Faible
		Moyenne	Forte	Moyenne	Faible	Moyenne	Faible	Faible	Faible	Faible
		Courte	Moyenne	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible

3. MESURES D'ATTÉNUATION PARTICULIÈRES

Selon les résultats de l'analyse effectuée, des mesures d'atténuation particulières pourraient être appliquées afin de minimiser davantage l'impact appréhendé. Les mesures d'atténuation dites particulières sont élaborées spécifiquement pour le Projet à l'étude en tenant compte des impacts attendus sur les

composantes du milieu. Elles sont identifiées et développées lorsque l'analyse des impacts révèle des impacts d'importance moyenne ou forte, malgré l'application des mesures d'atténuation courantes, afin de réduire davantage les impacts.

4. IMPACT RÉSIDUEL

La dernière étape de l'analyse consiste à évaluer l'impact résiduel sur la composante étudiée après la mise en place de mesures d'atténuation particulières, s'il y a lieu. Cette évaluation repose sur l'avis d'experts ou sur des données quantitatives permettant d'évaluer l'efficacité des mesures proposées pour éliminer ou réduire l'impact appréhendé. L'impact résiduel est jugé important ou non important.

Un impact de faible importance entraîne systématiquement un impact résiduel non important. Un impact d'importance forte ou moyenne peut entraîner un impact résiduel important ou non important selon sa persistance à la suite de la mise en place de mesures d'atténuation ou de compensation particulières.

ANNEXE 2

Liste préliminaire des autorisations et permis requis

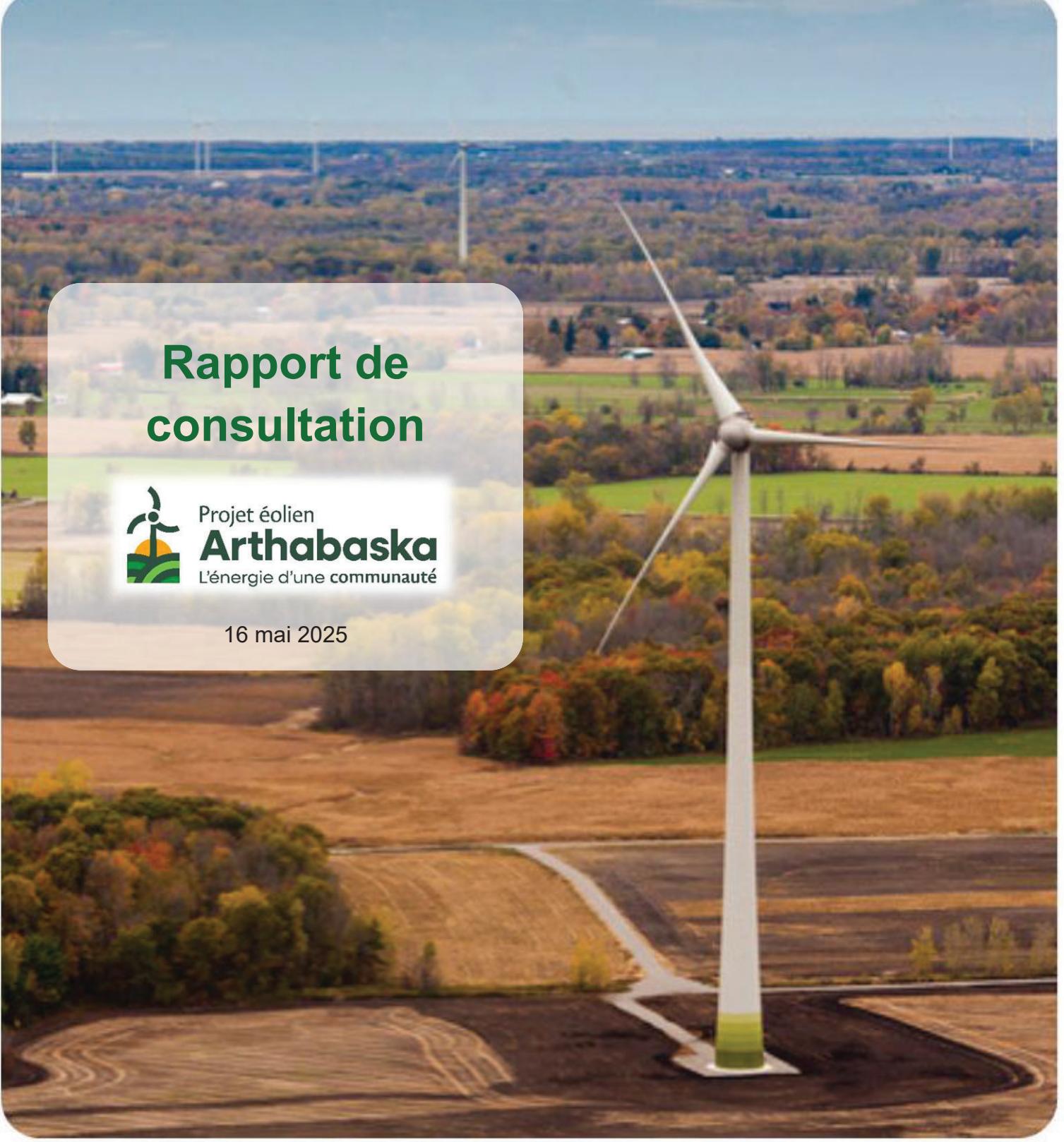
ANNEXE 2 – LISTE PRÉLIMINAIRE DES AUTORISATIONS ET PERMIS

AUTORITÉ RESPONSABLE	PERMIS / AUTORISATION ¹	EXIGENCE / RÈGLEMENT ²
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	Autorisation (décision) de la CPTAQ (aliénation pour des droits superficiaires, usage non agricole)	<i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1).</i>
Gouvernement du Québec	Décret (autorisation gouvernementale)	<i>Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (c. Q-2, r.23.1).</i>
Hydro-Québec	Demande pour travaux, aménagement ou servitude à proximité d'une ligne de transport d'Hydro-Québec	S.O.
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) - Secteur Environnement	Autorisations ministrielles (AM) et déclarations de conformité (DC)	<i>Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (c. Q-2, r.17.1) (REAFIE), Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (c. Q-2, r. 0.1) (RAMHHS) et Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (c. Q-2, r. 9.1) (RCAMHH)</i>
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) - Secteur Faune	Demandes d'autorisations pour réaliser une activité susceptible de modifier un habitat faunique	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C-61.1) et Règlement sur les habitats fauniques (C-61.1, r.18)</i>
Ministère des Cultures et des Communications (MCC)	Permis de recherches archéologiques (inventaires ou fouilles)	<i>Loi sur le patrimoine culturel (P-9.002), Règlement sur la recherche archéologique (P-9.002, r.2.1) et Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2)</i>
Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)	Permission de voirie et permis d'intervention	<i>Loi sur la voirie (v-9)</i>
	Permis spécial de circulation - hors norme (pour circuler avec un véhicule de dimension ou de charge hors norme)	<i>Code de la sécurité routière (c-24.2) et Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers (c-24.2, r. 31)</i>
Pêches et Océans Canada (MPO)	Demandes d'examens et d'autorisations pour travaux dans l'habitat du poisson	<i>Loi sur les pêches et Loi sur les espèces en péril</i>
MRC d'Arthabaska	Certificat d'autorisation – déboisement	<i>Règlement numéro 315 relatif au déboisement</i>
	Permis divers ²	Règlements de la MRC
Municipalité de Sainte-Séraphine	Certificat d'autorisation pour des interventions sur les rives et littoraux des cours d'eau et des lacs	<i>Règlement de permis et de certificats numéro : 2015-31</i>
	Permis et certificats d'autorisation divers ²	Règlements municipaux
Municipalité de Sainte-Élisabeth-de-Warwick	Permis pour installation d'un ponceau	<i>Règlement no. 448</i>
	Permis et certificats d'autorisation divers ²	Règlements municipaux
Municipalité de Saint-Albert	Permis et certificats d'autorisation divers ²	Règlements municipaux
Municipalité de Warwick	Permis et certificats d'autorisation divers ²	Règlements municipaux
Ville de Victoriaville	Permis de construction	<i>Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction 1265-2019</i>
	Permis et certificats d'autorisation divers ²	Règlements municipaux

¹ À noter que des avis ou ententes doivent aussi être obtenus pour le Projet via d'autres instances. Seuls les permis et les autorisations présentement nécessaires sont listés.

² Cette liste de règlements représente uniquement ceux connus à ce jour et ne constitue pas une compilation exhaustive de toutes les exigences réglementaires applicables. L'Initiateur s'engage à obtenir toutes les autorisations nécessaires pour le Projet.

ANNEXE 3
Rapport de consultation



Rapport de consultation



Projet éolien
Arthabaska
L'énergie d'une communauté

16 mai 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte du mandat.....	1
2. Objectifs.....	1
3. Cadre de référence.....	2
4. Outils d'information et de communication.....	3
5. Démarches d'information et de consultation réalisées.....	3
5.1. Identification des parties prenantes.....	3
5.2. Résumé du processus de consultation : rencontres d'information publiques avec les parties prenantes.....	4
5.2.1. Instances gouvernementales et municipales.....	5
5.2.2. Premières nations.....	8
5.2.3. Acteurs économiques.....	9
5.2.5. Groupes d'intérêt ciblés.....	13
5.2.7. Propriétaires participants.....	18
6. Prochaines étapes d'information et de consultation.....	19
6.1. Consultations menées par le MELCCFP et le BAPE.....	19
6.2. Consultations à venir par l'initiateur.....	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Identification des parties prenantes	4
Tableau 2 : Récapitulatif des rencontres complétées.....	5
Tableau 3 : Récapitulatif des rencontres avec les instances gouvernementales et municipales	6
Tableau 4 : Récapitulatif des rencontres avec la Nation W8banaki	8
Tableau 5 : Récapitulatif des rencontres avec les acteurs économiques	10
Tableau 6 : Récapitulatif des rencontres avec les acteurs agricoles et forestiers	11
Tableau 7 : Récapitulatif des rencontres avec les groupes d'intérêt ciblés	14
Tableau 8 : Récapitulatif des rencontres avec les citoyens et le grand public.....	16

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 rencontres d'information publiques 2022 : invitations
- Annexe 1.1 rencontres d'information publiques 2022 : matériaux d'information
- Annexe 2 rencontres d'information publiques hiver 2023 : invitation
- Annexe 3 rencontres d'information publiques 2024 : invitations
- Annexe 4 rencontres d'information publiques 2024 : matériaux d'information
- Annexe 4.1 Présentation PowerPoint : Municipalité de Sainte-Séraphine
- Annexe 4.2 Présentation PowerPoint : Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick
- Annexe 4.3 Présentation PowerPoint : Ville de Victoriaville
- Annexe 4.4 Présentation PowerPoint : Propriétaires participants
- Annexe 5 Liste des parties prenantes

1. MISE EN CONTEXTE DU MANDAT

Dans son plan stratégique 2022-2026, Hydro-Québec prévoit que le Québec aura besoin de 100 térawatts-heures (TWh) additionnels d'énergie pour que le Québec atteigne la carboneutralité d'ici 2050. Un moyen déployé afin d'y parvenir et de répondre aux besoins croissants à court terme est l'élaboration d'un portefeuille de projets éoliens.

C'est dans ce contexte que Boralex, en partenariat avec la MRC d'Arthabaska (ci-après désigné les « Initiateurs »), étudient la possibilité de développer un projet éolien au Centre-du-Québec, sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, plus spécifiquement dans les municipalités de Saint-Albert, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Sainte-Séraphine, Victoriaville et Warwick.

Le projet serait situé au Centre-du-Québec, région administrative enclavée dans l'espace délimité par les régions de Chaudière-Appalaches à l'est, de l'Estrie au sud et de la Montérégie à l'ouest. La région compte 5 municipalités régionales de comté (MRC) et 80 municipalités, s'étendant sur 6 921 km² et a une population de 259 033 habitants. Le Centre-du-Québec est une importante région agricole : sa superficie agricole correspond à 93% de son territoire. La MRC d'Arthabaska, quant à elle, rassemble 22 municipalités réparties sur une superficie de 1 909 km² et compte une population de 75 851 habitants. Le Projet éolien Arthabaska (ci-après désigné le « Projet ») permettrait de valoriser les ressources disponibles de la région et d'engendrer des retombées économiques porteuses localement, tout en contribuant aux efforts collectifs visant à combler les besoins croissants du Québec en électricité et à accélérer la transition énergétique.

Le développement du Projet a été initié en 2021 par la réalisation d'une analyse préliminaire où différents secteurs géographiques de la MRC d'Arthabaska ont été évalués selon leur potentiel éolien, leur possibilité de raccordement au réseau électrique, les dispositions règlementaires applicables et les contraintes environnementales et sociales présentes. Cette analyse préliminaire a mené à l'identification de la zone actuellement considérée pour l'implantation du Projet, entièrement située en terres privées.

L'initiateur du Projet a entamé de façon volontaire une démarche d'information et de consultation dès le début des études de faisabilité en 2022. Un avis de projet a été déposé le 24 novembre 2023 déclenchant ainsi le processus d'évaluation environnementale du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), qui sera suivi du dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement en juin 2025.

Le présent rapport vise à faire état des activités d'information et de consultation réalisées entre le printemps 2022 et février 2025. Toutefois, le processus d'information et de consultation est une démarche continue qui se poursuivra tout au long du développement, de la construction, de l'opération et jusqu'à la fin de la période de démantèlement du Projet. En effet de consultation et d'information sera organisée au moment du dépôt de l'étude d'impact afin de présenter une première configuration préliminaire du Projet éolien Arthabaska et les résultats de l'étude d'impact.

2. OBJECTIFS

En établissant un dialogue continu entre les Partenaires, les communautés d'accueil et les parties prenantes du Projet, dès les premières étapes de son élaboration, le processus d'information et de consultations public vise trois principaux objectifs :

- Assurer que les parties intéressées reçoivent suffisamment d'information pertinente pour juger de la qualité du Projet ;
- Identifier les enjeux clés et les préoccupations afin d'y répondre convenablement ;

- Bâtir une relation de respect, de confiance et de coopération avec la population avoisinante, les communautés autochtones, les instances municipales et les autres intervenants et utilisateurs du territoire.

Essentiellement, l'ensemble des démarches de consultation doit permettre aux partenaires d'informer de façon transparente les différents publics, de comprendre et d'identifier dès que possible leurs intérêts et commentaires, en plus de répertorier les sensibilités environnementales et socioéconomiques du milieu. L'intégralité de ces aspects sera donc prise en considération lors de la planification, de la construction, de l'opération et, éventuellement, du démantèlement du Projet.

En plus de ses trois principaux objectifs, l'initiateur souhaite prendre exemple sur les meilleures pratiques de l'industrie éolienne ainsi que sur le Livre Vert et les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (2016)¹ en matière d'acceptabilité sociale. S'inspirant de ces orientations, le processus de consultation public devrait donc permettre à l'initiateur de parvenir aux résultats suivants :

- Favoriser un dialogue transparent et une communication proactive et efficace entre les Partenaires, les communautés d'accueil et l'ensemble des parties prenantes du Projet ;
- Accroître la diffusion d'information sur le Projet et assurer une meilleure reddition de comptes sur ses activités ;
- Obtenir de l'information relative à la culture et aux traditions des communautés allochtones et autochtones touchées par le Projet ;
- Identifier les préoccupations et les réalités locales ainsi que les défis potentiels ;
- Prendre position sur les préoccupations exprimées, corriger au besoin les perceptions erronées et prendre les engagements nécessaires afin de répondre aux questions, commentaires et enjeux soulevés ;
- Développer une relation durable et de confiance avec les diverses parties prenantes.

3. CADRE DE RÉFÉRENCE

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) certains guides ont été produits à l'intention des initiateurs de Projet afin d'orienter le développement du programme d'information et de consultation et ainsi favoriser une meilleure prise en compte des préoccupations du public et des communautés autochtones au cours de la planification et de la réalisation des projets assujettis à cette procédure.

Les deux guides suivants tout comme l'expérience passée de l'initiateur du Projet ont guidé le développement du programme d'information et de consultation des parties prenantes associé au Projet Éolien Arthabaska :

- L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement² : guide à l'intention de l'initiateur de projet :
 - Ce document présente les recommandations du MELCCFP ainsi que les renseignements exigés de la part de l'initiateur de projet, dans le cadre de la PÉEIE, relativement à sa démarche d'information et de consultation ;
- Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement³ :
 - Ce guide énonce les recommandations du Ministère en vue de la réalisation d'une démarche d'information et de consultation distincte et adaptée auprès des communautés autochtones concernées.

¹ <https://mrnf.gouv.qc.ca/nos-publications/livre-vert-orientations-acceptabilite-sociale/>

² <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf>

³ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf>

4. OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

L'initiateur a mis en place diverses stratégies de communication afin d'informer la population ainsi que les différentes parties prenantes du Projet. Un site web a aussi été mis en ligne regroupant de nombreuses informations pour la population, les propriétaires participants et toute autre partie prenante.

De nombreux communiqués et invitations ont été faits pour les séances d'information publique ainsi que des fiches et des panneaux d'informations. Des outils cartographiques, des simulations visuelles et de la documentation ont été mis en place pour informer le grand public et les parties prenantes de l'avancement du Projet. Parmi ces documentations, on y retrouve des questions-réponses pour la population, des bulletins d'informations et une infolettre de projet. Par ailleurs, l'Initiateur a aussi rendu disponibles une ligne téléphonique et une adresse courriel pour répondre aux questions rapidement du grand public. Un bureau de projet a finalement été ouvert afin de répondre aux questions de la population locale en début de projet.

Selon la nature du développement éolien proposé, les représentants du Projet ont établi en amont la liste des principaux sujets qui devront être abordés avec les parties prenantes lors de la démarche d'information et de consultation des parties prenantes associées au Projet Éolien Arthabaska :

- Présentation de Boralex et de la MRC d'Arthabaska (mission, expertise, valeurs, feuille de route) ;
- Opportunités et raison d'être du développement éolien proposé incluant le contexte énergétique ;
- Objectifs et la justification du Projet ;
- Présentation de la zone d'implantation considérée pour le Projet et des facteurs ou critères ayant mené à la sélection de cette zone ;
- Contraintes et distances séparatrices établies par la MRC et les municipalités ;
- Cadre réglementaire applicable au Projet (Processus d'approbation réglementaire, permis et autorisations) ;
- Description du projet (caractéristiques techniques, infrastructures temporaires et permanentes) ;
- Description du milieu récepteur (éléments et composantes valorisées) ;
- Retombées économiques du Projet en phase de construction et exploitation ;
- Vision et engagement à la fin de vie des infrastructures (démantèlement).
- Outils et moyens d'information et de consultation

5. DÉMARCHES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION RÉALISÉES

5.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes sont des personnes, des autorités, des institutions, des groupes, des organisations ou des fédérations qui sont directement ou indirectement concernés/interpelés par un projet et/ou qui ont la capacité d'influencer son déroulement.

Pour favoriser une intégration harmonieuse du Projet dans le milieu, l'Initiateur a procédé à l'identification des groupes et personnes pouvant être concernés de près ou de loin par le Projet ou pouvant avoir un rôle à jouer dans son développement. Il peut s'agir à la fois d'acteurs politiques, récrétouristiques, économiques, sociaux, environnementaux ou d'utilisateurs du territoire, tels que les membres de clubs de motos, de camping et de

pourvoiries. Les acteurs identifiés ont donc été regroupés sous sept types de publics, tels que présentés dans le tableau 1, dans le but de former des groupes aux intérêts communs.

Pour chacune de ces catégories l'Initiateur a rapidement dressé une liste préliminaire des personnes, des groupes, des organisations et des communautés susceptibles d'être impactées par le Projet et ce, tant de façon positive que négatives.

Tableau 1 : Identification des parties prenantes

Public	Description
Instances gouvernementales et municipales	Élus et fonctionnaires d'instances municipales ou gouvernementales
Premières Nations	Membres de conseils de bandes ou fonctionnaires de la Nation W8banaki
Acteurs économiques	Associations et organisations contribuant au développement économique et récrétouristique ayant des activités en périphérie ou dans la zone de Projet
Acteurs agricoles et forestiers	Associations et organisations contribuant au développement agricole et forestier ayant des activités en périphérie ou dans la zone de Projet
Groupes d'intérêt ciblés	Organisations et entreprises récrétouristiques ou environnementales
Citoyens et grand public	Citoyens des municipalités avoisinantes
Propriétaires participants	Propriétaires terriens privés possédant des lots visés pour le développement du Projet

Parmi les instances gouvernementales et municipales consultées figurent notamment les municipalités et villes concernées par le Projet, ainsi que la MRC d'Arthabaska. L'Initiateur a également échangé avec plusieurs acteurs économiques, dont Destination Entreprise, les chambres de commerce de la région et diverses associations d'affaires.

Par ailleurs, plusieurs représentants des secteurs agricole et forestier, incluant différents paliers de l'UPA (central et locaux), des entreprises agricoles régionales ainsi que des entreprises énergétiques et forestières, tels que l'Association forestière du sud du Québec ont été rencontrés.

Enfin, des rencontres ont également été menées avec des acteurs du milieu environnemental, notamment le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et Concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC), ainsi qu'avec des entreprises récrétouristiques locales, telles que des campings et des pourvoiries.

5.2. RÉSUMÉ DU PROCESSUS DE CONSULTATION : RENCONTRES D'INFORMATION PUBLIQUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

En date du 5 février 2025, l'Initiateur a procédé à près de 75 rencontres avec différentes parties prenantes et plus de 150 rencontres avec des propriétaires privés se trouvant dans la zone de Projet. Ces rencontres ont été réalisées depuis 2022 et se poursuivront tout au long du développement, de la construction et de l'exploitation du parc éolien. Les modèles de rencontre utilisés jusqu'à maintenant, soit des rencontres en présentiel ou en virtuel, des consultations publiques, des appels téléphoniques ou des activités thématiques seront conservés tout au long du Projet.

Tableau 2 : Récapitulatif des rencontres complétées

Public	Nombre de rencontres
Instances gouvernementales et municipales	18 rencontres en plus des rencontres hebdomadaires avec la MRC d'Arthabaska
Premières Nations	9 rencontres avec la Nation W8banaki
Acteurs économiques	8 rencontres en plus d'activités avec les chambres de commerce locales
Acteurs agricoles et forestiers	14 rencontres
Groupe d'intérêt ciblé	18 rencontres
Citoyens et grand public	10 rencontres y compris les rencontres d'information publiques
Propriétaires participants	Plus de 150 rencontres (exclus du total)
TOTAL	77

L'intérêt des individus et des groupes pour le Projet peut varier considérablement. Chaque partie prenante manifeste des attentes spécifiques, influencées par ses valeurs, ses objectifs ou son mandat. Ces intérêts sont également liés aux retombées potentielles, qu'elles soient positives ou négatives, sur leurs activités. De plus, l'implication et l'intérêt de certains intervenants pourraient évoluer avec le temps, diminuant ou s'intensifiant en fonction des circonstances. Ainsi, les prochaines sections présentent brièvement les différentes rencontres et consultations menées dans le cadre du Projet ainsi que les sujets et enjeux ressortis lors de ces rencontres.

5.2.1. Instances gouvernementales et municipales

Les premières instances rencontrées furent les représentants des MRC et des municipalités ayant juridiction sur le territoire visé par le Projet. Ces rencontres visaient à les informer des démarches en cours, à s'assurer de leur bonne compréhension du Projet et à valider leur intérêt pour l'évaluation du potentiel éolien sur leur territoire. La validation de cet intérêt représentait le début d'une collaboration afin de valider la possibilité de mettre en place des installations de production d'énergie éolienne en conformité avec la réglementation applicable. Ces rencontres étaient également l'occasion d'obtenir des suggestions sur la façon et le moment d'organiser des événements d'information et de consultation, et de partager l'information au sein de la collectivité.

Des rencontres hebdomadaires ont également été organisées avec la MRC d'Arthabaska afin de discuter de différents enjeux, de planifier les prochaines étapes du Projet et de préparer les communications en lien avec le Projet Éolien Arthabaska.

L'Initiateur a également participé ponctuellement à plusieurs comités municipaux, tels que les comités consultatifs en urbanisme ou le comité de développement énergétique afin de partager aux membres siégeant les dernières avancées du Projet. Ces rencontres récurrentes ne figurent pas dans le tableau suivant. Finalement, les partenaires ont mis en place un comité de liaison avec la municipalité de Sainte-Séraphine afin d'optimiser les communications entre les différentes parties prenantes.

Tableau 3 : Récapitulatif des rencontres avec les instances gouvernementales et municipales

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
20-mai-22	Municipalité de Saint-Albert	Téléphone	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction au Projet ▪ Échéancier
01-juin-22	MRC Arthabaska	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction au Projet ▪ Échéancier
06-juin-22	Municipalité de Saint-Albert	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production d'énergie ▪ Proximité des maisons ▪ Impact sonore ▪ Acceptabilité sociale ▪ Informations générales éoliennes ▪ Mesures compensatoires ▪ Partenariat
06-juin-22	Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone d'étude ▪ Hydro-Québec ▪ Impacts agricoles ▪ Emprises ▪ Informations générales ▪ Emplacement des éoliennes ▪ Règlementations ▪ Surveillance environnementale ▪ Revenus possibles
09-juin-22	Municipalité de Sainte-Séraphine	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de Boralex ▪ Présentation du Projet ▪ Éolien 101 ▪ Redevances ▪ Retombées économiques locales ▪ Zone de Projet ▪ Règlementations ▪ Relations avec le milieu agricole
13-juin-22	Ville de Victoriaville	Virtuel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation Boralex ▪ Éolien 101 ▪ Présentation du Projet
20-juin-22	Ville de Warwick	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation Boralex ▪ Éolien 101 ▪ Présentation du Projet
08-déc-22	Destination Entreprise	Virtuel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité de partenariat ▪ Aide auprès des parties prenantes ▪ Présentation générale du Projet ▪ Présentation des services offerts Destination Entreprise

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
16-déc-22	Comité consultatif d'urbanisme Sainte-Élizabeth-de-Warwick	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet
16-déc-22	Comité consultatif d'urbanisme de Victoriaville	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet
16-déc-22	Destination Entreprise	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide auprès des parties prenantes du Projet ▪ Présentation des services offerts Destination Entreprise
19-déc-22	Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Albert	Virtuel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts agricoles ▪ Présentation générale du Projet ▪ Aide de l'UPA à la révision des ententes avec les propriétaires participants ▪ Règlementations municipales
20-déc-22	Destination Entreprise	Virtuel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide auprès des parties prenantes du Projet ▪ Présentation des services offerts Destination Entreprise
09-janv-23	Municipalité de Saint-Albert	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Retombées économiques ▪ Redevances
08-avril-24	Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Présentation des échéanciers ▪ Étude d'impact sur l'environnement
07-oct-24	Municipalité de Saint-Lucien	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Présentation des échéanciers ▪ Étude d'impact sur l'environnement
27-nov-24	Destination Entreprise	Présentiel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de maximisation économique
05-févr-25	Ville de Victoriaville	Virtuel	Instances gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Zone de Projet ▪ Règlementations municipales

5.2.2. Premières Nations

Le dialogue avec les Premières Nations est un volet essentiel du Projet, tant sur le plan éthique qu'opérationnel. Compte tenu de leur présence historique et continue sur ces terres, une approche inclusive et concertée s'impose. Cette démarche vise à respecter les droits autochtones tout en établissant les bases d'une collaboration durable et harmonieuse.

Dès les premières étapes du Projet, des préoccupations ont été soulevées, mettant en lumière ses répercussions potentielles sur le territoire et les pratiques traditionnelles de la Nation W8banaki. Parmi ces préoccupations figurent la protection du frêne noir, l'impact sur la chasse aux petits et grands gibiers, ainsi que l'accès au territoire et la préservation des pratiques culturelles et ancestrales.

Située sur le territoire ancestral des Abénakis, la zone du Projet requiert une consultation approfondie des instances représentatives de la Nation W8banaki. Dans cette optique, l'Initiateur a initié des échanges avec le Grand Conseil de la Nation W8banaki (GCNWA), qui veille aux intérêts des communautés d'Odanak et de Wôlinak. Le GCNWA est appuyé par le Bureau du Ndakina, dont le mandat englobe la gestion des consultations territoriales, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.

Dès le début du processus, Parc a privilégié une approche fondée sur l'ouverture et la transparence afin d'établir une relation de confiance avec les parties prenantes autochtones. Une première rencontre a eu lieu au début 2023, réunissant l'Initiateur et le bureau du Ndakina. Cette réunion a permis de poser les bases d'un dialogue structuré en présentant les grandes lignes du Projet et en recueillant les premières réactions des communautés. Par la suite, plusieurs rencontres de suivi se sont tenues tout au long de l'année, ainsi qu'en 2024 afin de faire état des avancées et de discuter des prochaines étapes ainsi que des axes potentiels de collaboration.

En parallèle, un dialogue constant a été maintenu avec le Bureau du Ndakina, notamment par le biais d'échanges courriels et téléphoniques. L'expertise de ses équipes a été mise à profit pour l'élaboration de l'étude d'impact sur l'environnement du Projet. De plus, une analyse des impacts sur les Droits et Intérêts de la Nation, prévue pour 2025, viendra compléter ces travaux. Cette étude impliquera une consultation directe des membres de la Nation afin de mieux cerner leurs attentes et préoccupations en lien avec le Projet.

À terme, l'Initiateur et le GCNWA travailleront ensemble pour identifier et mettre en place des mesures visant à atténuer les impacts négatifs et à maximiser les retombées positives pour la communauté. Bien que les discussions se poursuivent, le tableau ci-dessous récapitule les principales rencontres et consultations réalisées jusqu'à présent avec les différentes instances concernées.

Tableau 4 : Récapitulatif des rencontres avec la Nation W8banaki

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
26-janv-23	Bureau du Ndakina	Téléphone	Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude d'impact sur l'environnement ▪ Consultation de la communauté ▪ Droits ancestraux
03-mai-23	Bureau du Ndakina	Téléphone	Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Retombées économiques ▪ Participation à l'étude d'impact sur l'environnement
06-mai-23	Bureau du Ndakina	Virtuel	Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Consultation publique ▪ Acceptabilité sociale ▪ Ancestralité

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation du territoire ▪ Faune et flore
08-mai-23	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil des Abénakis d'Odanak • Conseil des Abénakis Wôlinak 	Présentiel	Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Échéancier ▪ Retombées économiques ▪ Implication dans l'étude d'impact
17-juil-23	Bureau du Ndakina	Virtuel	Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation publique ▪ Faune et flore ▪ Activités traditionnelles ▪ Étude d'impact sur les droits d'usage ▪ Études d'impact sur l'environnement
19-juil-23	Bureau du Ndakina	Virtuel	Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude sur l'utilisation du territoire ▪ Échéancier des études en cours ▪ Consultation publique
03-mars-24	Bureau du Ndakina	Virtuel	Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Comité de liaison ▪ Retombées économiques ▪ Acceptabilité sociale
07-oct-24	Bureau du Ndakina	Présentiel	Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Échéancier ▪ Impacts culturels, ancestraux et territoriaux ▪ Étude d'impact sur l'environnement
10-déc-24	Bureau du Ndakina	Virtuel	Premières Nations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étude d'impact sur l'environnement ▪ Consultation de la communauté

5.2.3. Acteurs économiques

Dans le cadre du développement du Projet éolien Arthabaska, une démarche de consultation proactive a été mise en place afin d'échanger avec les acteurs économiques et institutionnels de la région. L'objectif de ces rencontres est d'informer les parties prenantes sur le projet, d'aborder les enjeux locaux et d'explorer les opportunités qu'il pourrait générer pour le territoire.

Depuis 2022, plusieurs discussions ont été menées avec des représentants du milieu économique, incluant des chambres de commerce, des organisations de développement régional et des associations d'affaires. Ces échanges, qui ont pris différentes formes (rencontres en personne, discussions téléphoniques et rencontres virtuelles), ont permis d'aborder divers aspects du projet, notamment son impact économique, son acceptabilité sociale et son intégration au paysage.

Au fil des consultations, les préoccupations soulevées ont porté sur des sujets tels que les retombées économiques, les impacts environnementaux et sonores ainsi que l'acceptabilité sociale du projet. Les

rencontres ont également permis de répondre aux interrogations des acteurs régionaux et de favoriser une meilleure compréhension du projet et de ses bénéfices potentiels.

Les discussions se poursuivront au fur et à mesure de l'évolution du projet, dans un esprit de dialogue et de collaboration avec les parties prenantes du territoire.

Tableau 5 : Récapitulatif des rencontres avec les acteurs économiques

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
13-juin-22	Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs/Érable	Téléphone	Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/d
23-juin-22	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs/Érable • Corporation du Développement Durable • Destination Entreprise 	Virtuel	Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale de Boralex ▪ Éolien 101 ▪ Présentation du Projet
23-juin-22	Société d'aide au développement de la collectivité Arthabaska-Érable	Virtuel	Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation Boralex ▪ Éolien 101 ▪ Présentation du Projet ▪ Impact sur le paysage ▪ Acceptabilité sociale ▪ Impacts sonores
29-juin-22	Jeune chambre de commerce de Victoriaville	Virtuel	Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation à des activités de réseautage
13-janv-23	Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs/Érable	Présentiel	Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Retombées économiques
10-mai-23	Association des gens d'affaires de Warwick	Téléphone	Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conversation introductive
02-juin-23	Pôle économique sociale Centre-du-Québec	Virtuel	Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Partenaire communication ▪ Acceptabilité sociale ▪ Redevances ▪ Retombées économiques locales
30-juin-24	Coopérative de développement économique du Québec (Mauricie/Centre-du-Québec)	Présentiel	Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Présentation des services offerts par la coopérative

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
14-juin-24	<ul style="list-style-type: none"> Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs/Érable Destination Entreprise 	Présentiel	Acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> Présentation générale du Projet Retombées économiques

5.2.4. Acteurs agricoles et forestiers

Le Projet éolien Arthabaska s'inscrit dans un territoire où l'agriculture et la foresterie jouent un rôle clé dans l'économie locale. Afin d'assurer une implantation harmonieuse et respectueuse des activités en place, une série d'échanges a été menée avec les représentants du secteur agricole et forestier, incluant les syndicats locaux et régionaux de l'Union des producteurs agricoles (UPA), ainsi que divers regroupements d'exploitants forestiers et acéricoles.

Depuis 2022, ces rencontres, organisées sous différentes formes (entretiens téléphoniques, réunions virtuelles et discussions en personne), ont permis de mieux comprendre les préoccupations des producteurs et d'aborder les enjeux spécifiques liés à l'implantation d'éoliennes sur des terres cultivées et des zones boisées.

Les discussions ont porté sur des thématiques variées, telles que la protection des terres agricoles, les répercussions sur les activités acéricoles, les impacts sur le bétail et la réglementation entourant l'utilisation des terres. D'autres enjeux, comme le déboisement, les mesures compensatoires et les mécanismes d'entente avec les propriétaires fonciers, ont également été abordés afin d'identifier des solutions adaptées aux réalités du milieu.

Grâce à ces échanges avec les producteurs agricoles, les syndicats de l'UPA et les acteurs du secteur forestier, le projet a pu évoluer en tenant compte des spécificités du territoire et des préoccupations des parties prenantes. Ce dialogue se poursuivra tout au long du développement du projet afin d'assurer une cohabitation équilibrée entre l'implantation des éoliennes et la pérennité des activités agricoles et forestières de la région.

Tableau 6 : Récapitulatif des rencontres avec les acteurs agricoles et forestiers

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
09-mai-22	UPA Syndicat local Bois-Franc	Téléphone	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Présentation du Projet
17-mai-22	UPA Syndicat local Bois-Franc	Téléphone	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur les terres en culture
18-mai-22	UPA Syndicat Centre-du-Québec (acéricoles)	Téléphone	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Perte de territoires agricoles Impacts sur les secteurs boisés Règlementations agricoles Déboisement

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures compensatoires
06-juin-22	Fromagerie du Presbytère	Présentiel	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts sur les terres en culture ▪ Impacts sonores
09-juin-22	<ul style="list-style-type: none"> • UPA Syndicat local Bois-Franc • UPA Syndicat Centre-du-Québec (acéricoles) 	Présentiel	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations générales éoliennes ▪ Impact sur le bétail ▪ Impacts agricoles ▪ Mesures compensatoires ▪ Procédures existantes avec HQ
15-juin-22	UPA Syndicat local Bois-Franc	Téléphone	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entente avec les propriétaires
01-déc-22	UPA Syndicat local Bois-Franc	Téléphone	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet
12-déc-22	UPA Syndicat local Bois-Franc	Téléphone	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet
15-mai-23	Coop Agri-Énergie Warwick	Téléphone	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acceptabilité sociale
01-juin-23	<ul style="list-style-type: none"> • Agences forestières des Bois-Franc • Association forestière du sud du Québec 	Présentiel	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Gouvernance de l'agence et de l'association ▪ Partenariat financier ▪ Intérêt sur les mesures prises pour mettre en valeur l'industrie
15-juin-23	Coop Agri-Énergie Warwick	Présentiel	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ CPTAQ ▪ Acceptabilité sociale
19-juin-23	Sollio — Vivaco	Présentiel	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Programme Équisol ▪ Possible partenariat remise en culture ▪ Retombées économiques locales ▪ Redevances

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
19-juin-23	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec Producteurs acéricoles du Centre-du-Québec 	Présentiel	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Présentation générale du Projet Chemins d'accès Déboisement Mise en marché du bois Entrepreneurs locaux
22-juin-23	Cannebergière Nathaniel	Présentiel	Acteurs agricoles et forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Présentation générale du Projet Aucun enjeu de cohabitation selon la partie prenante Partenariat potentiel

5.2.5. Groupes d'intérêt ciblés

Dans le cadre du Projet éolien Arthabaska, différentes organisations et différents groupes ont été identifiés comme ayant un intérêt particulier pour l'initiative ou étant actifs dans la région concernée. Afin de favoriser une intégration harmonieuse du projet au territoire, un processus d'information et de consultation a été mis en place auprès de ces parties prenantes.

Les organismes consultés couvrent divers secteurs, notamment l'environnement, le récrétourisme et le développement régional. Ces rencontres, organisées sous différentes formes (présentielles ou virtuelles), visaient à présenter les grandes lignes du projet, recueillir les préoccupations des parties prenantes et identifier d'éventuelles opportunités de collaboration. Certaines organisations ont été rencontrées à plusieurs reprises afin d'assurer un suivi sur l'évolution du projet, tandis que d'autres ont estimé que le projet n'avait pas d'impact significatif sur leurs activités et n'ont donc pas jugé nécessaire de participer à des discussions approfondies.

Les thématiques abordées lors de ces échanges ont été variées. Du côté des groupes environnementaux, les discussions ont porté sur les mesures de protection des milieux humides, le reboisement et les impacts potentiels sur la biodiversité. Pour le secteur récrétouristique, les préoccupations ont concerné l'accès au territoire, les impacts sur le paysage et les opportunités économiques que pourrait générer le projet. Des discussions ont également eu lieu avec des organisations spécialisées en innovation et développement durable afin d'explorer des collaborations potentielles.

Ce dialogue continu avec les groupes d'intérêt permet au projet de s'adapter aux réalités du territoire et d'assurer une intégration respectueuse des différentes activités locales. La concertation se poursuivra à mesure que le projet progresse afin d'optimiser les retombées positives et de répondre aux préoccupations soulevées.

Tableau 7 : Récapitulatif des rencontres avec les groupes d'intérêt ciblés

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
11-juil-22	Conseil régional de l'environnement Centre-du-Québec	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Discussion d'initiatives environnementales
13-juil-22	Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N/d
19-sept-22	Conseil régional de l'environnement Centre-du-Québec	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Compensations de milieux humides ▪ Aide d'organismes environnementaux pour l'éie
12-déc-22	Conseil régional de l'environnement Centre-du-Québec	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet au CA
18-avr-23	Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation mise à jour du Projet ▪ Reboisement dans les bandes riveraines
18-mai-23	Camping Lac des Cyprès	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Aucun enjeu de cohabitation selon la partie prenante
18-mai-23	Club de motoneige Alléghanish Bois-Francs	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Aucun enjeu de cohabitation selon la partie prenante ▪ Impacts sur le paysage
18-mai-23	Parc linéaire des Bois-Francs	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Accès au territoire
20-mai-23	Corporation du développement durable et Cité de l'innovation circulaire	Virtuel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Aucun enjeu de cohabitation selon la partie prenante ▪ Opportunités de collaboration

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
24-mai-23	Moto club Bois-Francs	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Accès au territoire ▪ Droits d'accès sur les chemins du Projet
24-mai-23	Pourvoirie Destination le Mirage	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Présentation des activités de la pourvoirie ▪ Avifaunes ▪ Couloirs migratoires
24-mai-23	Pourvoirie La Cache Outfitters	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Présentation des activités de la pourvoirie ▪ Avifaunes ▪ Couloirs migratoires
30-mai-23	Balades gourmandes, fromages, bouffe & traditions et Victo et ses oies	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Intérêt potentiel pour le milieu récrétouristique ▪ Aucun enjeu de cohabitation selon la partie prenante
01-juin-23	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moto-Aventure Bois-Francs ▪ Micro-Aventure Victoriaville et sa région 	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Présentation des organisations ▪ Impacts sur le tourisme ▪ Redevances
08-juin-23	Mont Gleason	Présentiel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation générale du Projet ▪ Intérêt pour un partenariat ▪ Offre d'hébergement pendant la construction ▪ Impacts sonores ▪ Impact sur le paysage
19-sept-23	Mères au front — Arthabaska/Érable	Virtuel	Groupes d'intérêt ciblés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de l'organisation ▪ Présentation générale du Projet ▪ Acceptabilité sociale

5.2.6. Citoyens et grand public

Pendant l'été 2023, l'Initiateur a mis en place un bureau de projet afin d'assurer une communication ouverte et d'offrir un espace où les citoyens pouvaient poser leurs questions et exprimer leurs préoccupations. En

complément, des séances d'information publiques ont été organisées, en plus de rencontres en personne et des échanges individuels pour répondre aux interrogations des communautés locales. Lorsque des citoyens manifestaient des inquiétudes particulières, l'Initiateur se rendait directement sur place pour les écouter et leur fournir des explications détaillées.

Tout au long du projet, l'Initiateur a veillé à ce que chaque municipalité concernée ait accès à l'information la plus récente, notamment par le biais de rencontres d'information publiques. Ces évènements ont permis d'aborder des sujets clés comme les impacts sur le paysage, les nuisances sonores, l'acceptabilité sociale et les retombées économiques locales. Des discussions ont également eu lieu autour des implications pour les terres agricoles, les compensations financières et les mesures d'atténuation.

Un des enjeux principaux qui est ressorti lors des deux premières rencontres d'information était la perte des territoires cultivables et de surface boisée. Ainsi, pour répondre à cette inquiétude, l'Initiateur, en collaboration avec Destination Entreprise, a développé un programme de remise en culture et de reboisement, intitulé Équisol. Il s'agit d'un projet pilote qui a comme objectif de réhabiliter des terres agricoles et forestières sur le territoire de la MRC touchées par le Projet.

Il est important de noter que toutes les rencontres avec les citoyens ne sont pas répertoriées dans le tableau ci-dessous. Certaines discussions informelles, échanges directs ou préoccupations traitées en dehors des évènements publics formels n'y figurent pas, mais ont néanmoins été pris en compte dans le cadre de notre démarche.

L'ensemble de ces échanges a permis d'adapter nos démarches et de mieux comprendre les réalités des riverains. L'Initiateur continuera ce travail de proximité tout au long du projet afin d'assurer une intégration harmonieuse et d'apporter des réponses claires aux préoccupations exprimées.

Finalement, dans le cadre du Projet Éolien Arthabaska, la MRC d'Arthabaska a mis en place un processus décisionnel visant à impliquer activement la communauté locale. Un référendum a ainsi été organisé à l'été 2023 dans la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, offrant aux citoyens l'opportunité de se prononcer sur la règlementation entourant les projets éoliens. À la lumière des résultats du référendum, l'Initiateur a ajusté le positionnement des éoliennes en fonction de la réglementation mise en place par la municipalité.

Tableau 8 : Récapitulatif des rencontres avec les citoyens et le grand public

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
13-juil-22	Municipalité de Sainte-Séraphine	Rencontres d'information publiques	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du Projet ▪ Rencontre conceptuelle ▪ Présentation de la zone à l'étude ▪ Impacts sonores ▪ Impacts sur le paysage ▪ Impacts sur les terres en culture
14-juil-22	Ville de Warwick	Rencontres d'information publiques	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du Projet ▪ Rencontre conceptuelle ▪ Présentation de la zone à l'étude ▪ Impacts sonores ▪ Impacts sur le paysage

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts sur les terres en culture
7-déc-22	Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick	Rencontres d'information publiques	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du Projet ▪ Rencontre conceptuelle ▪ Présentation de la zone à l'étude ▪ Impacts sonores ▪ Impacts sur le paysage ▪ Impacts sur les terres en culture
30-jan-23	Municipalité de Saint-Albert	Rencontres d'information publiques	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du Projet ▪ Rencontre conceptuelle ▪ Présentation de la zone à l'étude ▪ Impacts sonores ▪ Impacts sur le paysage ▪ Impacts sur les terres en culture
06-juil-23	Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick	Rencontres d'information publiques	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Acceptabilité sociale ▪ Impacts sonores ▪ Impacts sur le paysage ▪ Impacts sur les terres en culture
20-juil-23	Municipalité de Sainte-Séraphine	Rencontres d'information publiques	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Acceptabilité sociale ▪ Impacts sonores ▪ Impacts sur le paysage ▪ Impacts sur les terres en culture
26-juil-23	Citoyen	Présentiel	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts sur le paysage ▪ Impacts sonores ▪ Acceptabilité sociale ▪ Impacts sur le transport ▪ Règlementations municipales ▪ Questions sur le processus du BAPE ▪ Mesures d'atténuation ▪ Compensations financières
30-juil-23	Municipalité de Saint-Albert	Rencontres d'information publiques	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Acceptabilité sociale ▪ Impacts sonores ▪ Impacts sur le paysage

Date de la rencontre	Parties prenantes	Type de rencontre	Type de parties prenantes	Enjeux et sujets traités (mots-clés)
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impacts sur les terres en culture
03-avr-24	Propriétaires participants	Rencontres d'information publiques	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des étapes de Projet ▪ Compensation ▪ Échéancier
18-juin-24	Municipalité de Sainte-Élisabeth-de-Warwick	Rencontres d'information publiques	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Acceptabilité sociale ▪ Impacts sonores ▪ Impacts sur le paysage ▪ Impacts sur les terres en culture ▪ Présentation du programme Equisol ▪ Inquiétudes de greenwashing
19-juin-24	Municipalité de Sainte-Séraphine	Rencontres d'information publiques	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Acceptabilité sociale ▪ Impacts sonores ▪ Impacts sur le paysage ▪ Impacts sur les terres en culture ▪ Présentation du programme Equisol ▪ Inquiétudes de greenwashing
20-juin-24	Ville de Victoriaville	Rencontres d'information publiques	Citoyens et grand public	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Projet ▪ Acceptabilité sociale ▪ Impacts sonores ▪ Impacts sur le paysage ▪ Impacts sur les terres en culture ▪ Présentation du programme Equisol ▪ Inquiétudes de greenwashing

5.2.7. Propriétaires participants

Étant donné que l'ensemble des terres situées dans la zone de Projet appartient à des propriétaires privés, leur consultation est essentielle pour en garantir la faisabilité. Les démarches engagées auprès de ces propriétaires s'appuient sur le cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieu agricole et forestier (ci-après le « Cadre de référence »), dont l'objectif est de favoriser l'implantation des éoliennes en tenant compte des spécificités des milieux agricoles.

La majeure partie de la zone de Projet étant constituée de terres cultivées, l'intégration d'un parc éolien dans cet environnement nécessite une approche soigneuse et une collaboration étroite avec les propriétaires. Conscient des enjeux liés à la préservation du territoire agricole, l'Initiateur a entrepris, à la fin du printemps 2022, une série de rencontres avec certains propriétaires fonciers établis sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

Une première rencontre individuelle, généralement organisée au domicile du propriétaire, visait à présenter l'énergie éolienne dans son ensemble, à évaluer le potentiel de son terrain et à donner un aperçu des impacts liés à la construction et à l'exploitation du parc sur une période de 30 ans. Selon l'intérêt manifesté par les propriétaires pour l'accueil d'installations de production d'énergie éolienne, des rencontres supplémentaires étaient proposées afin de leur fournir des informations détaillées sur le contrat d'octroi d'option et l'Acte de Propriété Superficiaire.

Parallèlement à ces échanges, les discussions avec les propriétaires fonciers concernés ont accompagné le processus d'élaboration de l'entente d'octroi d'option. Finalement, afin d'offrir aux propriétaires participants une vision concrète du projet, l'Initiateur a organisé une visite sur un site éolien existant. Cette initiative visait à leur permettre d'observer de près les installations, de mieux comprendre le fonctionnement des éoliennes et d'échanger directement avec des experts, afin de répondre à leurs questions et de leur offrir une information claire et transparente.

6. PROCHAINES ÉTAPES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

Les démarches d'information et de consultation se poursuivront tout au long de la durée de vie du Projet sous différentes formes. Que ce soit via des activités menées par l'Initiateur ou par le MELCCFP et le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE). Les sections suivantes présentent un résumé des prochaines démarches.

6.1. CONSULTATIONS MENÉES PAR LE MELCCFP ET LE BAPE

Conformément à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, une fois l'étude d'impact jugée recevable par le MELCCFP, débutera la période d'information publique menée par le BAPE. À ce moment, Parc devra publier un avis annonçant le début de la période d'information publique dans les journaux locaux, et simultanément, le BAPE devra en faire l'annonce, par communiqué de presse. Cette période est d'une durée de 30 jours. Pendant cette période, une séance d'information publique sera tenue afin de permettre au public de s'informer sur le Projet et les répercussions qu'il pourrait avoir sur le milieu d'accueil et de poser des questions à Parc. À la fin de la période d'information publique, un compte rendu sera transmis au ministre et diffusé sur les plateformes numériques du BAPE.

C'est au cours de cette période d'information publique qu'une personne, un groupe, un organisme ou une municipalité peuvent demander par écrit au ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation relativement au Projet, en lui faisant part des motifs de leur demande et de leur intérêt par rapport au milieu touché par le Projet. Le BAPE fait une recommandation au ministre sur le type de mandat qui devrait lui être donné.

Le ministre peut cependant mandater le BAPE pour qu'il tienne une audience publique sur un projet sans période d'information préalable ni demande, lorsque la tenue d'une telle audience paraît inévitable en raison de la nature des enjeux soulevés ou lorsque les préoccupations du public le justifient.

La durée d'un mandat d'audience publique est de quatre mois, de trois mois pour une consultation ciblée et de deux mois pour une médiation.

À la suite de la consultation publique ou de la médiation, le BAPE fait état de ses constats et de l'analyse qu'il en a tirée dans un rapport qu'il transmet au ministre. Ce dernier rend public le rapport dans les quinze jours suivant sa réception (MELCCFP). Les activités d'information et de consultation coordonnées par le BAPE sont réalisées de façon simultanée avec d'analyse environnementale menée par le MELCCFP et sont illustrées en rouge dans le schéma suivant.

6.2. CONSULTATIONS À VENIR PAR L'INITIATEUR

En marge des démarches menées par le MELCCFP et le BAPE, l'Initiateur poursuivra ses activités d'information et de consultation avec l'ensemble des parties prenantes, et ce, tout au long de la durée de vie du Projet, que ce soit via des séances d'information et de consultation publique, des rencontres de groupe ou individuelles, des groupes de discussion, des comités, des visites de site, des infolettres, des publications ciblées, etc.

Les prochaines activités se tiendront à la suite du dépôt et à la publication de l'étude d'impact sur l'environnement. Elles consisteront à tenir des rencontres de groupe avec les propriétaires participants, des rencontres ciblées avec certains groupes d'intérêt, ainsi que des séances d'information et de consultation publique dans chacune des municipalités visées par le Projet.

Par ailleurs, les personnes et groupes intéressés peuvent demeurer informés en s'inscrivant à l'infolettre du Projet, en consultant le site web du Projet ou encore en communiquant directement avec l'équipe de parc.

L'Initiateur s'engage à faire progresser le Projet dans le respect des communautés d'accueil et de l'environnement. En tant que citoyen corporatif local, Parc sera disponible, s'adaptera aux besoins des parties prenantes et tentera de répondre, dans la mesure du possible, à leurs demandes du mieux qu'il le pourra. L'équipe du Projet demeure entièrement disponible pour répondre aux questions et prendre note des commentaires du public, et ce tout au long de la durée de vie du Projet.

ANNEXES

Annexe 1

Rencontres d'information publiques 2022 : invitations

Rencontres d'information publiques

Présentez-vous à l'heure qui vous convient !

13 juillet
16h à 21h
SAINTE-SÉRAPHINE
2660 Rue du Centre Communautaire

14 juillet
16h à 21h
WARWICK
Salle du Canton,
351 rue Saint-Louis

Crée par Cascades il y a plus de 30 ans et basée à Kingsey Falls, Boralex est une actrice majeure des énergies renouvelables, spécialisée dans quatre secteurs d'activité : **éolien, solaire, hydroélectrique et stockage.**

Vous souhaitez nous joindre ?
contactez-nous par courriel au communications@boralex.com
ou par téléphone au 819 363-6363

BORALEX
Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Rencontre d'information publique

Présentez-vous à l'heure qui vous convient !

7 décembre
16h à 21h
SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK
Salle municipale,
230 rang 4 Ouest

Crée par Cascades il y a plus de 30 ans et basée à Kingsey Falls, Boralex est une actrice majeure des énergies renouvelables, spécialisée dans quatre secteurs d'activité : **éolien, solaire, hydroélectrique et stockage.**

Vous souhaitez nous joindre ?
contactez-nous par courriel au communications@boralex.com
ou par téléphone au 819 363-6363

BORALEX
Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Annexe 1.1

Rencontres d'information publiques 2022 : matériaux d'information Panneaux :

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Sur notre planète où l'électricité est au cœur de la lutte contre les changements climatiques, nous avons la responsabilité de la produire de façon durable pour les générations futures.

MISSION et VISION

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous. Nous créons de la valeur que nous partageons avec l'ensemble de nos partenaires.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur le meilleur de nos forces.

Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie.

Et nous prenons plaisir à le faire.

NOS VALEURS

CRÉATIVITÉ
Aller plus loin en faisant preuve d'ingéniosité

ESPRIT D'ÉQUIPE
Construire sur les différences de chacun pour gagner ensemble

RESPECT
Agir avec considération, éthique et sens du devoir

ENTREPRENEURSHIP
Décider avec agilité et courage

COMMUNICATION
Cultiver la circulation d'idées porteuses d'un dialogue ouvert et durable

À PROPOS DE BORALEX

Fondée en 1990 à Kingsey Falls (Centre-du-Québec), Boralex fournit de l'énergie renouvelable et abordable pour tous. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. En plus d'opérer l'ensemble de nos sites de production d'énergie, nous développons un portefeuille de projets éoliens, solaires et de stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

NOUS AGISONS GUIDÉS PAR NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE EN RESTANT FIDÈLES À NOS VALEURS

ESPRIT D'ÉQUIPE	RESPECT	ENTREPRENEURSHIP	CRÉATIVITÉ	COMMUNICATION
Construire sur les différences de chacun pour gagner ensemble	Agir avec considération, éthique et sens du devoir	Décider avec agilité et courage	Aller plus loin en faisant preuve d'ingéniosité	Cultiver la circulation d'idées porteuses d'un dialogue ouvert et durable



LES ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN

**3 GRANDS CRITÈRES
POUR DÉTERMINER
LE POTENTIEL D'UN SITE ÉOLIEN :**



Le vent



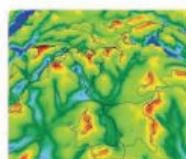
L'environnement et
l'acceptabilité sociale



L'interconnexion au
réseau d'Hydro-Québec



DÉVELOPPEMENT



- 1 Début du processus de présentation et discussions avec les communautés d'accueil
- 2 Analyse du potentiel éolien sur le territoire
- 3 Configuration et optimisation (éoliennes, ingénierie civile et électrique)
- 4 Étude d'impacts sur l'environnement
- 5 Obtention des permis et autorisations

CONSTRUCTION



- 1 Poursuite des discussions avec les communautés d'accueil
- 2 Chemins
- 3 Réseaux collecteurs
- 4 Sous-station
- 5 Montage des éoliennes

OPÉRATION



- Surveillance et maintenance régulière
- Entretien des chemins
- Lien continu avec les communautés d'accueil





FONCTIONNEMENT D'UN PARC ÉOLIEN

Grâce à la force du vent,
les éoliennes produisent
de l'électricité



A large, light-colored wind turbine is shown from a side-on perspective, angled upwards towards the right. It has three blades and a vertical tower. In the background, there are three small, white, fluffy clouds scattered across a plain white sky.

Le **réseau collecteur souterrain** transporte l'énergie produite par les éoliennes jusqu'au poste de raccordement

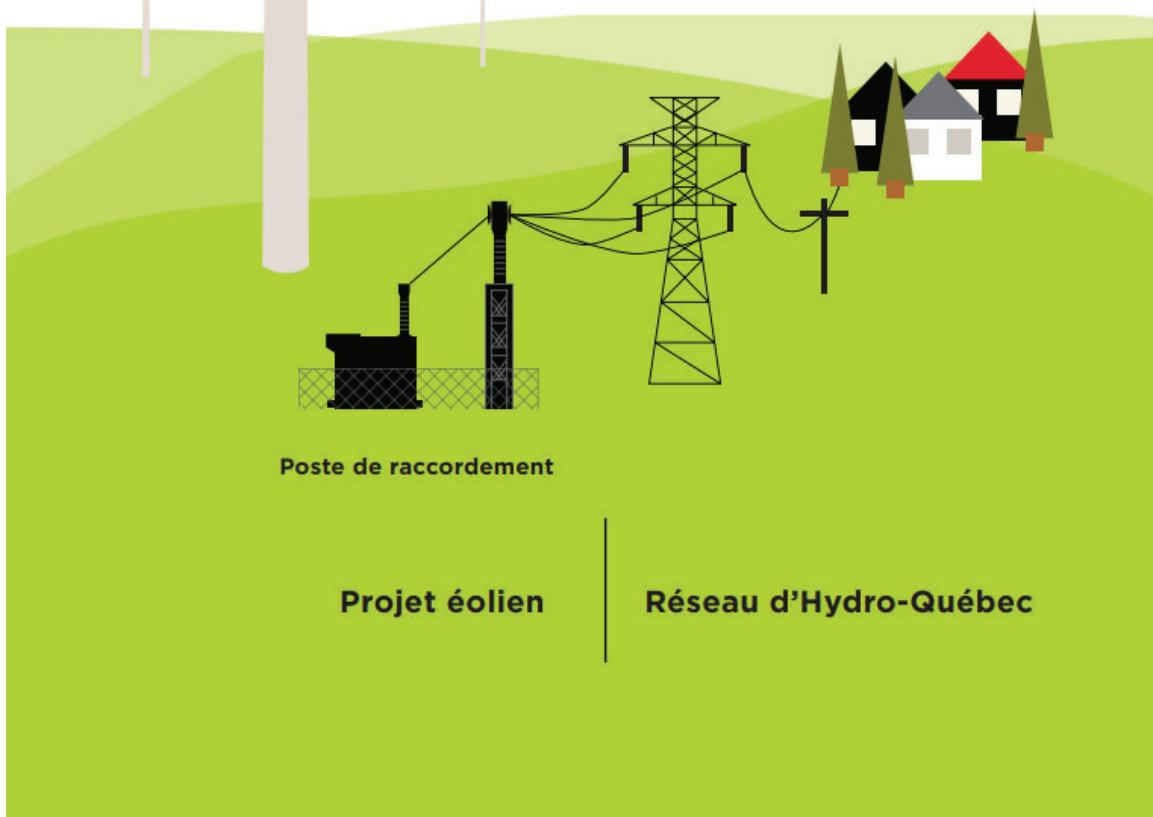
Le **poste de raccordement** augmente la tension de l'énergie et permet d'acheminer l'électricité sur le réseau d'Hydro-Québec



Centre de contrôle de Kingsey Falls



Fonctionnel
24/7,
365 jours
par année

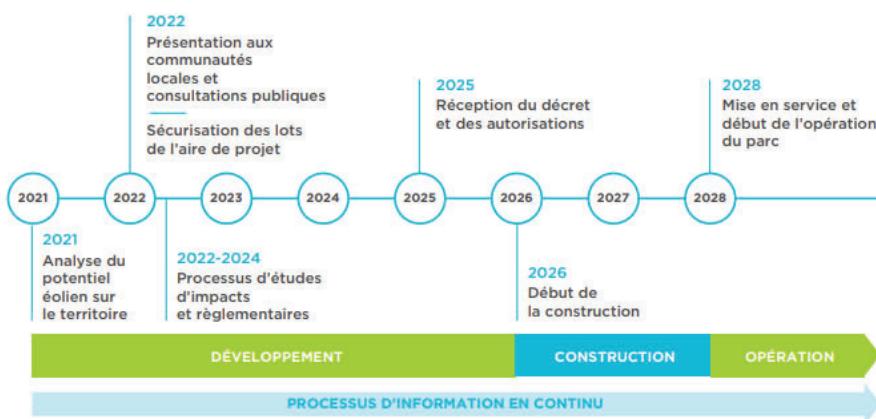


BORALEX



ARTHABASKA
PROJET ÉOLIEN

ÉCHÉANCIER PRÉLIMINAIRE



PROCHAINES ÉTAPES

- 1 Consultations publiques et discussion en continu avec la population et le milieu d'accueil
- 2 Installation de 2 ou 3 tours de mesure de vent temporaires
- 3 Configuration du projet et optimisation
- 4 Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement



BORALEX

EMPREINTE AU SOL

AVANT la construction



PENDANT la construction



APRÈS la construction



Investissements totaux

Jusqu'à environ

1 G\$

pour un projet de 400 MW

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ANTICIPÉES



Phase de construction

Jusqu'à
500 emplois
pour 400 MW

Retombées indirectes

- Achats de matériaux
- Hébergement
- Restauration
- Etc.

Retombées directes

- Mécaniciens
- Monteurs d'acier
- Opérateur d'équipements lourds
- Électriciens
- Charpentiers-menuisiers
- Grutiers
- Ferrailleurs
- Arpenteurs
- Monteur de lignes
- Soudeurs
- Sécurité/signalisation
- Etc.



Phase d'opération

Jusqu'à
15 emplois
à long terme

Retombées indirectes

- Achat de matériaux
- Entretien des infrastructures et équipements
- Etc.

Retombées directes

- Entretien des éoliennes
- Entretien des routes
- Surveillance opérationnelle
- Suivi environnemental
- Déneigement
- Etc.



ENVIRONNEMENT



Notre priorité éviter et minimiser les impacts

En plus de collaborer à la décarbonation de l'économie à l'échelle mondiale par ses activités, Boralex va au-delà des énergies renouvelables et s'est engagée fermement dans la protection de l'environnement

Une des priorités du projet est de s'insérer de façon harmonieuse dans le milieu et de respecter l'environnement :

- Évaluation des paramètres de configuration et contraintes à l'implantation
- Application des règlements, guides et saines pratiques
- Application des conditions de permis et autorisations
- Évaluation des impacts et, au besoin, appliquer des mesures d'atténuation
- Surveillance en construction
- Suivis en opération

MILIEU HUMAIN

- Information en continue
- Maximisation des retombées économiques
- Comité de liaison
- Archéologie
- Étude du paysage
- Analyse sonore
- Harmonisation avec l'utilisation du territoire
- Santé et sécurité

MILIEU BIOLOGIQUE

- Inventaires sur la végétation (espèces exotiques envahissantes, arbres, plantes rares, etc.)
- Inventaires de poissons et de l'herpétofaune
- Inventaires sur la faune aviaire (rapaces, sauvagine, oiseaux migrateurs, oiseaux terrestres, etc.)
- Inventaires de chauves-souris

MILIEU PHYSIQUE

- Inventaires des drainages, pentes et talus
- Inventaires des milieux humides et hydriques

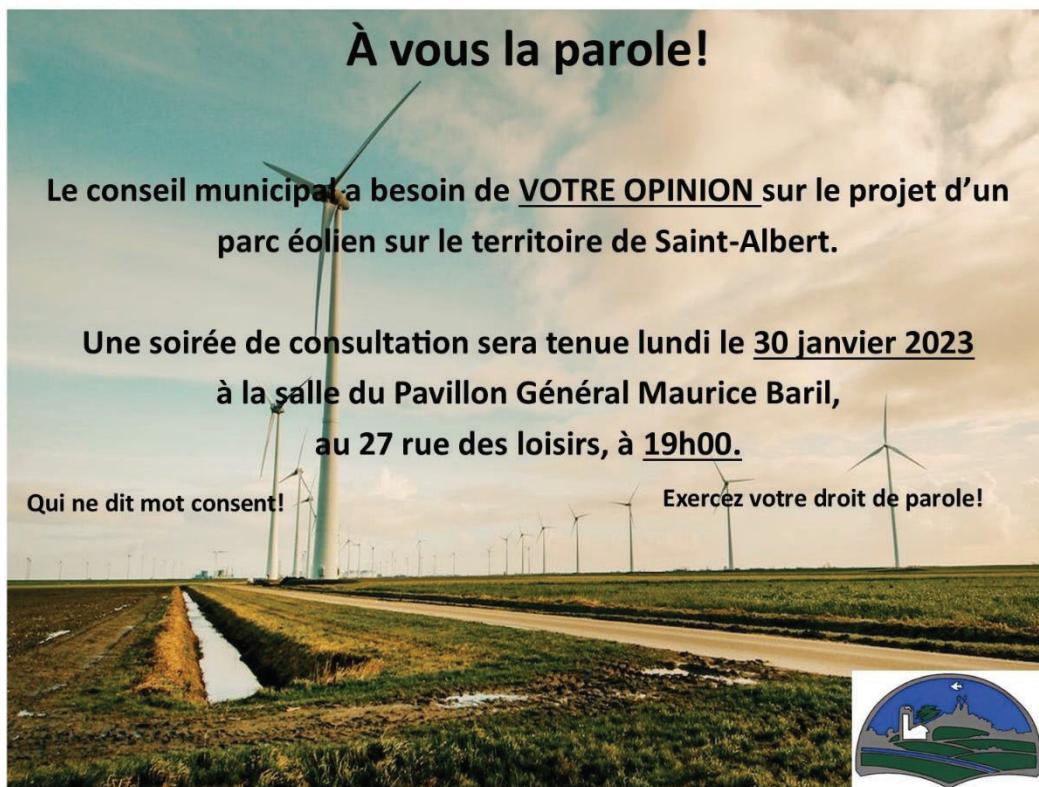
BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Annexe 2

Rencontres d'information publiques hiver 2023 : invitation



Annexe 3

Rencontres d'information publiques 2024 : invitations



L'énergie d'une
communauté



Invitation

Rencontres d'information publiques

18 juin 19h

Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Salle municipale 230 Rang 4 O

19 juin 19h

Sainte-Séraphine
2660 Rue du Centre Communautaire

20 juin 19h

Victoriaville
Complexe Cara | Salle Everest
247 Rue Notre Dame Est

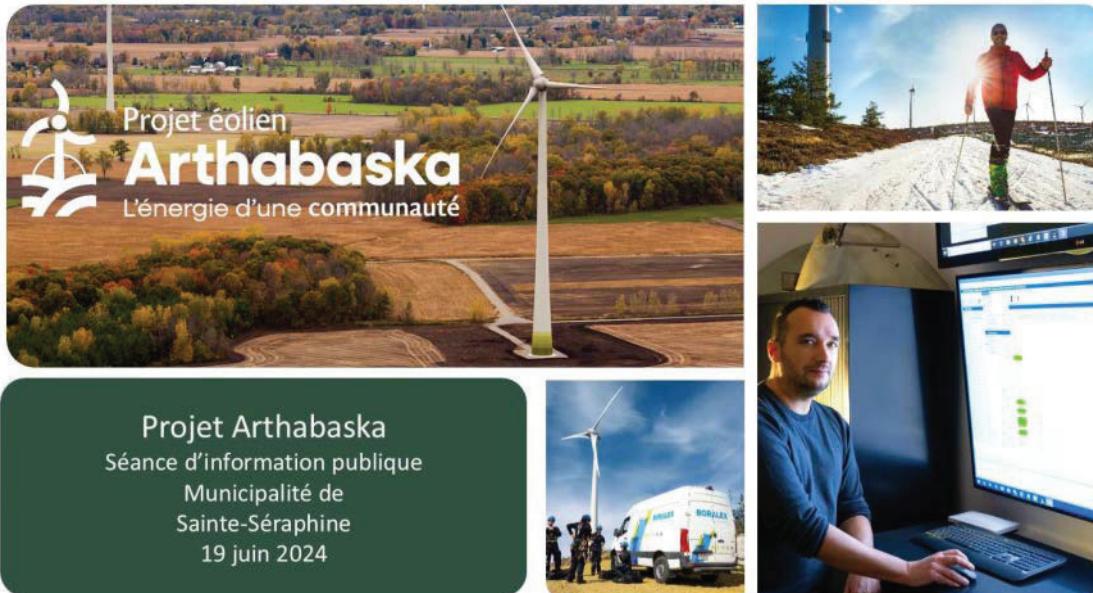
Contactez-nous par courriel au
communications@boralex.com
ou par téléphone au **819 363-6398**

Annexe 4

Rencontres d'information publiques 2024 : matériaux d'information

Annexe 4.1

Présentation PowerPoint : Municipalité de Sainte-Séraphine



Horaire de la rencontre

Mot de bienvenue et introduction

Mme Nathalie Leblanc, conseillère municipale, membre du Comité de liaison de Sainte-Séraphine
Christian Côté, préfet de la MRC d'Arthabaska et maire de Kingsey Falls

Hydro-Québec, Transition énergétique et Plan 2035

Le projet éolien Arthabaska

Frédéric Michaud, Directeur général, MRC d'Arthabaska
Jordan Longchamps, Affaires publiques & Communications, Boralex
Jean-François Beaulieu, Chef de projet principal, développement, Boralex

Période de questions

Kiosque d'information

Fin de la rencontre



Merci de votre présence

Mot de bienvenue

Mme Nathalie Leblanc

Conseillère municipale et membre du comité de liaison avec la municipalité de Sainte-Séraphine



M. Christian Côté

Préfet de la MRC d'Arthabaska

Se tourner vers des solutions innovantes

Le projet éolien Arthabaska, un pur hasard?

-  À la recherche de nouveaux moyens de rapprocher les sources d'énergie des lieux de consommation.
-  La transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques sont intimement liées.





Le Québec en transition énergétique



Soumissions Retenues

Projets retenus

Appel d'Offres d'Hydro-Québec A/O 2023-01

➤ 8 projets pour un total de 1549,60 MW

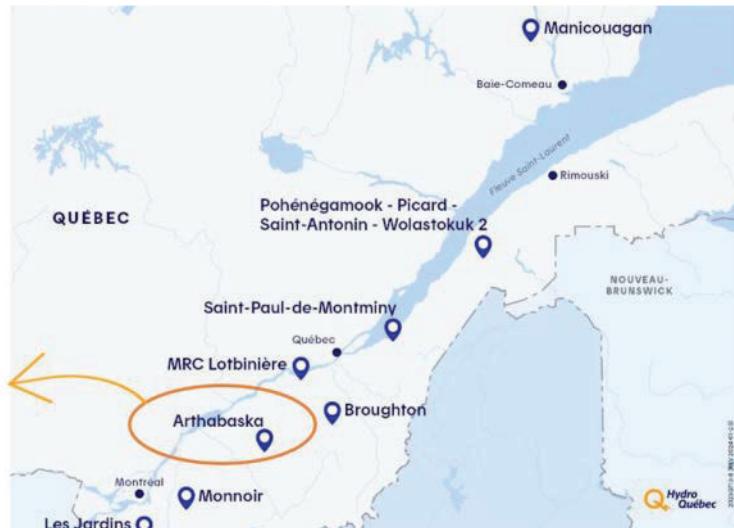
➤ Mise en service 2027-2029

Arthabaska | 265,2 MW

Contrat signé avec Hydro-Québec, avril 2024

Mise en service 1^{er} décembre 2029

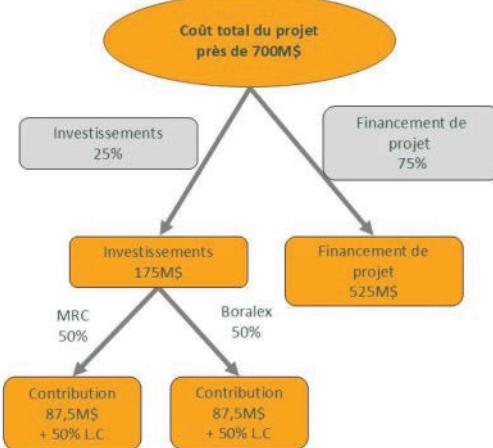
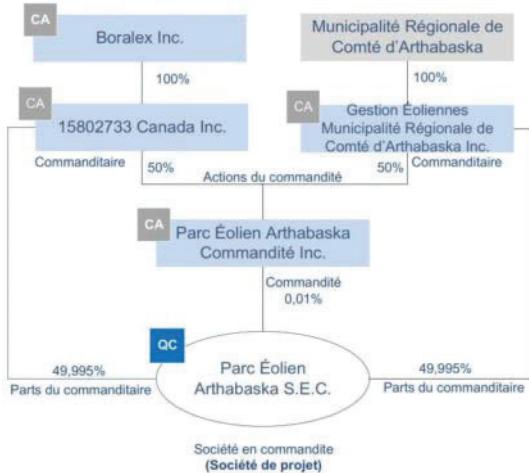
Contrat de 30 ans



Structure Retombées & Comités

Structure du partenariat

MRC d'Arthabaska et Boralex



F

Retombées



Dividendes de plus de 7 M\$ par an à la MRC d'Arthabaska
Environ 5 M\$ de remboursement annuel de règlement d'emprunt (4 %)



Redevances aux municipalités de plus de 1,6 M\$ par an*
Ste-Séraphine, potentiel de 30 positions, jusqu'à 1,3M\$/an



Compensations aux propriétaires et aux voisins de plus de 2,9 M\$ par an*
Induit une redevance de 1% des revenus bruts répartis entre l'ensemble des propriétaires de terrains privés dont le lot est situé à l'intérieur d'un rayon de 1,2 km d'une éolienne (minimum de 500\$, indexé)

*En dollars de 2029, indexés annuellement.



F/B

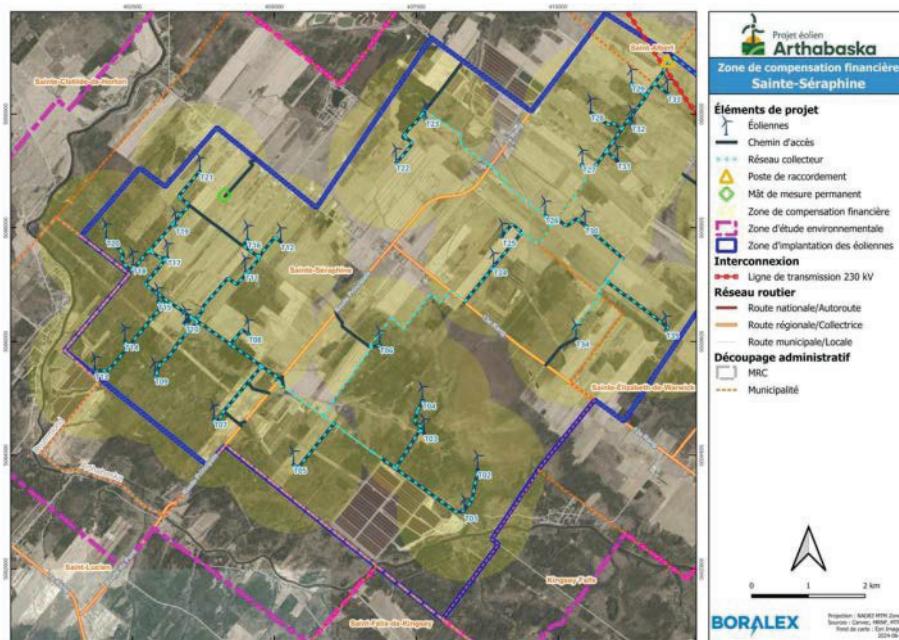
Retombées

Redistribution de

1%

des revenus bruts

Pour l'ensemble des propriétaires de terrains privés dont le lot est situé à l'intérieur d'un rayon de 1,2 km d'une éolienne.
(500\$ min indexé)



Différents comités de liaison pour répondre à différents besoins

L'énergie d'une communauté

Comité de liaison de Sainte-Séraphine

Formé de représentants :

- de la municipalité de Sainte-Séraphine;
- de la MRC d'Arthabaska;
- de Boralex.

Rôle :

- Informer sa population sur l'évolution du projet;
- Informer la SEC des préoccupations de la population.

Comité de maximisation économique

(Sous-comité du comité de liaison du Projet éolien Arthabaska)

Formé de représentants :

- de la MRC;
- CDEV
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques.

Rôle :

- Informer les entreprises des occasions d'affaires et favoriser les retombées économiques locales;
- Faciliter la rencontre et la communication entre les entrepreneurs du projet et les entreprises locales.

Comité de liaison du Projet éolien Arthabaska

Formé de représentants :

- de la MRC;
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques;
- de citoyens;
- de propriétaires terriens;
- de groupes d'intérêt dans la zone de projet.

Rôle :

- Informer la SEC des préoccupations, des enjeux et des suggestions du milieu;
- Suivi de l'évolution du projet et des plaintes.

Maximisations économiques



Comité de maximisation économique

(Sous-comité du comité de liaison du Projet éolien Arthabaska)

Formé de représentants :

- de la MRC;
- CDEVRA;
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques.

Rôle :

- Informer les entreprises des occasions d'affaires et favoriser les retombées économiques locales;
- Faciliter la rencontre et la communication entre les entrepreneurs du projet et les entreprises locales.



F

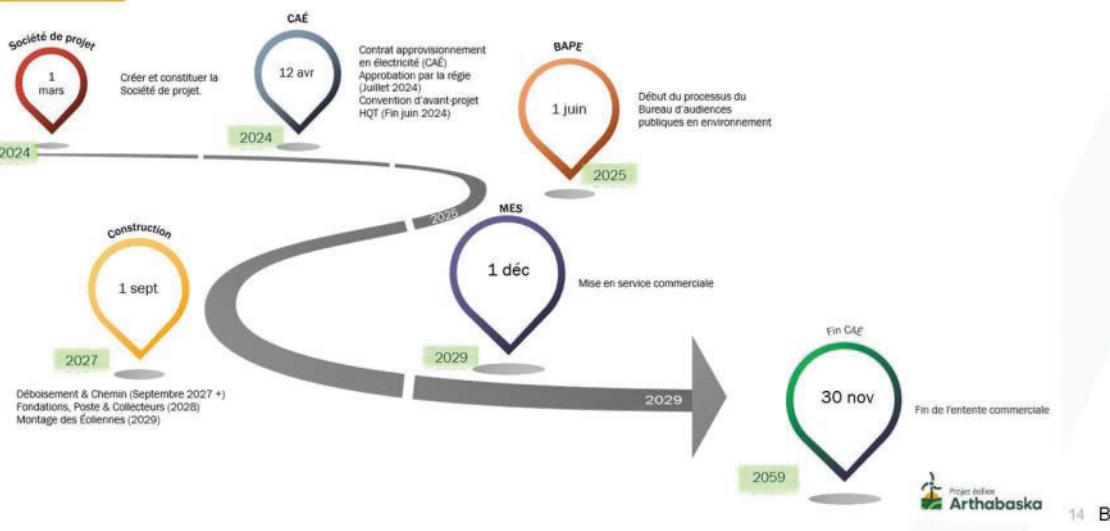


État de la Situation



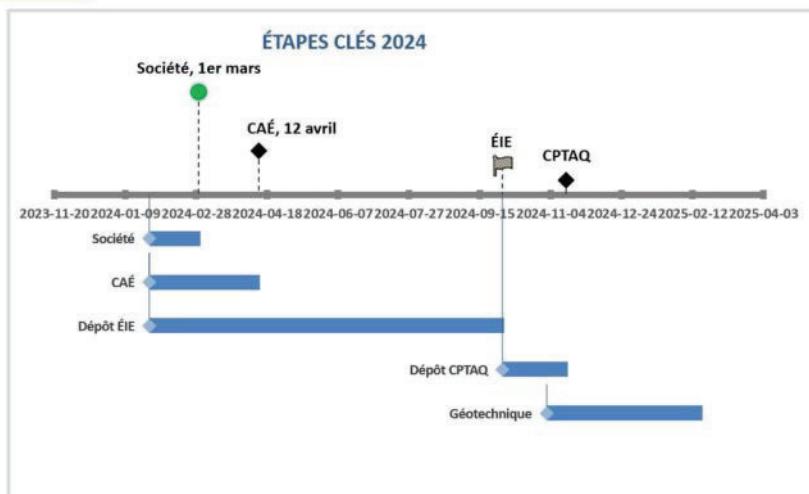
13

Étapes clés du projet



14 B

Étapes clés 2024



Inventaires environnementaux

- Inventaire de certains types de nids d'oiseaux protégés (Printemps 2024)
- Évaluation du potentiel acéricole (Printemps 2024)
- Évaluation environnementale de site Phase 1 (sols contaminés, 2024)
- Espèces fauniques à statut (tortues, couleuvres, salamandres) (mai 2024)
- Milieux humides et hydriques (juin 2024)
- Flore à statut (2024)
- Chauves-souris (2023-2024)
- Oiseaux de proie (2023)



Projet éolien
Arthabaska

B

Configuration

Projet éolien
Arthabaska

17

Configuration

➤ Éléments considérés dans la sélection des emplacements

- Règlementation municipale/MRC
- Les secteurs en culture et forestier
- Cours d'eaux et bande riveraine
- Milieux humides
- Potentiel acéricole
- Maximiser l'utilisation des chemins existants
- Cadre de référence relatif à l'aménagement de parc éoliens en milieux agricole et forestier (Hydro-Québec)

➤ Éléments de constructions

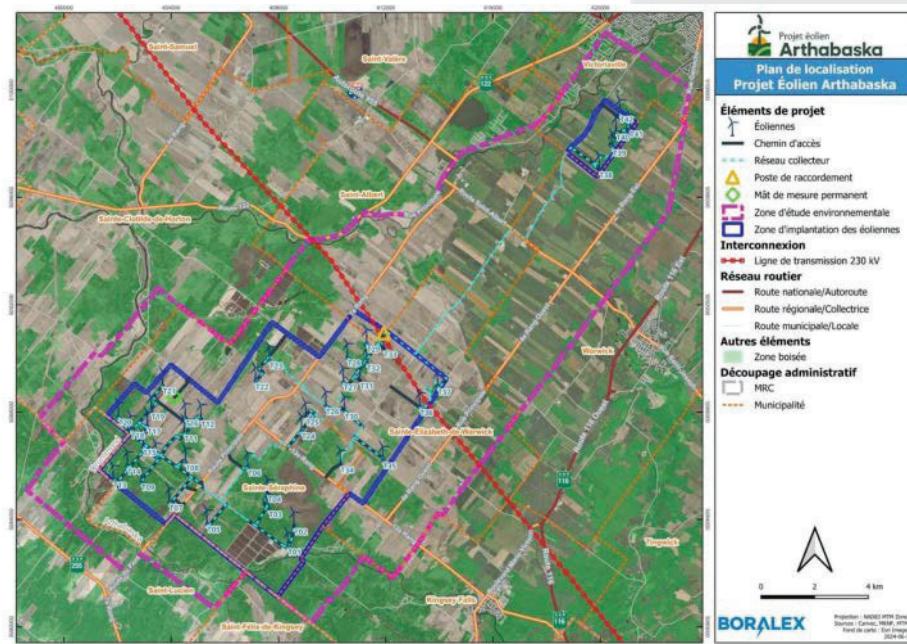
- Transport des composantes
- Dégagement dans les courbes pour le transport des pales
- Intersection avec les emprises publiques



Projet éolien
Arthabaska

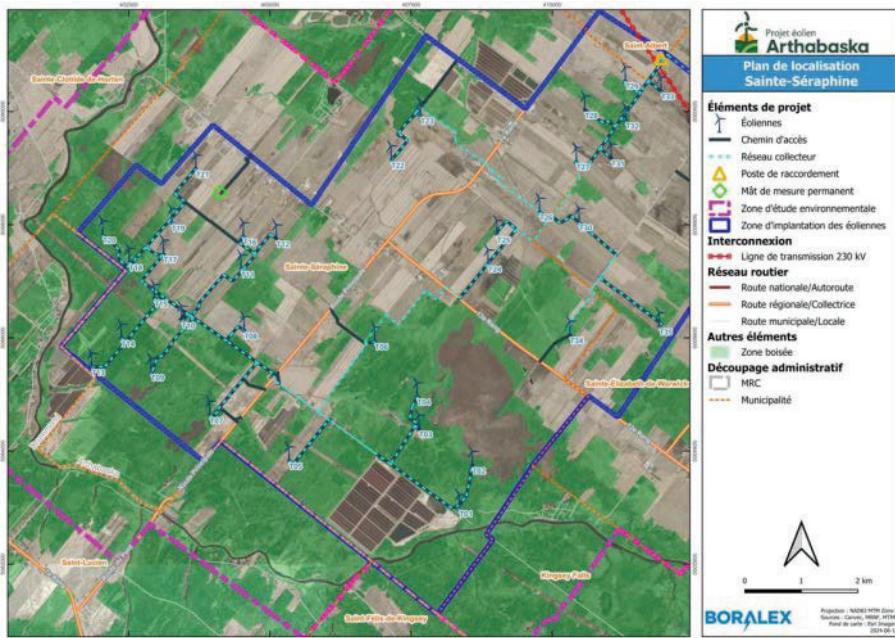
18

B



19

B



20 B



L'éolienne et l'accès

Une éolienne : de la fondation à la pale

Éoliennes de 6,6 MW à 7,2 MW

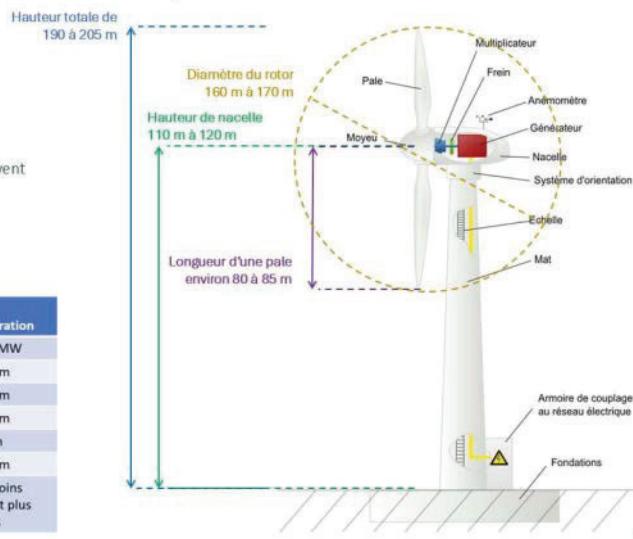
Information sur ce type d'éolienne :

- Les pales:
 - Profil aérodynamique
 - Contrôle la vitesse de rotation (rotation)
 - Les éoliennes se positionnent selon la direction du vent

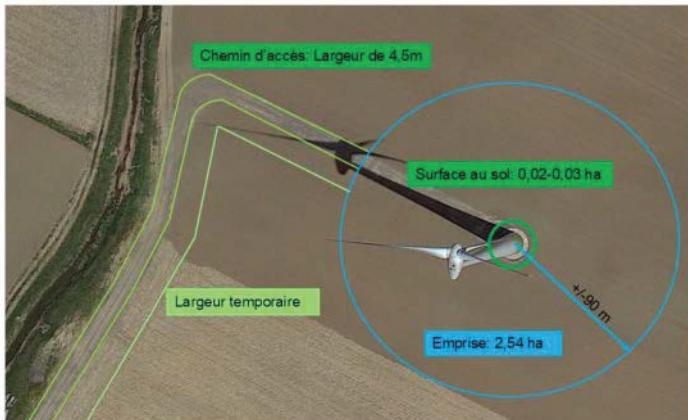
Exemple projet de L'Érable :

- 2013, 100 MW : 50 éoliennes de 2,0 MW
- 2029, 100 MW : 14 éoliennes de 7,0 MW

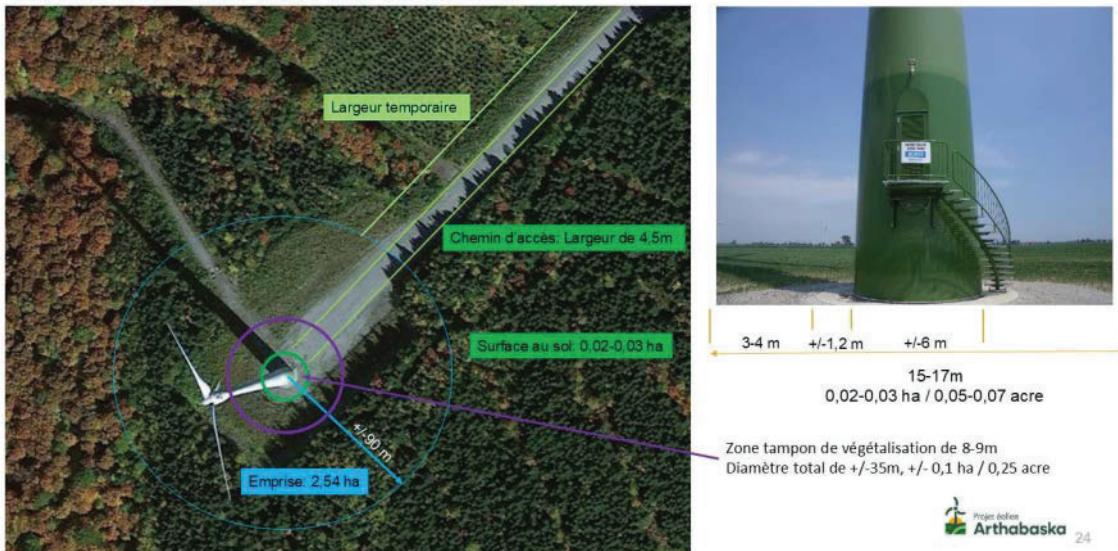
	Projet type 2 ^e appel d'offres HQD	Projets Nouvelle génération
Puissance des éoliennes	2,0 à 2,30 MW	Entre 6 et 7 MW
Distance entre les éoliennes	300 à 460 m	600 à 800 m
Hauteur totale de l'éolienne	139 m	190 à 200 m
Hauteur de la nacelle	98 m	110 à 120 m
Longueur des pales	41 m	80 à 85 m
Diamètre du rotor	82 m	160 à 170 m
Visibilité	Plus nombreuses et davantage rapprochées	Beaucoup moins nombreuses et plus espacées



Éoliennes en terres en culture



Éoliennes en terres boisées



Projet éolien
Arthabaska

24

B

Chemins d'accès

- Méthode de travail en évaluation
 - Chemin d'accès permanent de 4,5m de largeur
 - Utilisation de tabliers d'accès pour le passage de la grue
 - Zone de montage d'éolienne avec une géométrie adaptée
 - Chemin temporaire pour la période de construction
- Suivi agronomique à chacune des étapes du projet



Projet éolien
Arthabaska

25

B



ÉQUISOL

S'engager pour le
bien collectif

Le Programme ÉQUISOL, c'est quoi?

Dans le cadre de l'implantation d'éoliennes en terres agricoles, le Projet s'engage à mettre en place le **Programme ÉQUISOL**.

Les buts :

1

Mettre en valeur des terres agricoles **égales en superficie** à celles liées au projet.

2

Vise toutes les **terres agricoles** et **forestières** (agriculture végétale et sylviculture).

Raisons d'être du Programme

- 1 Répondre aux besoins énergétiques (appel d'offres HQ 2023).
- 2 Promouvoir la cohabitation des industries essentielles.
- 3 Maximiser les retombées sur les terres agricoles liées au projet :
 - Conserver la **superficie agricole** sur le territoire;
 - Soutenir les **activités économiques locales**;
 - Mettre en valeur la **biodiversité** de la faune et de la flore locales;
 - Faire bénéficier les individus et les communautés (*bénéfices écologiques, économiques et autres*).

8

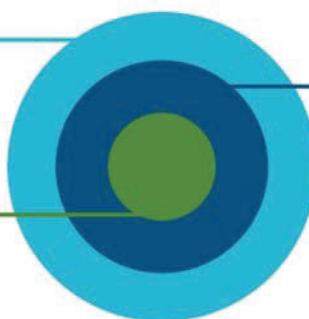
Culture végétale Ordre de grandeur des terres en friche

1 757

hectares de terres
en friche (potentiel
agricole non-utilisé)

233

hectares de terres
d'intérêt immédiat



Données obtenues de la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CDEVR) démontrant l'**ordre de grandeur des terres à potentiel agricole actuellement en friche** dans la MRC d'Arthabaska :

817

hectares de terres à haut potentiel identifiés

8

Bénéfices du Programme



1 Agriculture végétale :

- Prioriser la **conservation** des terres agricoles;
- Mise en valeur de la **relève** et de projets de démarrage agricole;
- Promouvoir la **cohabitation** des industries essentielles.

8

Bénéfices du Programme



2 Reboisement :

- Protéger les terres agricoles de l'**érosion** et augmenter la **capacité porteuse** de celles-ci;
- Protéger contre le **ruissellement** des sols et des nutriments;
- Impact positif sur la **biodiversité locale**.

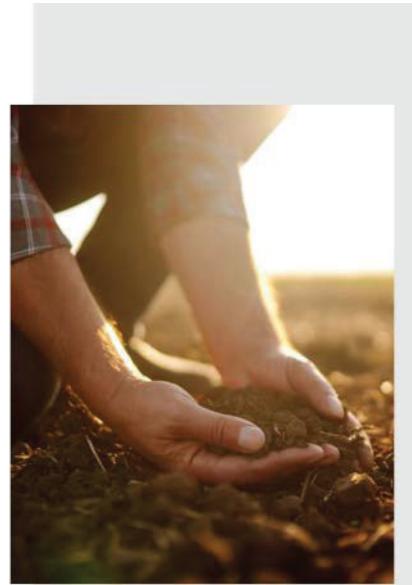
8

Un Fonds agroenvironnemental

- + Contrer les changements climatiques
- + Favoriser des pratiques agricoles durables
- + Répondre aux enjeux de notre zone agricole

Exemples :

- Restaurer des rivières
- Financer le reboisement
- Soutenir financièrement la relève et les producteur·trice·s agricoles
- Financer la remise en culture de terres en friche



Projet éolien
Arthabaska

AJOUT D'UN PROJET ÉOLIEN

Équilibre rétablit avec le Programme ÉQUISOL



État de référence

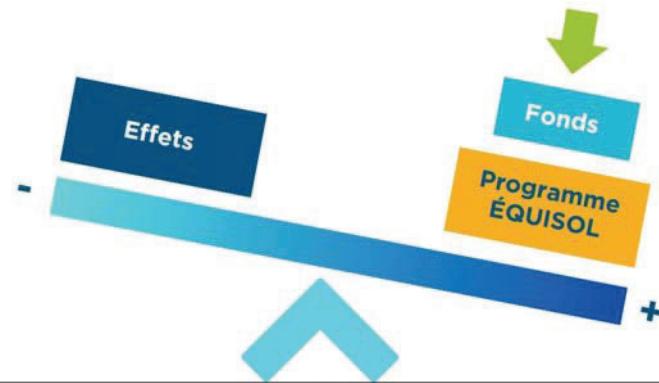




AJOUT D'UN PROJET ÉOLIEN

Impacts positifs nets et durables avec le
Programme ÉQUISOL + fonds agroenvironnemental

Impacts
positifs nets
et durables



SIMULATIONS

Projet Arthabaska

Simulation visuelle



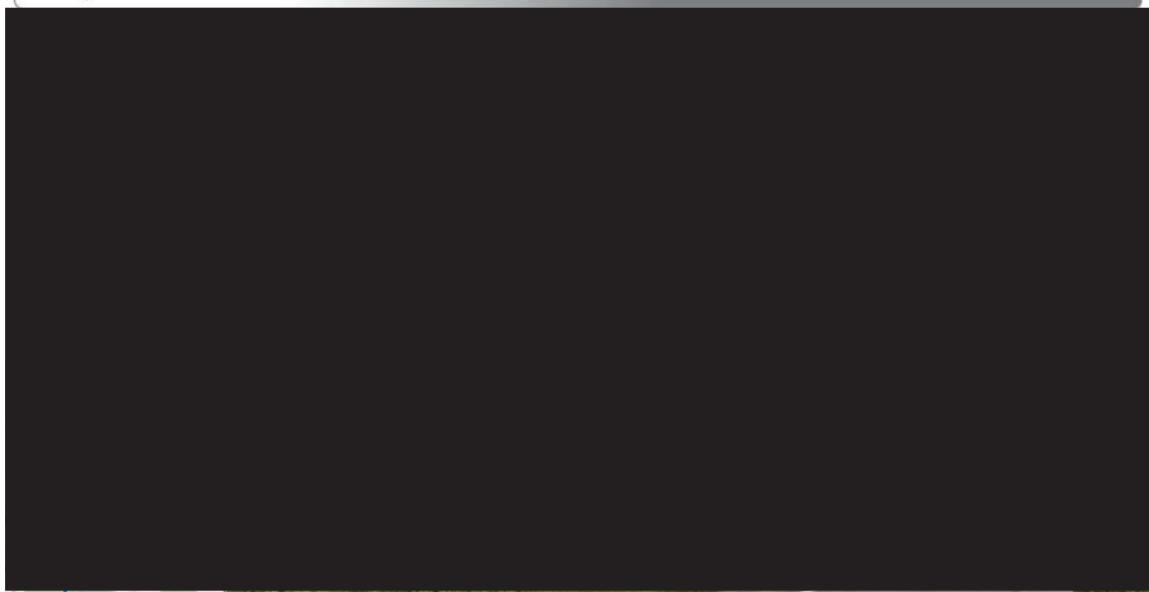
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



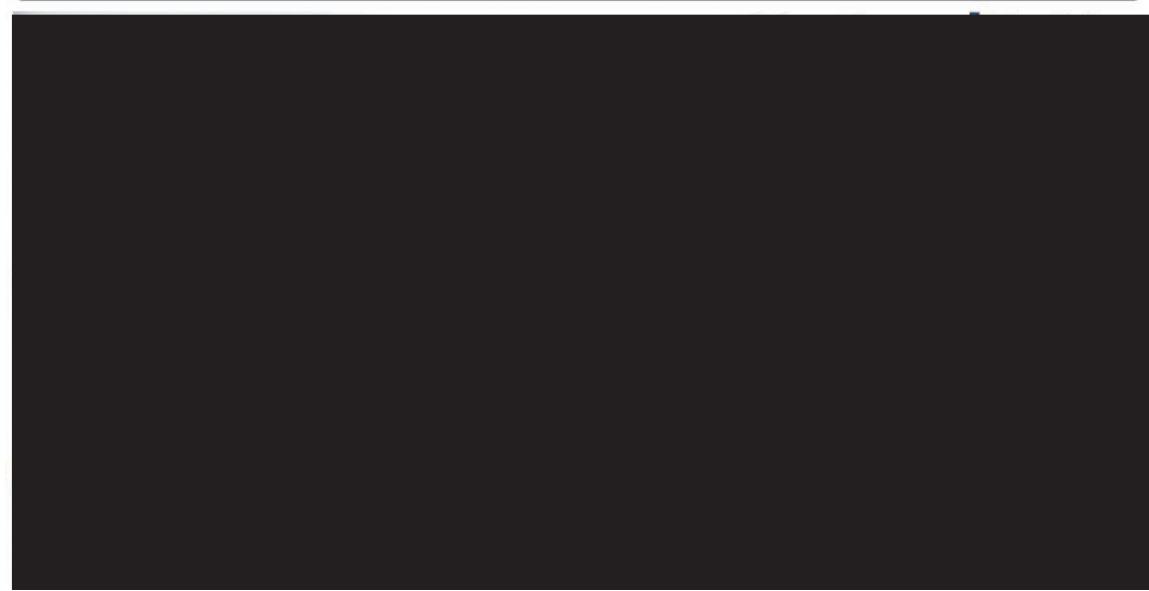
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



Projet Arthabaska

Simulation visuelle



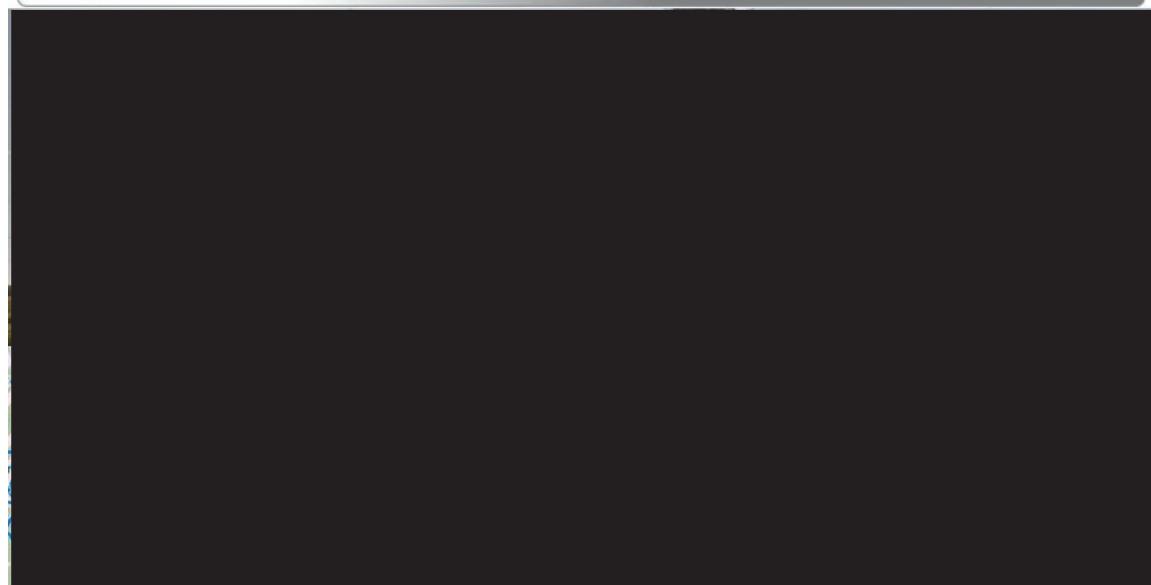
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



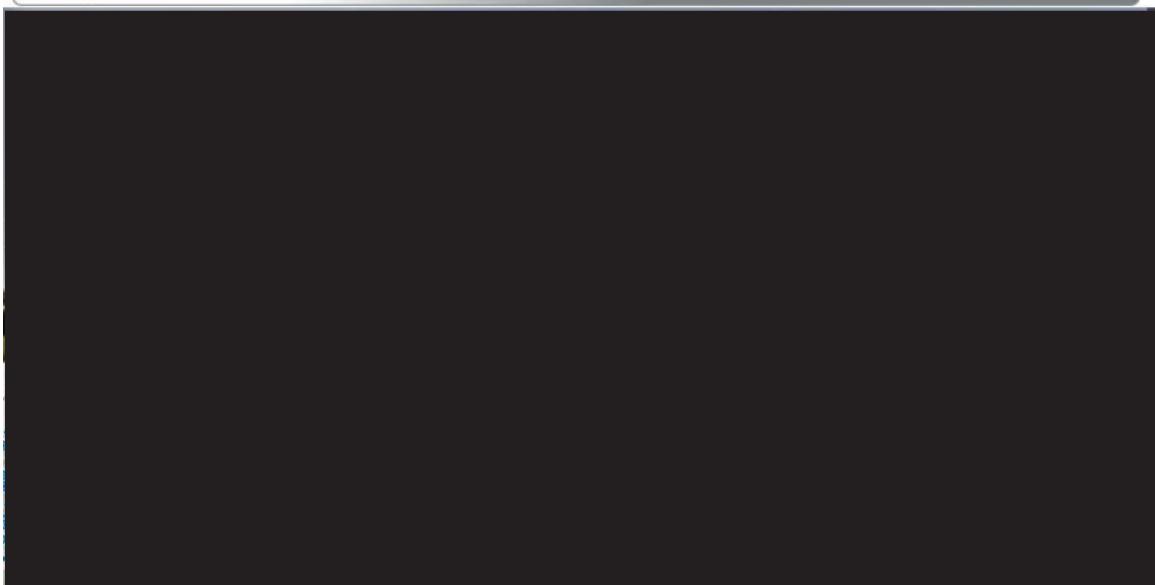
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



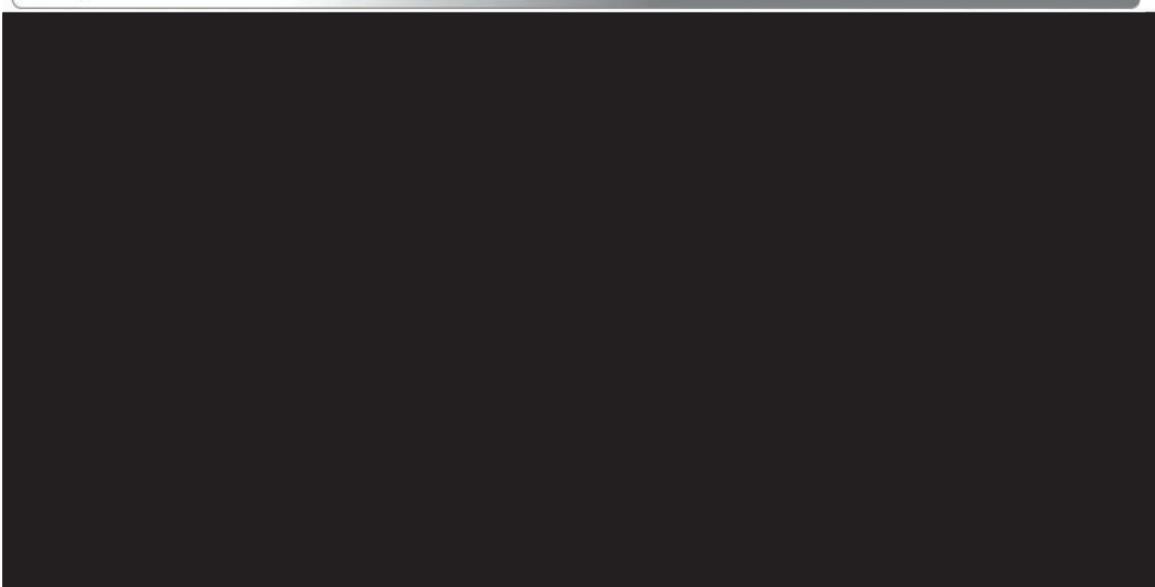
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



Projet Arthabaska

Simulation visuelle





Quelques règles pour des échanges constructifs

-  Ce soir, je prends la parole
-  Je prends ma place, toute ma place, mais juste ma place
-  Je débats, oui. Mais dans le respect
-  J'attends la période de question pour intervenir



PÉRIODE DE QUESTIONS

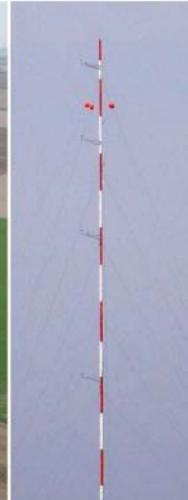


46



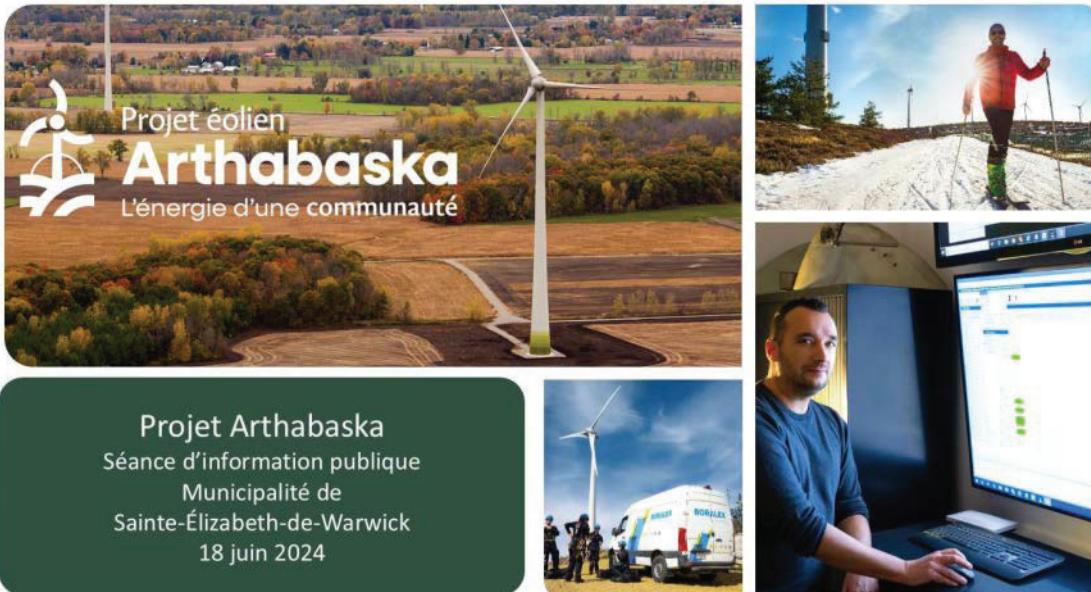
Tour de mesure de vent temporaire

- Hauteur: 80 m
- Haubans 4 directions



Annexe 4.2

Présentation PowerPoint : Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick



Horaire de la rencontre



Mot de bienvenue et introduction

Claire Rioux, maire de Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Christian Côté, préfet de la MRC d'Arthabaska et maire de Kingsey Falls

Hydro-Québec, Transition énergétique et Plan 2035

Le projet éolien Arthabaska

Frédéric Michaud, Directeur général, MRC d'Arthabaska
Jordan Longchamps, Affaires publiques & Communications, Boralex
Jean-François Beaulieu, Chef de projet principal, développement, Boralex

Période de questions

Kiosque d'information

Fin de la rencontre



Merci de votre présence

Mot de bienvenue

Mme Claire Rioux

Mairesse de Sainte-Élizabeth-de-Warwick



M. Christian Côté

Préfet de la MRC d'Arthabaska

Se tourner vers des solutions innovantes

Le projet éolien Arthabaska, un pur hasard?

-  À la recherche de nouveaux moyens de rapprocher les sources d'énergie des lieux de consommation.
-  La transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques sont intimement liées.





Le Québec en transition énergétique



Soumissions Retenues

Projets retenus

Appel d'Offres d'Hydro-Québec A/O 2023-01

➤ 8 projets pour un total de 1549,60 MW

➤ Mise en service 2027-2029

Arthabaska | 265,2 MW

Contrat signé avec Hydro-Québec, avril 2024

Mise en service 1^{er} décembre 2029

Contrat de 30 ans



Projet éolien
Arthabaska

L



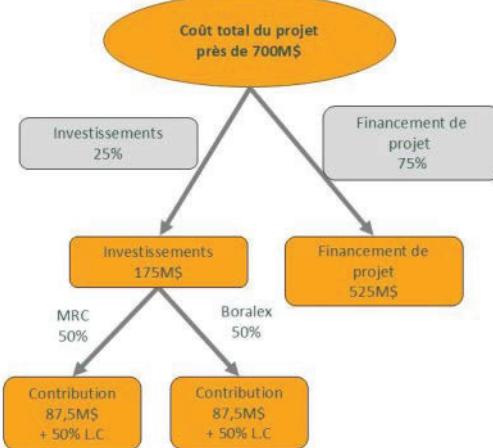
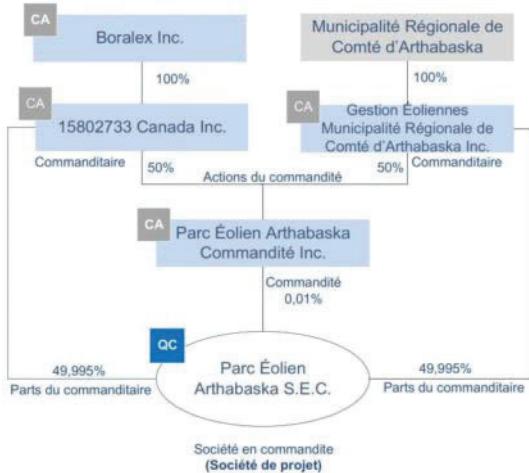
Structure Retombées & Comités

Projet éolien
Arthabaska

7

Structure du partenariat

MRC d'Arthabaska et Boralex



F

Retombées



Dividendes de plus de 7 M\$ par an à la MRC d'Arthabaska
Environ 5 M\$ de remboursement annuel de règlement d'emprunt (4 %)



Redevances aux municipalités de plus de 1,6 M\$ par an*
Ste-Élizabeth, potentiel de 7 positions, jusqu'à 296,000 \$/an



Compensations aux propriétaires et aux voisins de plus de 2,9 M\$ par an*
Induit une redevance de 1% des revenus bruts répartis entre l'ensemble des propriétaires de terrains privés dont le lot est situé à l'intérieur d'un rayon de 1,2 km d'une éolienne (minimum de 500\$, indexé)

*En dollars de 2029, indexés annuellement.

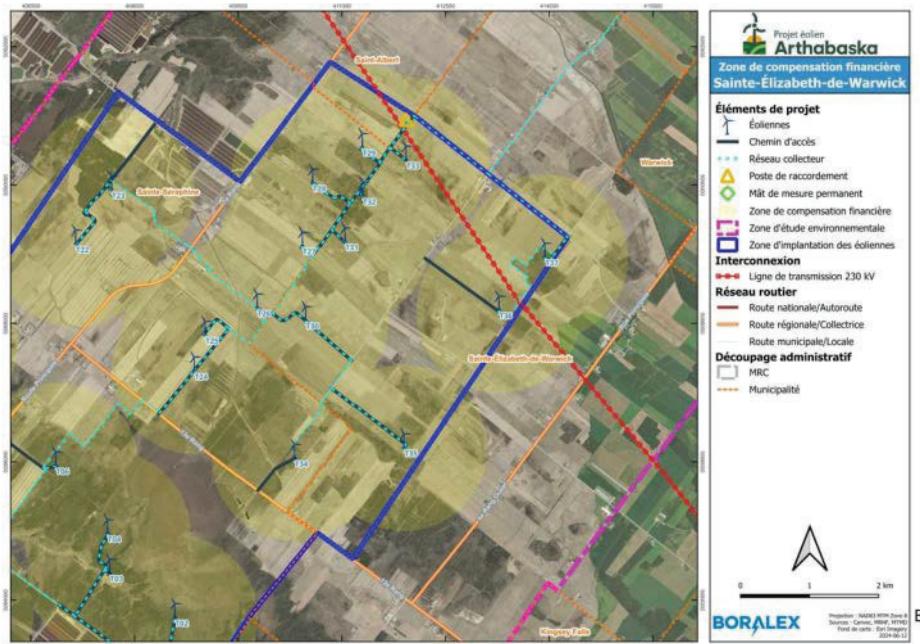


F/B

Retombées

Redistribution de
1%
des revenus bruts

Pour l'ensemble des propriétaires de terrains privés dont le lot est situé à l'intérieur d'un rayon de 1,2 km d'une éolienne.
(500\$ min indexé)



Différents comités de liaison pour répondre à différents besoins

L'énergie d'une communauté

Comité de liaison du Projet éolien Arthabaska

Formé de représentants :

- de la MRC;
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques;
- de citoyens;
- de propriétaires terriens;
- de groupes d'intérêt dans la zone de projet.

Rôle :

- Informer la SEC des préoccupations, des enjeux et des suggestions du milieu;
- Suivi de l'évolution du projet et des plaintes.

Comité de maximisation économique

(Sous-comité du comité de liaison du Projet éolien Arthabaska)

Formé de représentants :

- de la MRC;
- CDEVRA;
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques.

Rôle :

- Informer les entreprises des occasions d'affaires et favoriser les retombées économiques locales;
- Faciliter la rencontre et la communication entre les entrepreneurs du projet et les entreprises locales.

Maximisations économiques



Comité de maximisation économique

(Sous-comité du comité de liaison du Projet éolien Arthabaska)

Formé de représentants :

- de la MRC;
- CDEVRA;
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques.

Rôle :

- Informer les entreprises des occasions d'affaires et favoriser les retombées économiques locales;
- Faciliter la rencontre et la communication entre les entrepreneurs du projet et les entreprises locales.



F

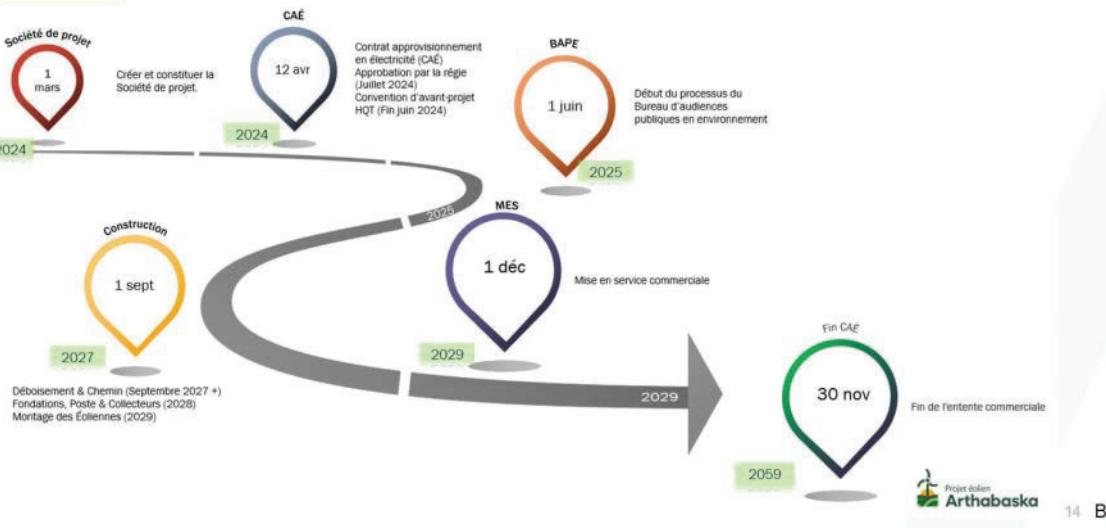


État de la Situation



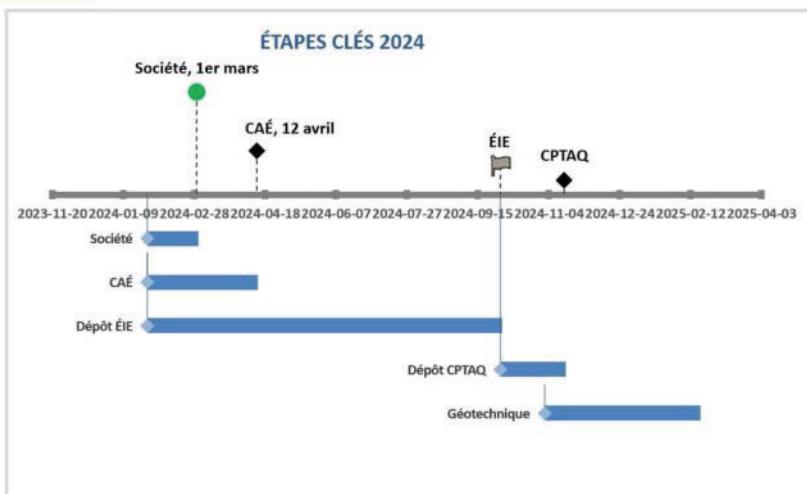
13

Étapes clés du projet



14 B

Étapes clés 2024



Projet éolien
Arthabaska

15 B

Inventaires environnementaux

- Inventaire de certains types de nids d'oiseaux protégés (Printemps 2024)
- Évaluation du potentiel acéricole (Printemps 2024)
- Évaluation environnementale de site Phase 1 (sols contaminés, 2024)
- Espèces fauniques à statut (tortues, couleuvres, salamandres) (mai 2024)
- Milieux humides et hydriques (juin 2024)
- Flore à statut (2024)
- Chauves-souris (2023-2024)
- Oiseaux de proie (2023)



Projet éolien
Arthabaska

B

Configuration

Projet éolien
Arthabaska

17

Configuration

➤ Éléments considérés dans la sélection des emplacements

- Règlementation municipale/MRC
- Les secteurs en culture et forestier
- Cours d'eaux et bande riveraine
- Milieux humides
- Potentiel acéricole
- Maximiser l'utilisation des chemins existants
- Cadre de référence relatif à l'aménagement de parc éoliens en milieux agricole et forestier (Hydro-Québec)

➤ Éléments de constructions

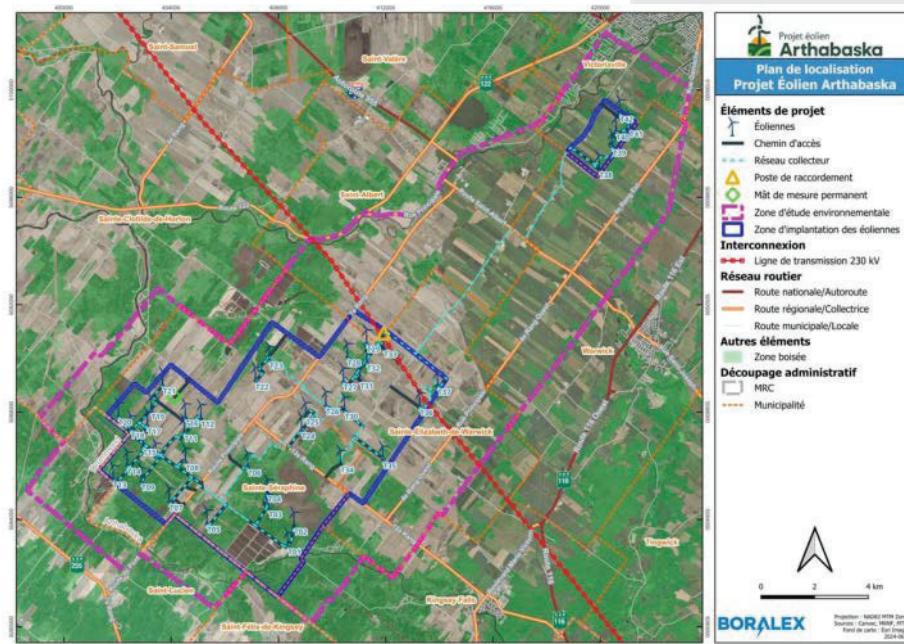
- Transport des composantes
- Dégagement dans les courbes pour le transport des pales
- Intersection avec les emprises publiques



Projet éolien
Arthabaska

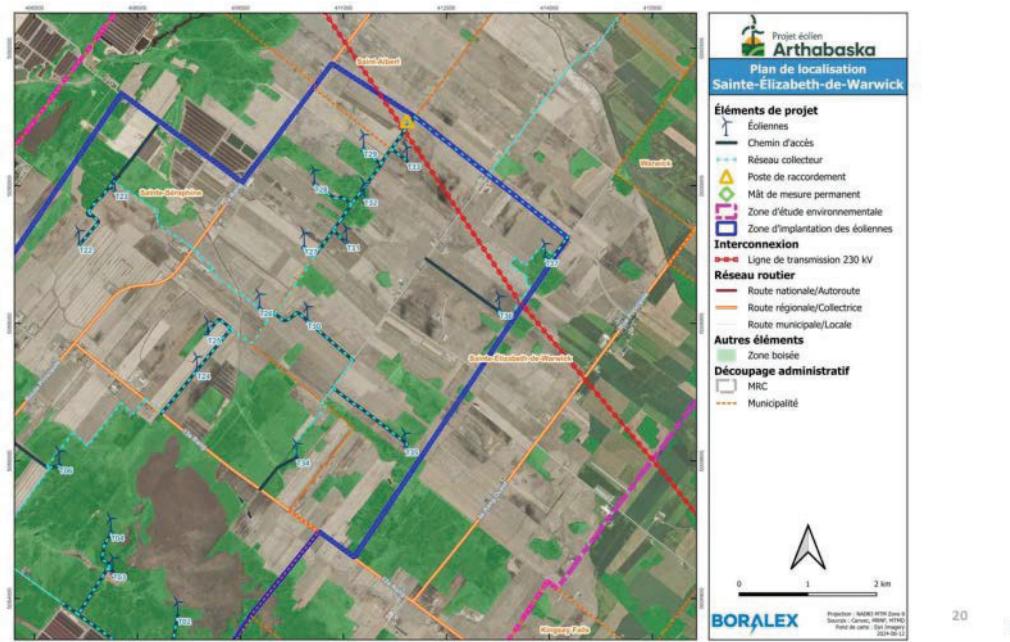
18

B



19

B



20 B



L'éolienne et l'accès

Une éolienne : de la fondation à la pale

Éoliennes de 6,6 MW à 7,2 MW

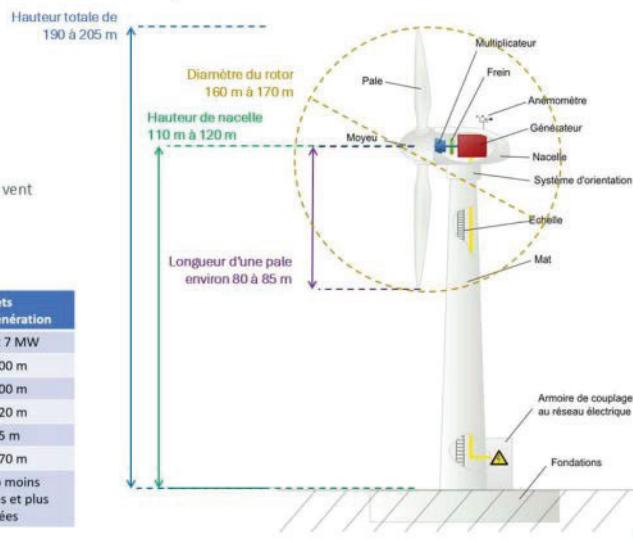
Information sur ce type d'éolienne :

- Les pales:
 - Profil aérodynamique
 - Contrôle la vitesse de rotation (rotation)
 - Les éoliennes se positionnent selon la direction du vent

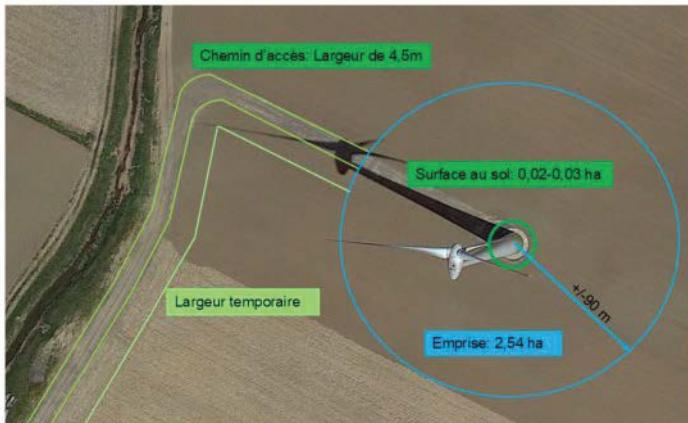
Exemple projet de L'Érable :

- 2013, 100 MW : 50 éoliennes de 2,0 MW
- 2029, 100 MW : 14 éoliennes de 7,0 MW

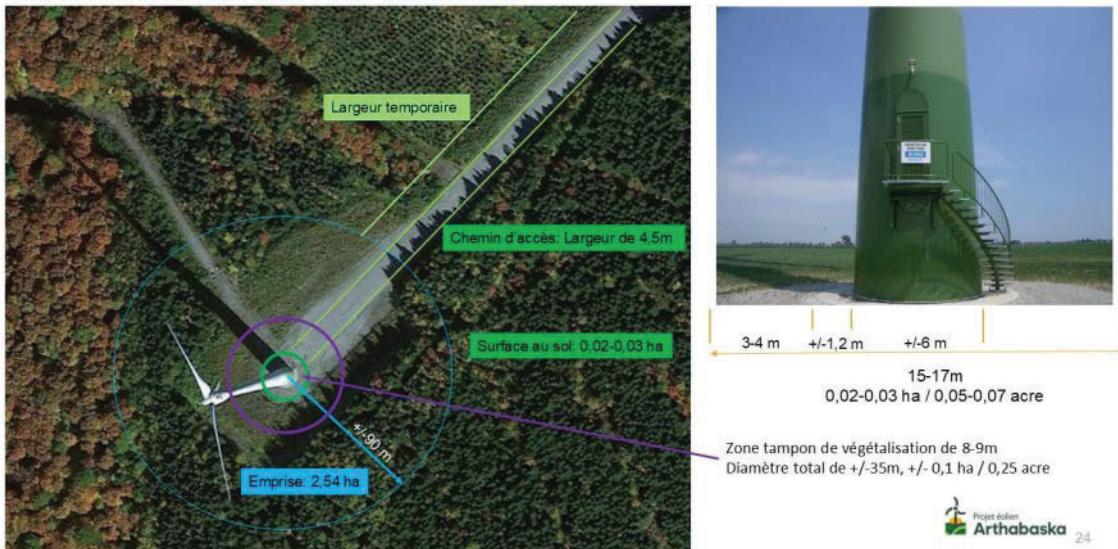
	Projet type 2 ^e appel d'offres HQD	Projets Nouvelle génération
Puissance des éoliennes	2,0 à 2,30 MW	Entre 6 et 7 MW
Distance entre les éoliennes	300 à 460 m	600 à 800 m
Hauteur totale de l'éolienne	139 m	190 à 200 m
Hauteur de la nacelle	98 m	110 à 120 m
Longueur des pales	41 m	80 à 85 m
Diamètre du rotor	82 m	160 à 170 m
Visibilité	Plus nombreuses et davantage rapprochées	Beaucoup moins nombreuses et plus espacées



Éoliennes en terres en culture



Éoliennes en terres boisées



Projet éolien
Arthabaska

24

B

Chemins d'accès

- Méthode de travail en évaluation
 - Chemin d'accès permanent de 4,5m de largeur
 - Utilisation de tabliers d'accès pour le passage de la grue
 - Zone de montage d'éolienne avec une géométrie adaptée
 - Chemin temporaire pour la période de construction
- Suivi agronomique à chacune des étapes du projet



Projet éolien
Arthabaska

25

B



ÉQUISOL

S'engager pour le
bien collectif

Le Programme ÉQUISOL, c'est quoi?

Dans le cadre de l'implantation d'éoliennes en terres agricoles, le Projet s'engage à mettre en place le **Programme ÉQUISOL**.

Les buts :

1

Mettre en valeur des terres agricoles **égales en superficie** à celles liées au projet.

2

Vise toutes les **terres agricoles** et **forestières** (agriculture végétale et sylviculture).

Raisons d'être du Programme

- 1 Répondre aux besoins énergétiques (appel d'offres HQ 2023).
- 2 Promouvoir la cohabitation des industries essentielles.
- 3 Maximiser les retombées sur les terres agricoles liées au projet :
 - Conserver la **superficie agricole** sur le territoire;
 - Soutenir les **activités économiques locales**;
 - Mettre en valeur la **biodiversité** de la faune et de la flore locales;
 - Faire bénéficier les individus et les communautés (*bénéfices écologiques, économiques et autres*).

8

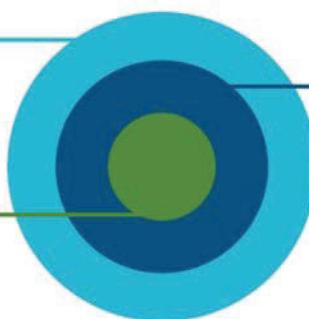
Culture végétale Ordre de grandeur des terres en friche

1 757

hectares de terres
en friche (potentiel
agricole non-utilisé)

233

hectares de terres
d'intérêt immédiat



Données obtenues de la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CDEVR) démontrant l'**ordre de grandeur des terres à potentiel agricole actuellement en friche** dans la MRC d'Arthabaska :

817

hectares de terres à haut potentiel identifiés

8

Bénéfices du Programme



1 Agriculture végétale :

- Prioriser la **conservation** des terres agricoles;
- Mise en valeur de la **relève** et de projets de démarrage agricole;
- Promouvoir la **cohabitation** des industries essentielles.

8

Bénéfices du Programme



2 Reboisement :

- Protéger les terres agricoles de l'**érosion** et augmenter la **capacité porteuse** de celles-ci;
- Protéger contre le **ruissellement** des sols et des nutriments;
- Impact positif sur la **biodiversité locale**.

8

Un Fonds agroenvironnemental

- + Contrer les changements climatiques
- + Favoriser des pratiques agricoles durables
- + Répondre aux enjeux de notre zone agricole

Exemples :

- Restaurer des rivières
- Financer le reboisement
- Soutenir financièrement la relève et les producteur·trice·s agricoles
- Financer la remise en culture de terres en friche



Projet éolien
Arthabaska

AJOUT D'UN PROJET ÉOLIEN

Équilibre rétablit avec le Programme ÉQUISOL

Équilibre
rétablit

État de référence



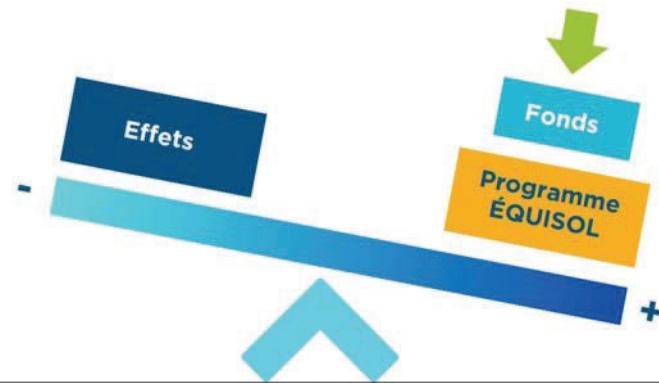
F



AJOUT D'UN PROJET ÉOLIEN

Impacts positifs nets et durables avec le
Programme ÉQUISOL + fonds agroenvironnemental

Impacts
positifs nets
et durables



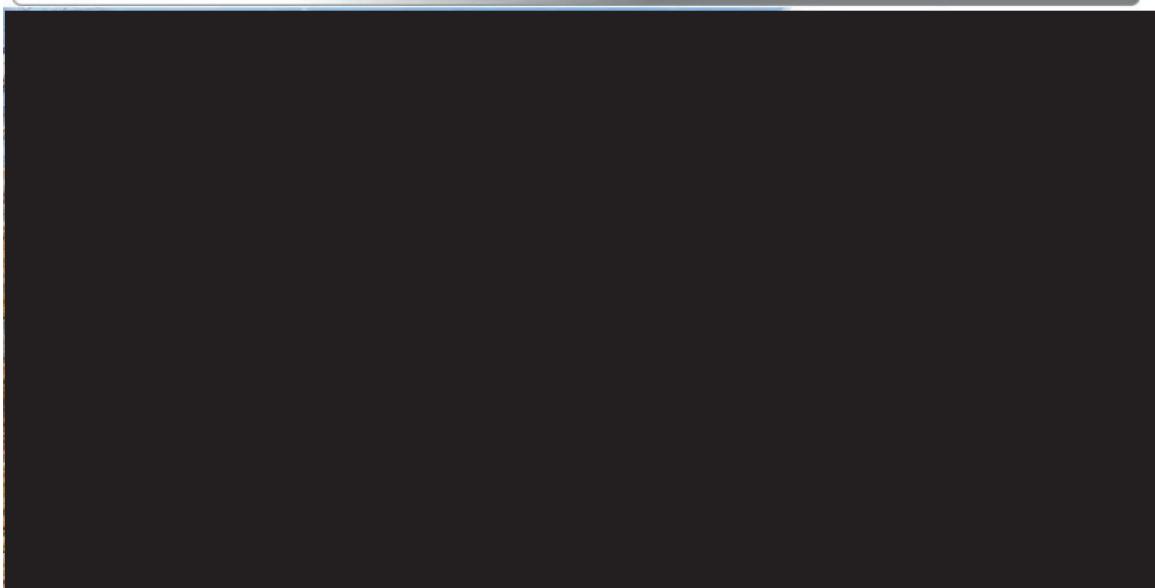
F



SIMULATIONS

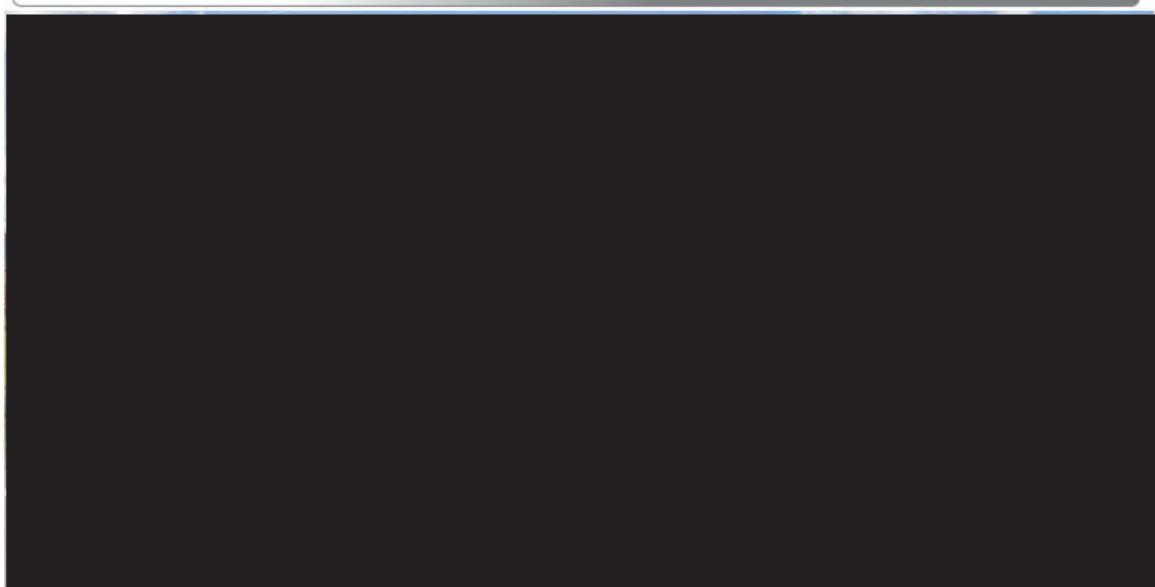
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



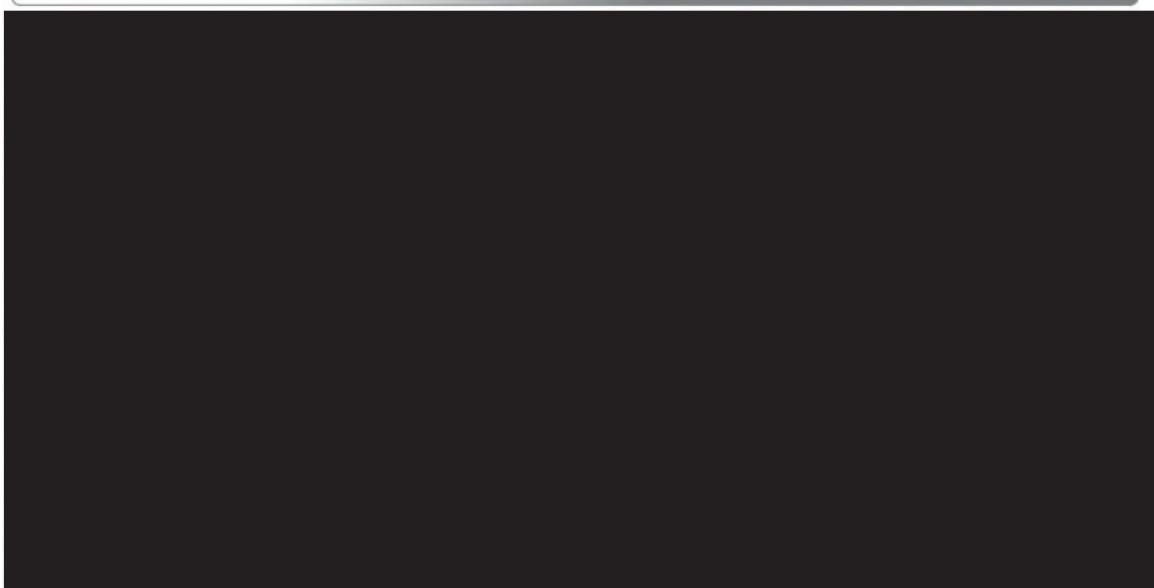
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



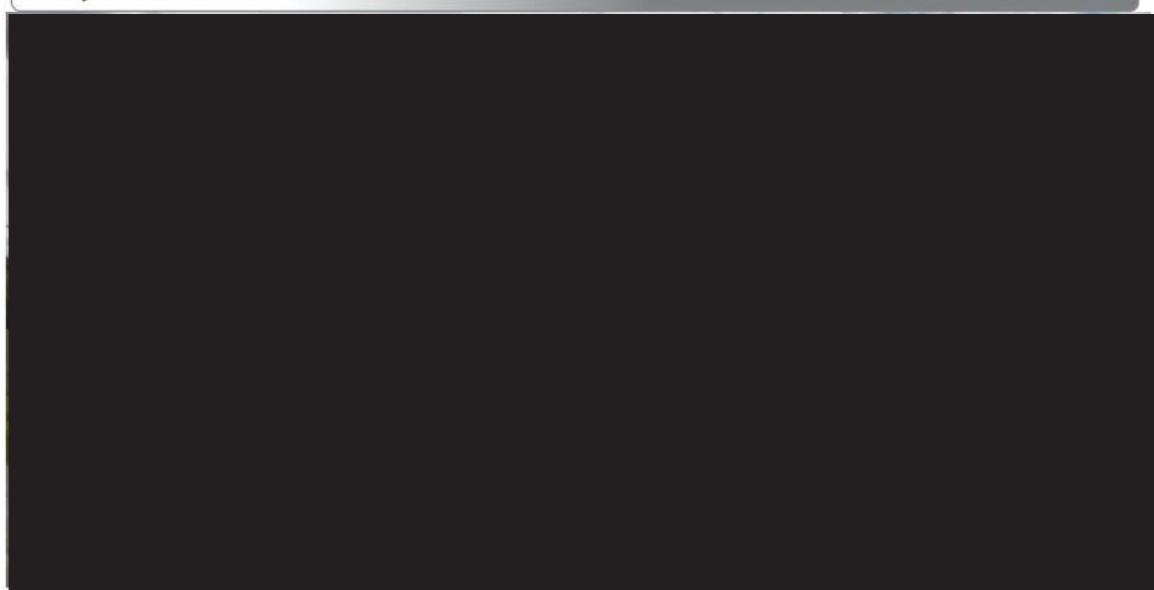
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



Projet Arthabaska

Simulation visuelle





Quelques règles pour des échanges constructifs

-  Ce soir, je prends la parole
-  Je prends ma place, toute ma place, mais juste ma place
-  Je débats, oui. Mais dans le respect
-  J'attends la période de question pour intervenir



PÉRIODE DE QUESTIONS



42



Tour de mesure de vent temporaire

- Hauteur: 80 m
- Haubans 4 directions



44

Annexe 4.3 Présentation PowerPoint : Ville de Victoriaville

A collage of images related to the Arthabaska wind project. It includes a large banner for the 'Projet éolien Arthabaska L'énergie d'une communauté' featuring a stylized wind turbine logo; a person standing on a snowy slope next to a tall tower; a man working at a computer monitor displaying operational data; and a group of people standing near a white van with 'BIOGAS' branding, with a wind turbine visible in the background.

Projet Arthabaska
Séance d'information publique
Ville de Victoriaville
20 juin 2024



Horaire de la rencontre

Mot de bienvenue et introduction

Antoine Tardif, maire de Victoriaville
Christian Côté, préfet de la MRC d'Arthabaska et maire de Kingsey Falls

Hydro-Québec, Transition énergétique et Plan 2035

Le projet éolien Arthabaska

Frédéric Michaud, Directeur général, MRC d'Arthabaska
Jordan Longchamps, Affaires publiques & Communications, Boralex
Jean-François Beaulieu, Chef de projet principal, développement, Boralex

Période de questions

Kiosque d'information

Fin de la rencontre



Merci de votre présence

Mot de bienvenue

M. Antoine Tardif

Maire de Victoriaville et responsable du dossier éolien





M. Christian Côté

Préfet de la MRC d'Arthabaska

Se tourner vers des solutions innovantes

Le projet éolien Arthabaska, un pur hasard?

- + À la recherche de nouveaux moyens de rapprocher les sources d'énergie des lieux de consommation.
- + La transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques sont intimement liées.



Le Québec en transition énergétique



Plan d'action 2035

Vers un Québec décarboné et prospère

ARTHABASKA, JUIN 2024



PLAN D'ACTION 2035

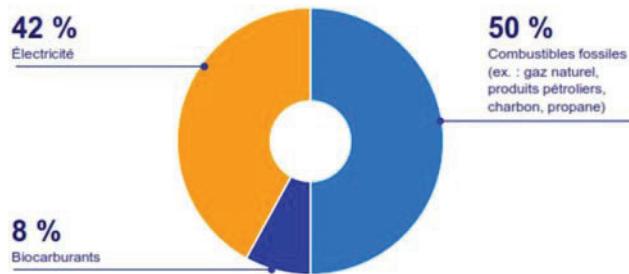
**Le Québec
est dans une
position enviable**

3 Hydro-Québec

Malgré la part importante qu'occupe l'électricité dans le bouquet énergétique, **près de 50 % de l'énergie consommée provient toujours de sources fossiles émettrices de GES.**

Pour que le Québec atteigne sa cible de **carboneutralité à l'horizon 2050**, les usages comme le transport, le chauffage et les procédés industriels devront être convertis, notamment à de l'électricité propre.

Consommation totale par forme d'énergie au Québec, 2020



Source : Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2023. *Etat de l'énergie au Québec, édition 2023*. Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal.

PLAN D'ACTION 2035

La transition énergétique : une occasion à saisir

4 Hydro-Québec

Répartition de l'utilisation de l'électricité supplémentaire à l'horizon 2035



« Le prochain grand projet de société du Québec consiste à décarboner les activités tout en créant de la richesse. »

Ajouts de capacité d'ici 2035 (MW)

	+8 000–9 000 MW
Économies d'énergie	1 600–1 800
Éolien	1 500–1 700
Solaire, stockage, importations	500–1 000
Hydroélectricité	3 800–4 200
GNR en pointe	400–600

Aperçu de la capacité additionnelle

2x la cible en efficacité énergétique	~15x la superficie de l'île de Montréal en parcs éoliens	125 000 clientes et clients équipés de panneaux solaires
45 % de la capacité actuelle des centrales du Québec rehaussée grâce à de nouvelles turbines	5 000 km additionnels de lignes de transport	

Pourquoi l'énergie éolienne?



Prix de l'énergie compétitif



Complémentarité avec l'hydroélectricité et nos réservoirs



Production plus importante en hiver, lorsque nous avons plus besoin



Filière à déploiement rapide (4-5 ans)

Arthabaska répondra aux besoins du Plan d'action 2035 qui vise la mise en service de **10 000 MW d'éolien** d'ici 2035



7 Hydro-Québec



© Boralex, 2021.

Soumissions Retenues

Projets retenus

Appel d'Offres d'Hydro-Québec A/O 2023-01

- 8 projets pour un total de 1549,60 MW
- Mise en service 2027-2029

Arthabaska | 265,2 MW

Contrat signé avec Hydro-Québec, avril 2024

Mise en service 1^{er} décembre 2029

Contrat de 30 ans



Projet éolien
Arthabaska

L

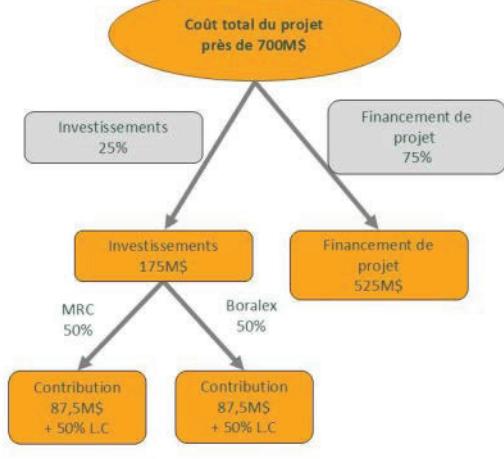
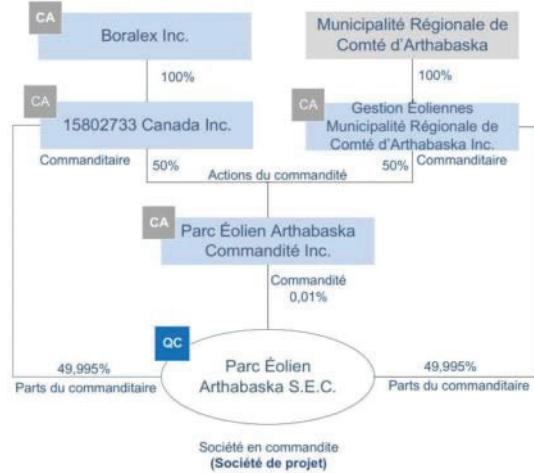


Structure
Retombées &
Comités

Projet éolien
Arthabaska 12

Structure du partenariat

MRC d'Arthabaska et Boralex



Projet éolien
Arthabaska

F

Retombées



Dividendes de plus de 7 M\$ par an à la MRC d'Arthabaska
Environ 5 M\$ de remboursement annuel de règlement d'emprunt (4 %)



Redevances aux municipalités de plus de 1,6 M\$ par an*
Victoriaville, potentiel de 5 positions, jusqu'à 218,000 \$/an



Compensations aux propriétaires et aux voisins de plus de 2,9 M\$ par an*
Inclut une redevance de 1% des revenus bruts répartis entre l'ensemble des propriétaires de terrains privés dont le lot est situé à l'intérieur d'un rayon de 1,2 km d'une éolienne (minimum de 500\$, indexé)

*En dollars de 2029, indexés annuellement.



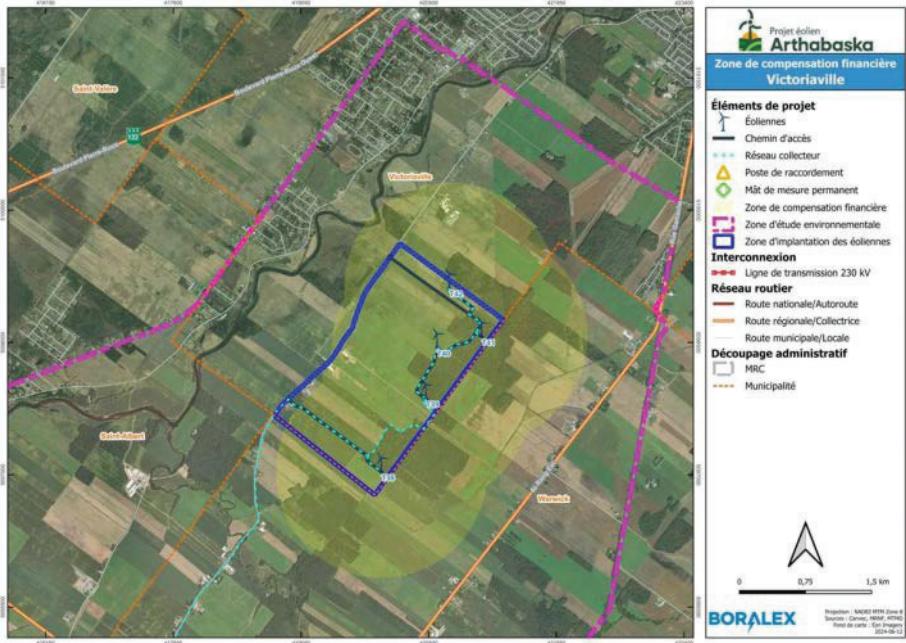
Projet éolien
Arthabaska

F/B

Retombées

Redistribution de
1%
des revenus bruts

Pour l'ensemble des propriétaires de terrains privés dont le lot est situé à l'intérieur d'un rayon de 1,2 km d'une éolienne.
(500\$ min indexé)



Différents comités de liaison pour répondre à différents besoins

Comité de liaison du Projet éolien Arthabaska

Formé de représentants :

- de la MRC;
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques;
- de citoyens;
- de propriétaires terriens;
- de groupes d'intérêt dans la zone de projet.

Rôle :

- Informer la SEC des préoccupations, des enjeux et des suggestions du milieu;
- Suivi de l'évolution du projet et des plaintes.

Comité de maximisation économique

(Sous-comité du comité de liaison du Projet éolien Arthabaska)

Formé de représentants :

- de la MRC;
- CDEVR
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques.

Rôle :

- Informer les entreprises des occasions d'affaires et favoriser les retombées économiques locales;
- Faciliter la rencontre et la communication entre les entrepreneurs du projet et les entreprises locales.

L'énergie d'une communauté



Maximisations économiques



Comité de maximisation économique
(Sous-comité du comité de liaison du Projet éolien Arthabaska)

Formé de représentants :

- de la MRC;
- CDEVR
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques.

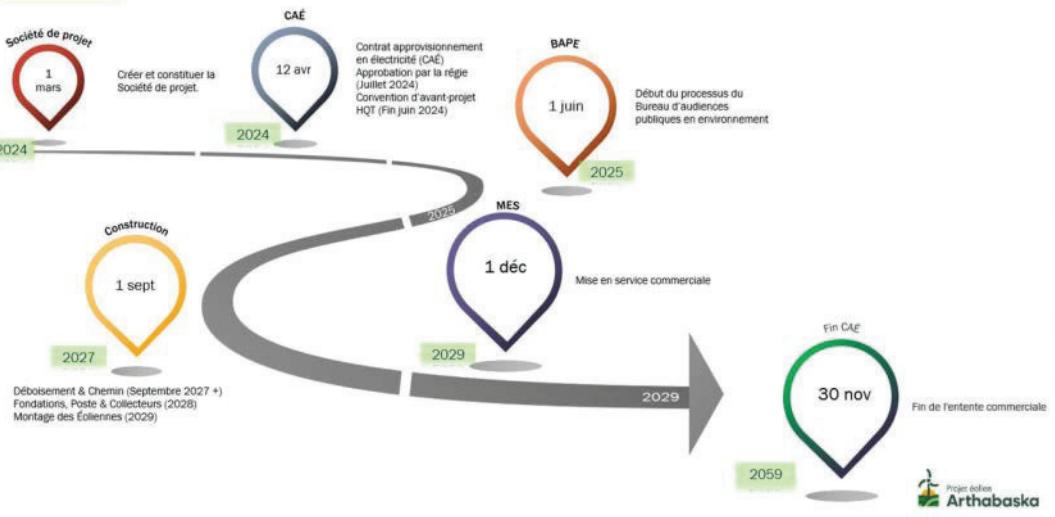
Rôle :

- Informer les entreprises des occasions d'affaires et favoriser les retombées économiques locales;
- Faciliter la rencontre et la communication entre les entrepreneurs du projet et les entreprises locales.



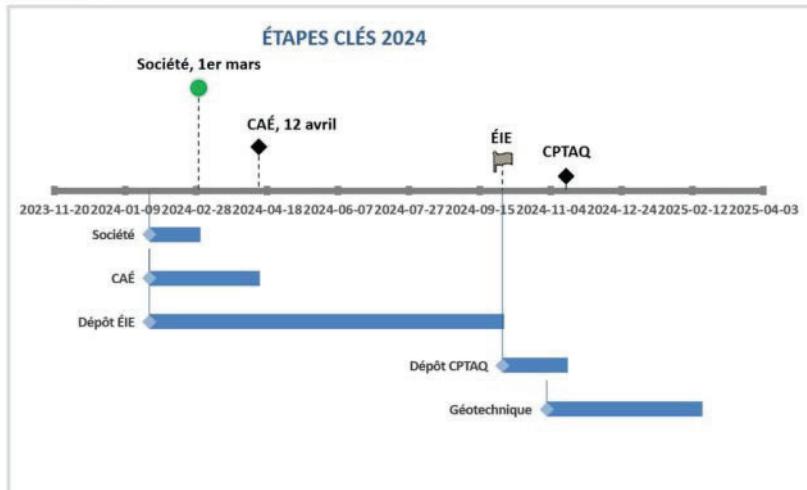
État de la Situation

Étapes clés du projet



19 B

Étapes clés 2024



20 B

Inventaires environnementaux

- Inventaire de certains types de nids d'oiseaux protégés (Printemps 2024)
- Évaluation du potentiel acéricole (Printemps 2024)
- Évaluation environnementale de site Phase 1 (sols contaminés, 2024)
- Espèces fauniques à statut (tortues, couleuvres, salamandres) (mai 2024)
- Milieux humides et hydriques (juin 2024)
- Flore à statut (2024)
- Chauves-souris (2023-2024)
- Oiseaux de proie (2023)



Projet éolien
Arthabaska

B



Configuration

Projet éolien
Arthabaska 22

Configuration

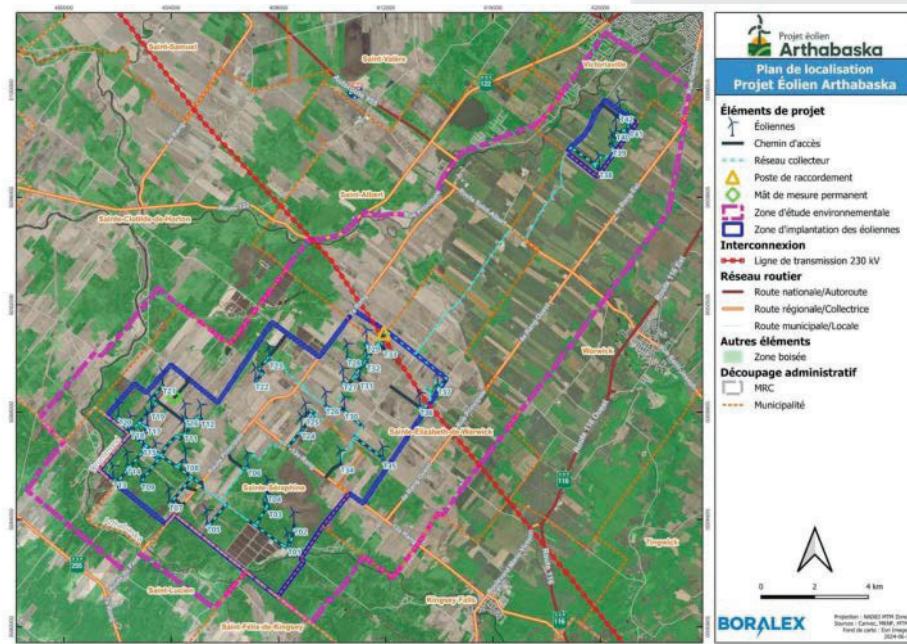
- Éléments considérés dans la sélection des emplacements
 - Règlementation municipale/MRC
 - Les secteurs en culture et forestier
 - Cours d'eaux et bande riveraine
 - Milieux humides
 - Potentiel acéricole
 - Maximiser l'utilisation des chemins existants
 - Cadre de référence relatif à l'aménagement de parc éoliens en milieux agricole et forestier (Hydro-Québec)

- Éléments de constructions
 - Transport des composantes
 - Dégagement dans les courbes pour le transport des pales
 - Intersection avec les emprises publiques



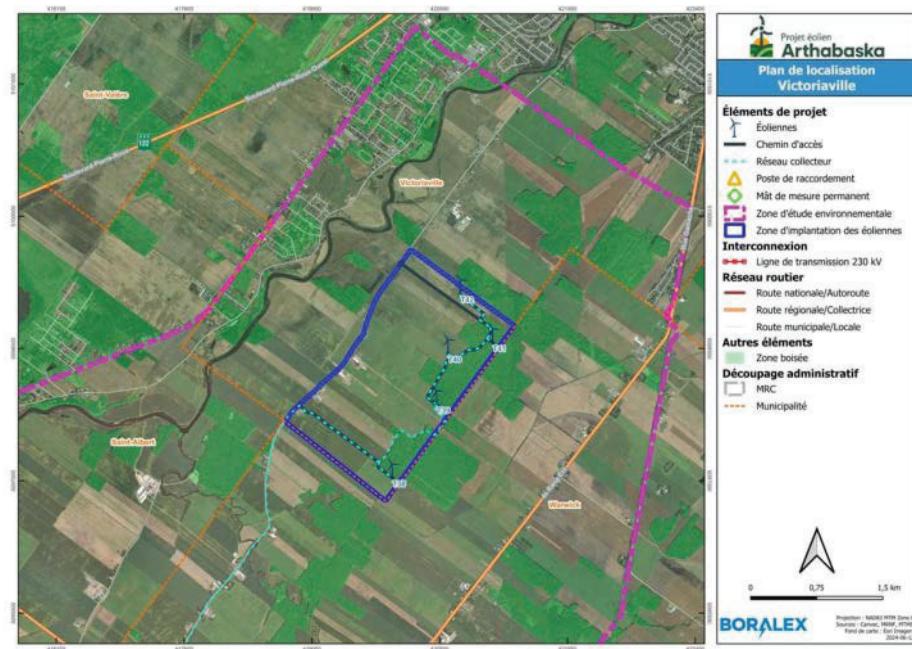
Projet éolien
Arthabaska

23 B



24

B



25 B



L'éolienne et l'accès

Une éolienne : de la fondation à la pale

Éoliennes de 6,6 MW à 7,2 MW

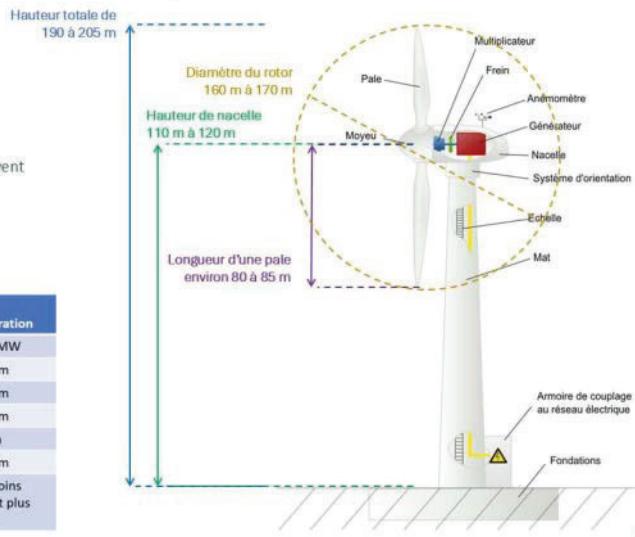
Information sur ce type d'éolienne :

- Les pales:
 - Profil aérodynamique
 - Contrôle la vitesse de rotation (rotation)
 - Les éoliennes se positionnent selon la direction du vent

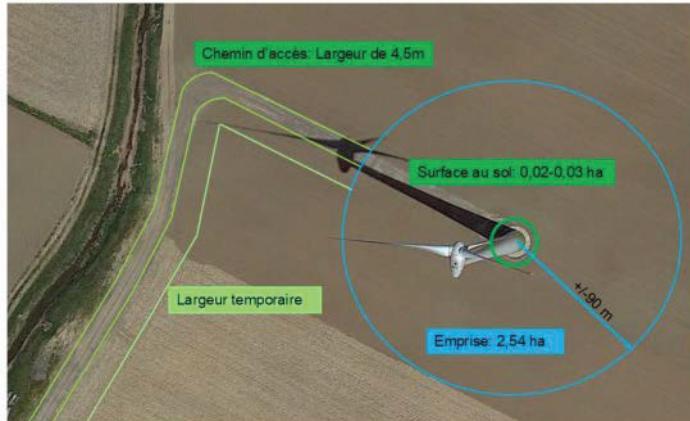
Exemple projet de L'Érable :

- 2013, 100 MW : 50 éoliennes de 2,0 MW
- 2029, 100 MW : 14 éoliennes de 7,0 MW

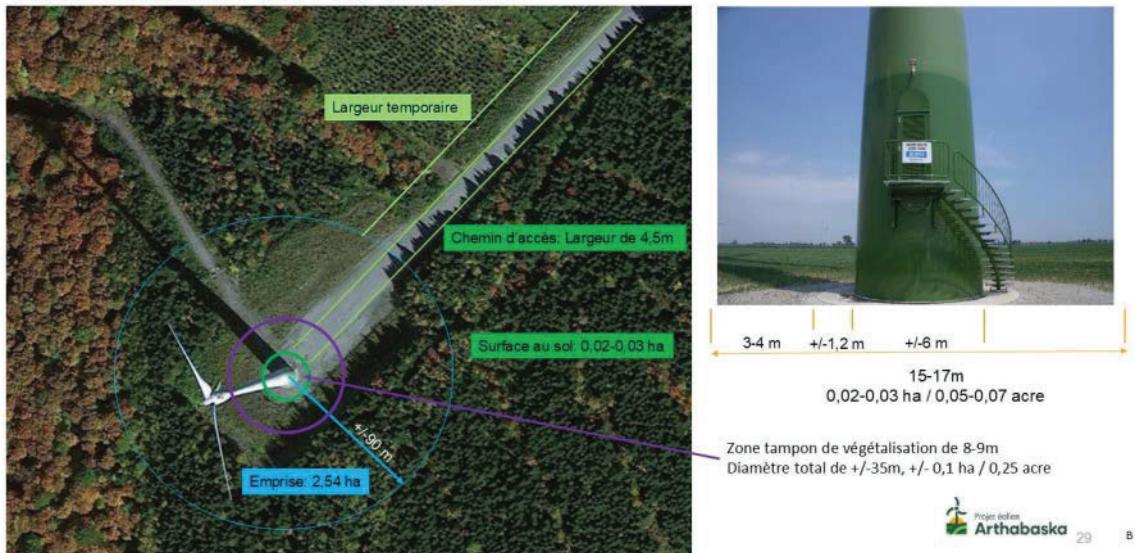
	Projet type 2 ^e appel d'offres HQD	Projets Nouvelle génération
Puissance des éoliennes	2,0 à 2,30 MW	Entre 6 et 7 MW
Distance entre les éoliennes	300 à 460 m	600 à 800 m
Hauteur totale de l'éolienne	139 m	190 à 200 m
Hauteur de la nacelle	98 m	110 à 120 m
Longueur des pales	41 m	80 à 85 m
Diamètre du rotor	82 m	160 à 170 m
Visibilité	Plus nombreuses et davantage rapprochées	Beaucoup moins nombreuses et plus espacées



Éoliennes en terres en culture



Éoliennes en terres boisées



Chemins d'accès

- Méthode de travail en évaluation
 - Chemin d'accès permanent de 4,5m de largeur
 - Utilisation de tabliers d'accès pour le passage de la grue
 - Zone de montage d'éolienne avec une géométrie adaptée
 - Chemin temporaire pour la période de construction
 - Suivi agronomique à chacune des étapes du projet





ÉQUISOL

S'engager pour le
bien collectif

Le Programme ÉQUISOL, c'est quoi?

Dans le cadre de l'implantation d'éoliennes en terres agricoles, le Projet s'engage à mettre en place le **Programme ÉQUISOL**.

Les buts :

1

Mettre en valeur des terres agricoles **égales en superficie** à celles liées au projet.

2

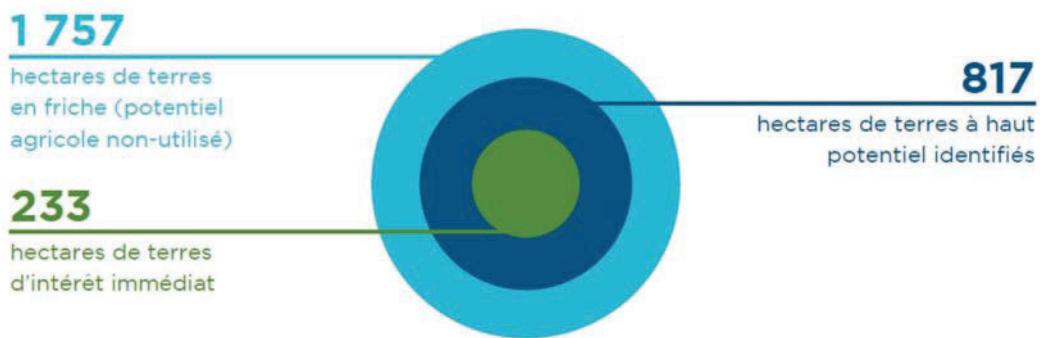
Vise toutes les **terres agricoles et forestières** (agriculture végétale et sylviculture).

Raisons d'être du Programme

- 1 Répondre aux besoins énergétiques (appel d'offres HQ 2023).
- 2 Promouvoir la cohabitation des industries essentielles.
- 3 Maximiser les retombées sur les terres agricoles liées au projet :
 - Conserver la **superficie agricole** sur le territoire;
 - Soutenir les **activités économiques locales**;
 - Mettre en valeur la **biodiversité** de la faune et de la flore locales;
 - Faire bénéficier les individus et les communautés (*bénéfices écologiques, économiques et autres*).

Culture végétale Ordre de grandeur des terres en friche

Données obtenues de la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CDEVR) démontrant l'**ordre de grandeur des terres à potentiel agricole actuellement en friche** dans la MRC d'Arthabaska :



Bénéfices du Programme



1 Agriculture végétale :

- Prioriser la **conservation** des terres agricoles;
- Mise en valeur de la **relève** et de projets de démarrage agricole;
- Promouvoir la **cohabitation** des industries essentielles.

B

Bénéfices du Programme



2 Reboisement :

- Protéger les terres agricoles de l'**érosion** et augmenter la **capacité porteuse** de celles-ci;
- Protéger contre le **ruissellement** des sols et des nutriments;
- Impact positif sur la **biodiversité locale**.

B

Un Fonds agroenvironnemental

- + Contrer les changements climatiques
- + Favoriser des pratiques agricoles durables
- + Répondre aux enjeux de notre zone agricole

Exemples :

- Restaurer des rivières
- Financer le reboisement
- Soutenir financièrement la relève et les producteur·trice·s agricoles
- Financer la remise en culture de terres en friche



Projet éolien
Arthabaska

AJOUT D'UN PROJET ÉOLIEN

Équilibre rétablit avec le Programme ÉQUISOL

Équilibre
rétablit

État de référence





AJOUT D'UN PROJET ÉOLIEN

Impacts positifs nets et durables avec le
Programme ÉQUISOL + fonds agroenvironnemental

Impacts
positifs nets
et durables



SIMULATIONS

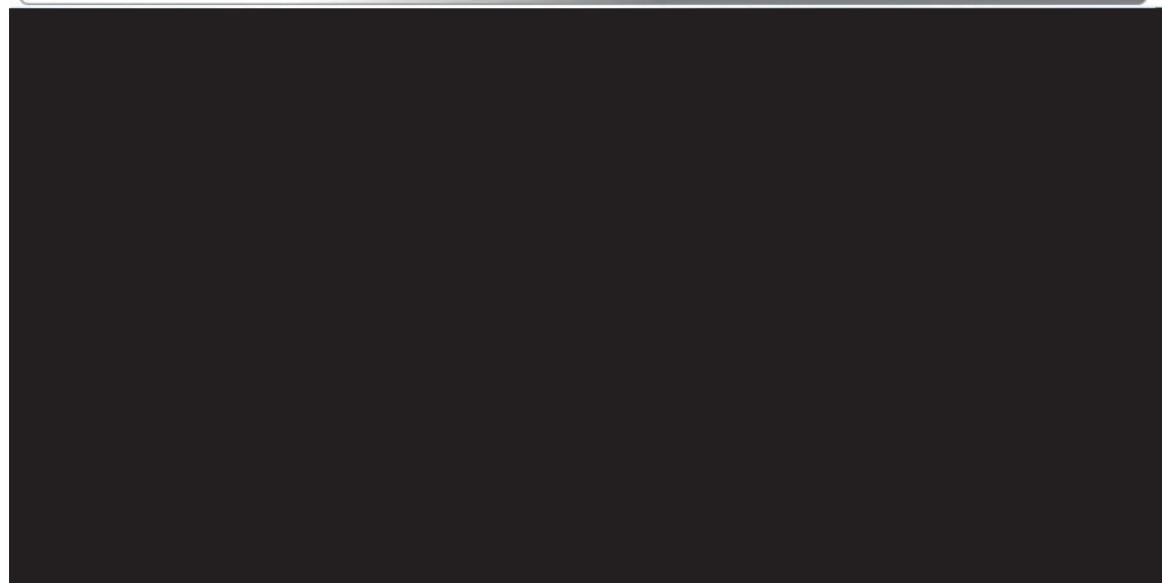
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



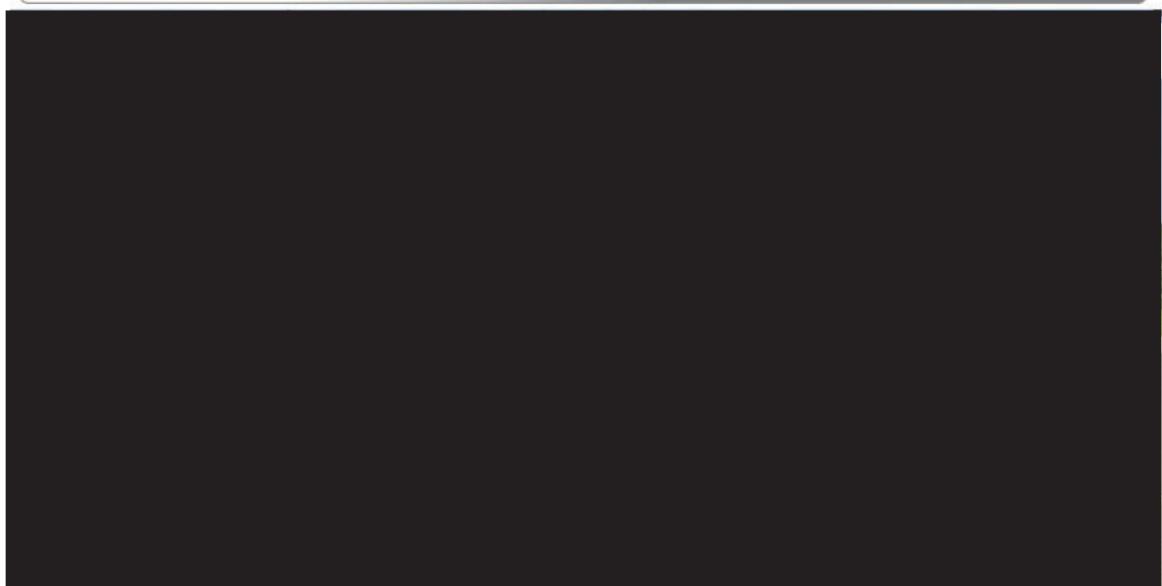
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



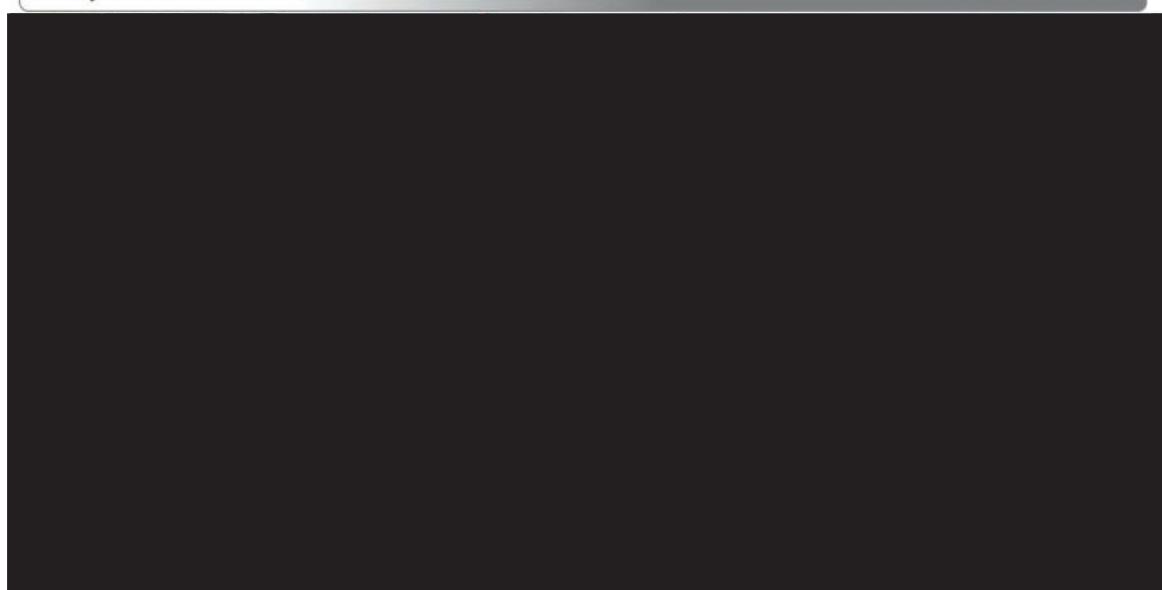
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



Projet Arthabaska

Simulation visuelle

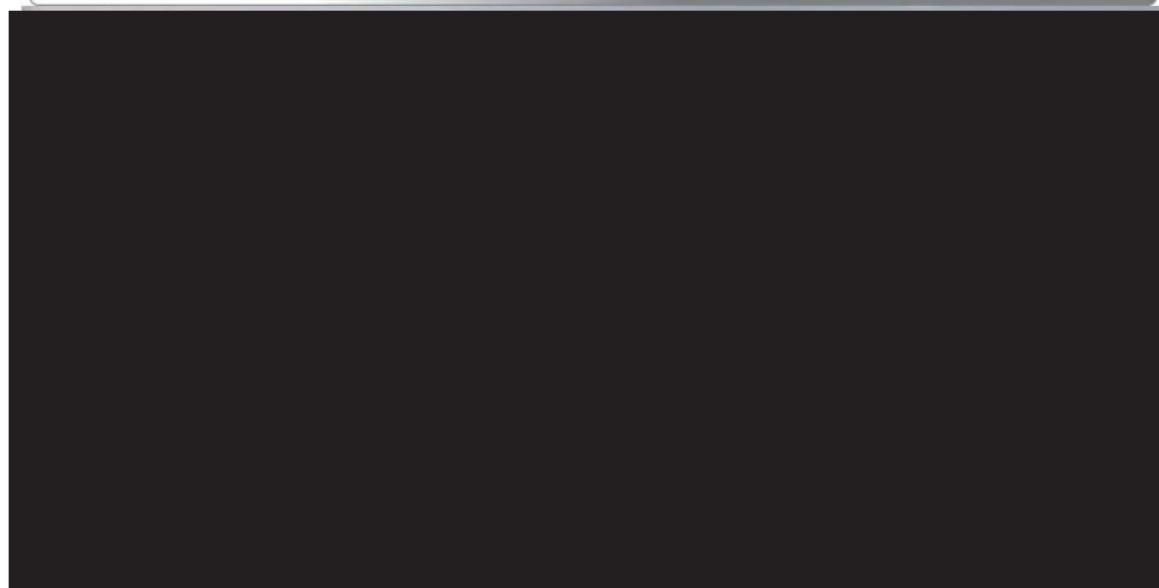


Projet Arthabaska

Simulation visuelle

Projet Arthabaska

Simulation visuelle



Quelques règles pour des échanges constructifs



Ce soir, je prends la parole



Je prends ma place, toute ma place, mais juste ma place



Je débats, oui. Mais dans le respect



J'attends la période de question pour intervenir

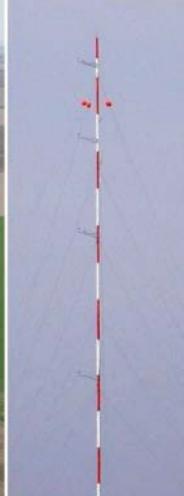


PÉRIODE DE QUESTIONS



Tour de mesure de vent temporaire

- Hauteur: 80 m
- Haubans 4 directions



• • • 51

Annexe 4.4 Présentation PowerPoint : Propriétaires participants



Projet Arthabaska
Séance d'information
Propriétaires participants
Sainte-Séraphine
17 juin 2024





Horaire de la rencontre

Mot de bienvenue et introduction

Claire Rioux, préfet suppléante de la MRC d'Arthabaska,
mairesse de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Le projet éolien Arthabaska

Jean-François Beaulieu, chef de projet principal, développement, Boralex

Période de questions

Kiosque d'information

Fin de la rencontre



Merci de votre présence

Mot de bienvenue

Mme Claire Rioux

préfet suppléante de la MRC d'Arthabaska,
mairesse de Sainte-Élizabeth-de-Warwick





Retombées

Projet éolien
Arthabaska 3

Retombées



Dividendes de plus de 7 M\$ par an à la MRC d'Arthabaska
Environ 5 M\$ de remboursement annuel de règlement d'emprunt (4 %)



Redevances aux municipalités de plus de 1,6 M\$ par an*
Ste-Séraphine, potentiel de 30 positions, jusqu'à 1,3M\$/an
Ste-Élizabeth, potentiel de 7 positions, jusqu'à 296,000 \$/an
Victoriaville, potentiel de 5 positions, jusqu'à 218,000 \$/an



Compensations aux propriétaires et aux voisins de plus de 2,9 M\$ par an*
Induit une redevance de 1% des revenus bruts répartis entre l'ensemble des propriétaires de terrains privés dont le lot est situé à l'intérieur d'un rayon de 1,2 km d'une éolienne (minimum de 500\$, indexé)

*En dollars de 2029, indexés annuellement.

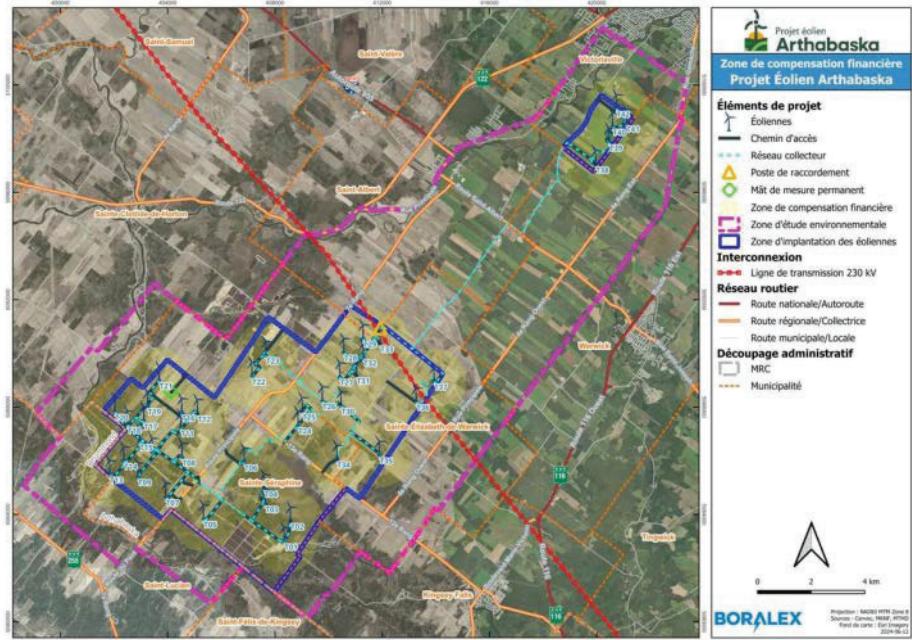


Projet éolien
Arthabaska

Retombées

Redistribution de
1%
des revenus bruts

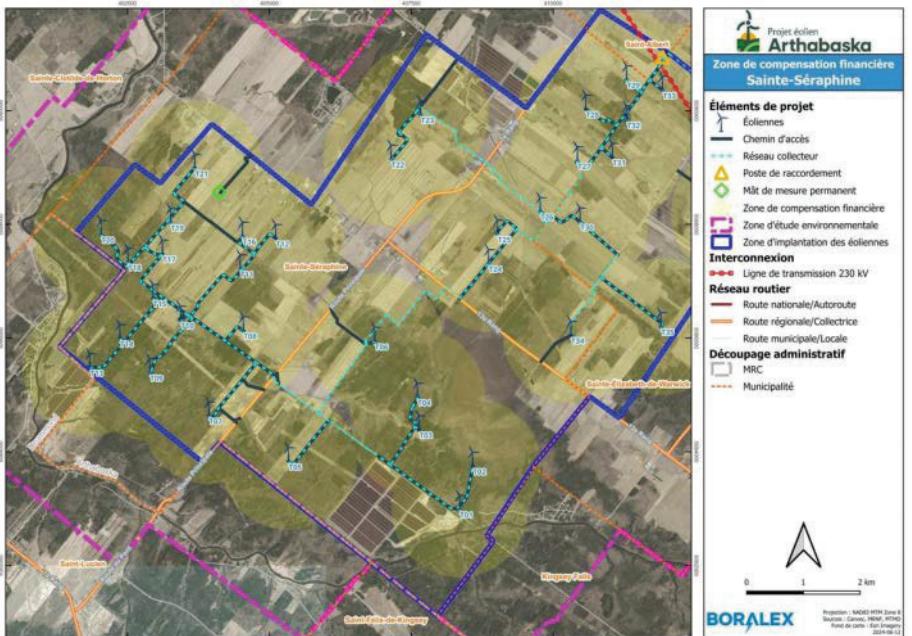
Pour l'ensemble des propriétaires de terrains privés dont le lot est situé à l'intérieur d'un rayon de 1,2 km d'une éolienne.
(500\$ min indexé)



Retombées

Redistribution de
1%
des revenus bruts

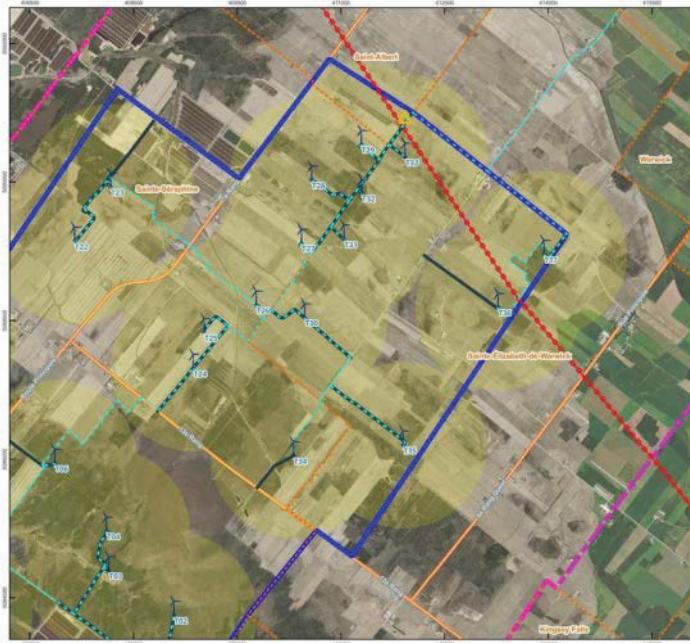
Pour l'ensemble des propriétaires de terrains privés dont le lot est situé à l'intérieur d'un rayon de 1,2 km d'une éolienne.
(500\$ min indexé)



Retombées

Redistribution de
1%
des revenus bruts

Pour l'ensemble des propriétaires de terrains privés dont le lot est situé à l'intérieur d'un rayon de 1,2 km d'une éolienne.
(500\$ min indexé)



Retombées

Redistribution de
1%
des revenus bruts

Pour l'ensemble des propriétaires de terrains privés dont le lot est situé à l'intérieur d'un rayon de 1,2 km d'une éolienne.
(500\$ min indexé)



Différents comités de liaison pour répondre à différents besoins

L'énergie d'une communauté

Comité de liaison de Sainte-Séraphine

Formé de représentants :

- de la municipalité de Sainte-Séraphine;
- de la MRC d'Arthabaska;
- de Boralex.

Rôle :

- Informer sa population sur l'évolution du projet;
- Informer la SEC des préoccupations de la population.

Comité de liaison du Projet éolien Arthabaska

Formé de représentants :

- de la MRC;
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques;
- de citoyens;
- de propriétaires terriens;
- de groupes d'intérêt dans la zone de projet.

Rôle :

- Informer la SEC des préoccupations, des enjeux et des suggestions du milieu;
- Suivi de l'évolution du projet et des plaintes;

Comité de maximisation économique

(Sous-comité du comité de liaison du Projet éolien Arthabaska)

Formé de représentants :

- de la MRC;
- CDEVR
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques.

Rôle :

- Informer les entreprises des occasions d'affaires et favoriser les retombées économiques locales;
- Faciliter la rencontre et la communication entre les entrepreneurs du projet et les entreprises locales.



Maximisations économiques



Comité de maximisation économique

(Sous-comité du comité de liaison du Projet éolien Arthabaska)

Formé de représentants :

- de la MRC;
- CDEVR
- des municipalités;
- de Boralex;
- d'acteurs économiques.

Rôle :

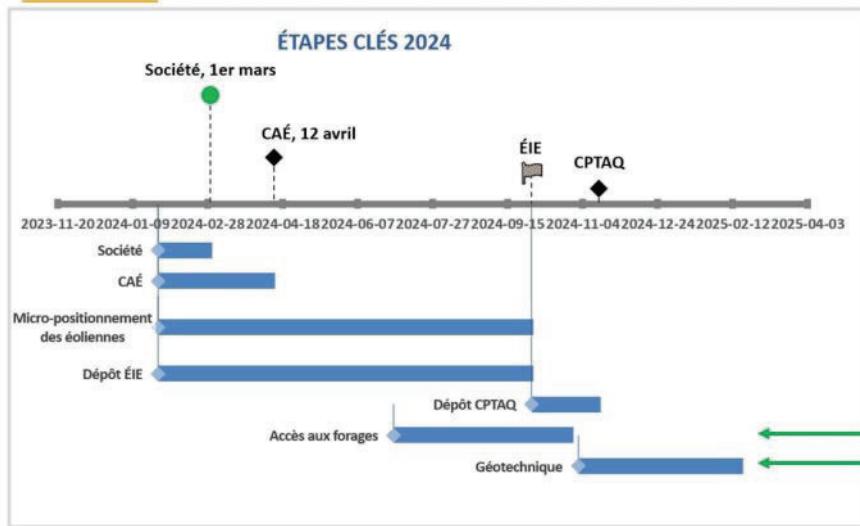
- Informer les entreprises des occasions d'affaires et favoriser les retombées économiques locales;
- Faciliter la rencontre et la communication entre les entrepreneurs du projet et les entreprises locales.





État de la Situation

Étapes clés 2024

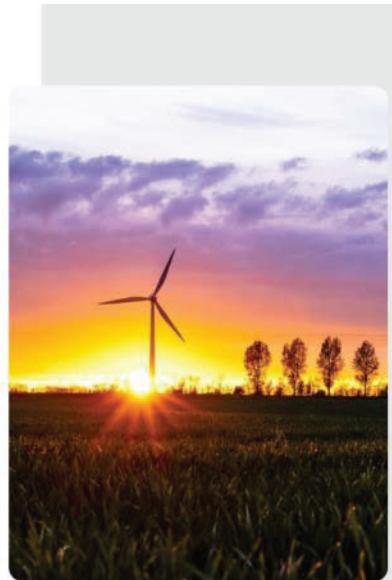


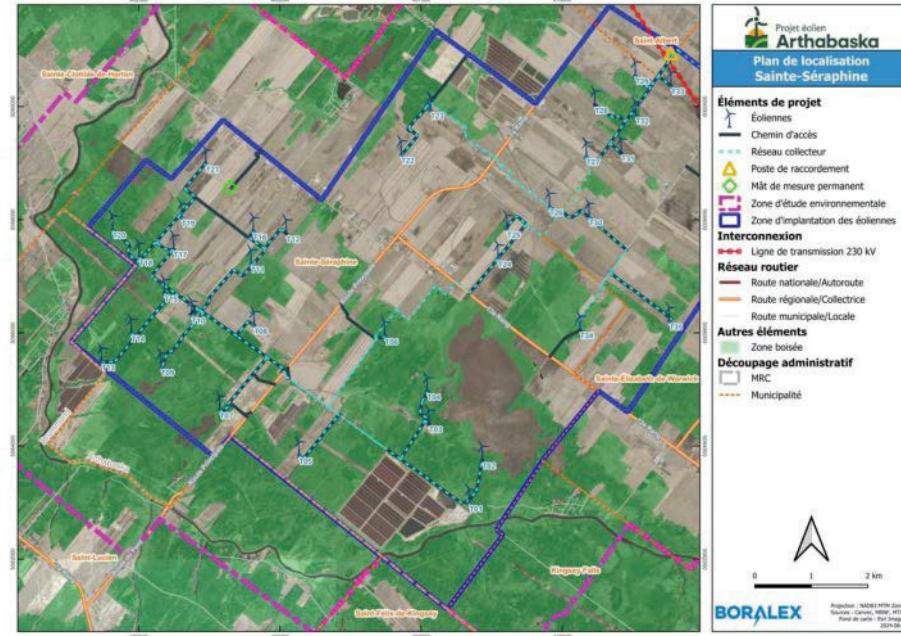
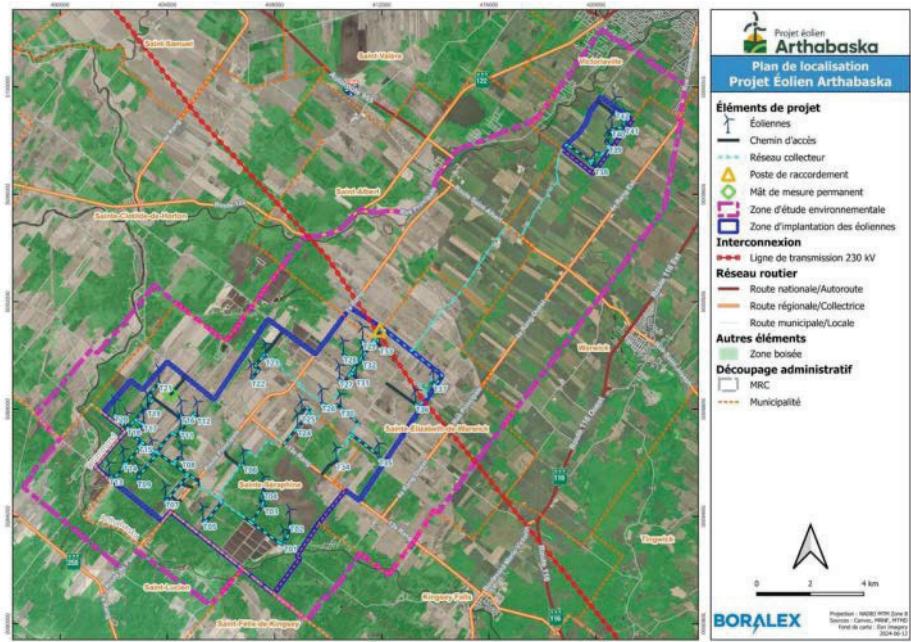


Configuration

Inventaires environnementaux

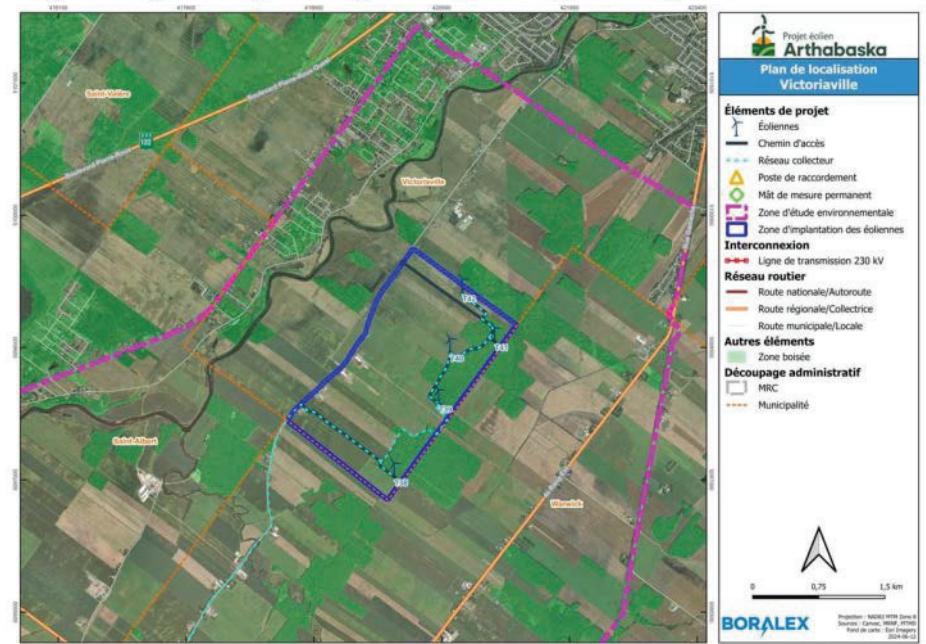
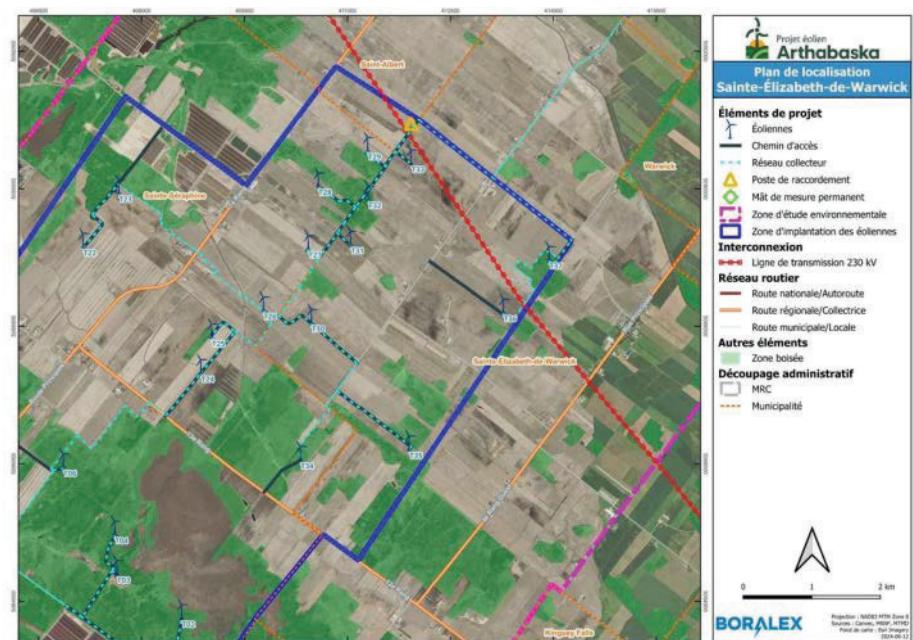
- Inventaire de certains types de nids d'oiseaux protégés (Printemps 2024)
- Évaluation du potentiel acéricole (Printemps 2024)
- Évaluation environnementale de site Phase 1 (sols contaminés, 2024)
- Espèces fauniques à statut (tortues, couleuvres, salamandres) (mai 2024)
- Milieux humides et hydriques (juin 2024)
- Flore à statut (2024)
- Chauves-souris (2023-2024)
- Oiseaux de proie (2023)





15

16





L'éolienne et l'accès

Une éolienne : de la fondation à la pale

Éoliennes de 6,6 MW à 7,2 MW

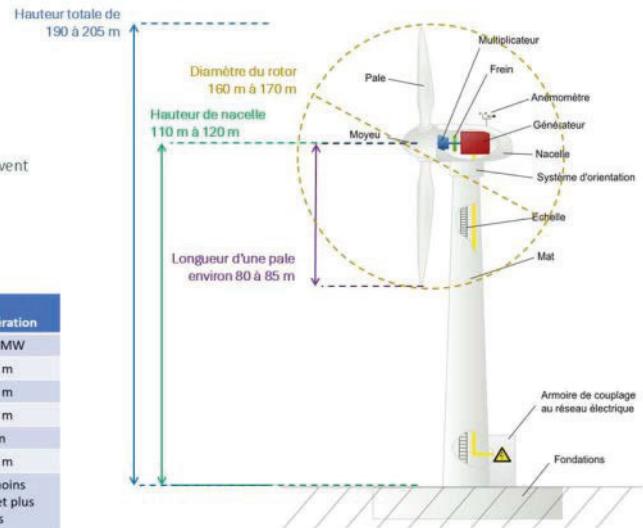
Information sur ce type d'éolienne :

- Les pales:
 - Profil aérodynamique
 - Contrôle la vitesse de rotation (rotation)
 - Les éoliennes se positionnent selon la direction du vent

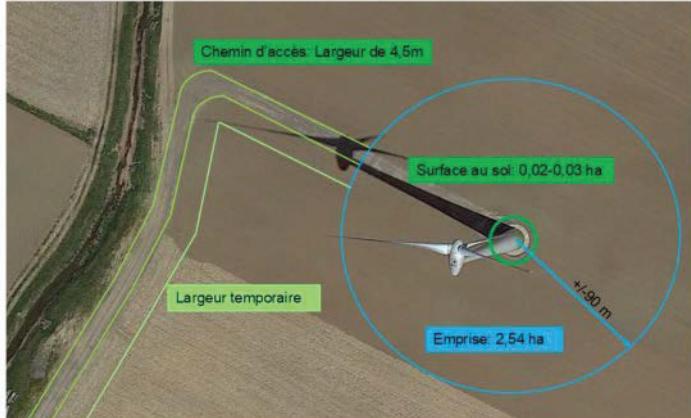
Exemple projet de L'Érable :

- 2013, 100 MW : 50 éoliennes de 2,0 MW
- 2029, 100 MW : 14 éoliennes de 7,0 MW

	Projet type 2 ^e appel d'offres HQD	Projets Nouvelle génération
Puissance des éoliennes	2,0 à 2,30 MW	Entre 6 et 7 MW
Distance entre les éoliennes	300 à 460 m	600 à 800 m
Hauteur totale de l'éolienne	139 m	190 à 200 m
Hauteur de la nacelle	98 m	110 à 120 m
Longueur des pales	41 m	80 à 85 m
Diamètre du rotor	82 m	160 à 170 m
Visibilité	Plus nombreuses et davantage rapprochées	Beaucoup moins nombreuses et plus espacées

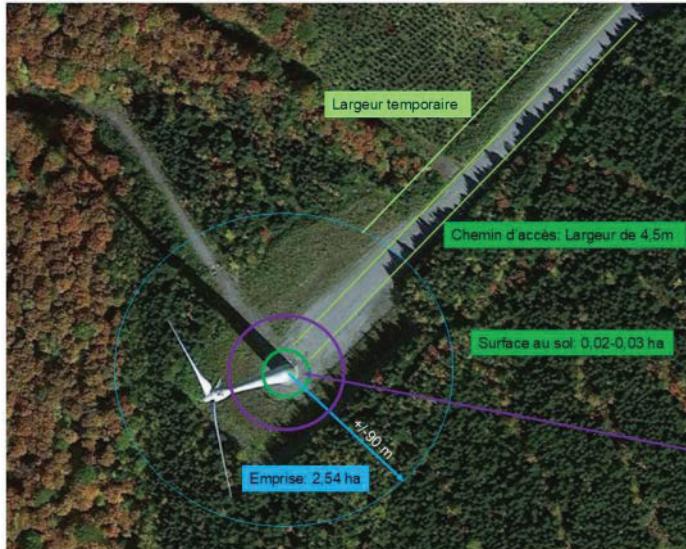


Éoliennes en terres en culture



Projet éolien
Arthabaska 21

Éoliennes en terres boisées



Zone tampon de végétalisation de 8-9m
Diamètre total de +/-35m, +/- 0,1 ha / 0,25 acre

Projet éolien
Arthabaska 22

Chemins d'accès

- Méthode de travail en évaluation
 - Chemin d'accès permanent de 4,5m de largeur
 - Utilisation de tabliers d'accès pour le passage de la grue
 - Zone de montage d'éolienne avec une géométrie adaptée
 - Chemin temporaire pour la période de construction
 - Suivi agronomique à chacune des étapes du projet
 - Évaluation de la période de construction en fonction des récoltes par années



Projet éolien
Arthabaska

23

ÉQUISOL

S'engager pour le
bien collectif

Le Programme ÉQUISOL, c'est quoi?

Dans le cadre de l'implantation d'éoliennes en terres agricoles, le Projet s'engage à mettre en place le **Programme ÉQUISOL**.

Les buts :

1

Mettre en valeur des terres agricoles **égales en superficie** à celles liées au projet.

2

Vise toutes les **terres agricoles et forestières** (agriculture végétale et sylviculture).

Raisons d'être du Programme

1 Répondre aux besoins énergétiques (appel d'offres HQ 2023).

2 Promouvoir la cohabitation des industries essentielles.

3 Maximiser les retombées sur les terres agricoles liées au projet :

- Conserver la **superficie agricole** sur le territoire;
- Soutenir les **activités économiques locales**;
- Mettre en valeur la **biodiversité** de la faune et de la flore locales;
- Faire bénéficier les individus et les communautés (*bénéfices écologiques, économiques et autres*).

Culture végétale
**Ordre de grandeur
des terres en friche**

Données obtenues de la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région (CDEVR) démontrant l'**ordre de grandeur des terres à potentiel agricole** actuellement en friche dans la MRC d'Arthabaska :



Bénéfices du Programme



1 Agriculture végétale :

- Prioriser la **conservation** des terres agricoles;
- Mise en valeur de la **relève** et de projets de démarrage agricole;
- Promouvoir la **cohabitation** des industries essentielles.

Bénéfices du Programme



2 Reboisement :

- Protéger les terres agricoles de l'**érosion** et augmenter la **capacité porteuse** de celles-ci;
- Protéger contre le **ruissellement** des sols et des nutriments;
- Impact positif sur la **biodiversité locale**.

Un Fonds agroenvironnemental

- + Contrer les changements climatiques
- + Favoriser des pratiques agricoles durables
- + Répondre aux enjeux de notre zone agricole

Exemples :

- Restaurer des rivières
- Financer le reboisement
- Soutenir financièrement la relève et les producteur·trice·s agricoles
- Financer la remise en culture de terres en friche



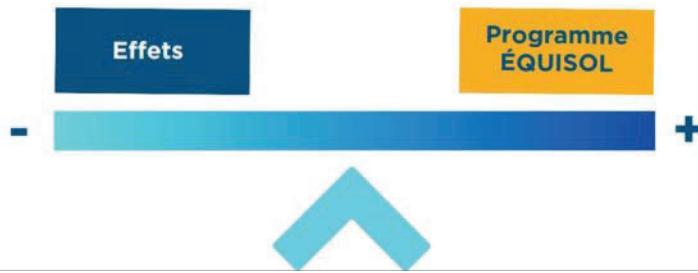
Projet éolen
Arthabaska



AJOUT D'UN PROJET ÉOLIEN

Équilibre rétablit avec le Programme ÉQUISOL

État de référence



AJOUT D'UN PROJET ÉOLIEN

Impacts positifs nets et durables avec le
Programme ÉQUISOL + fonds agroenvironnemental





SIMULATIONS

Projet Arthabaska

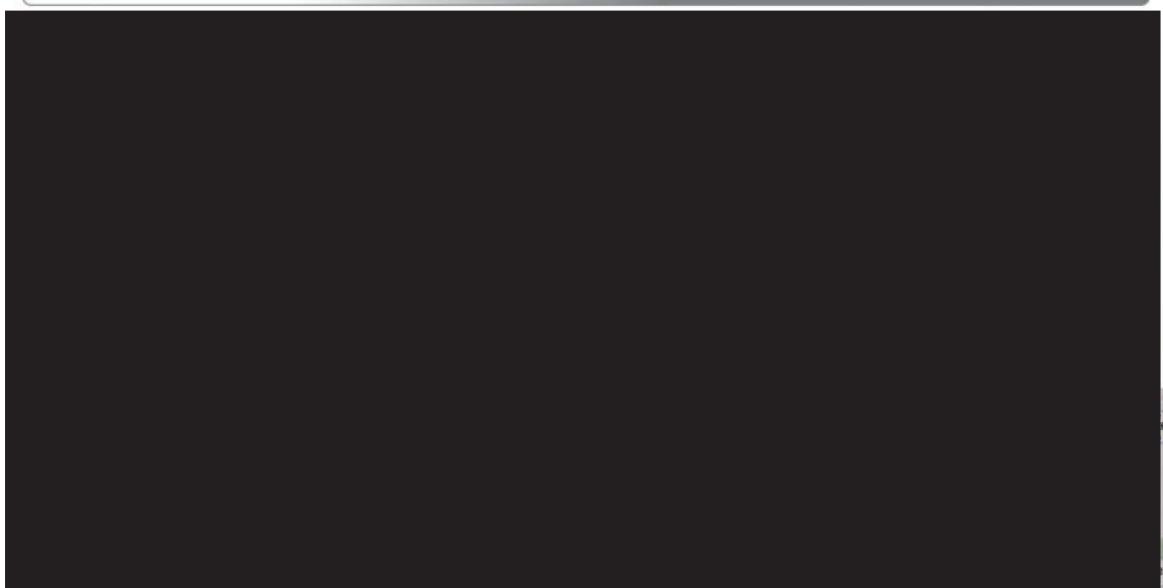
Simulation visuelle

Projet Arthabaska

Simulation visuelle

Projet Arthabaska

Simulation visuelle



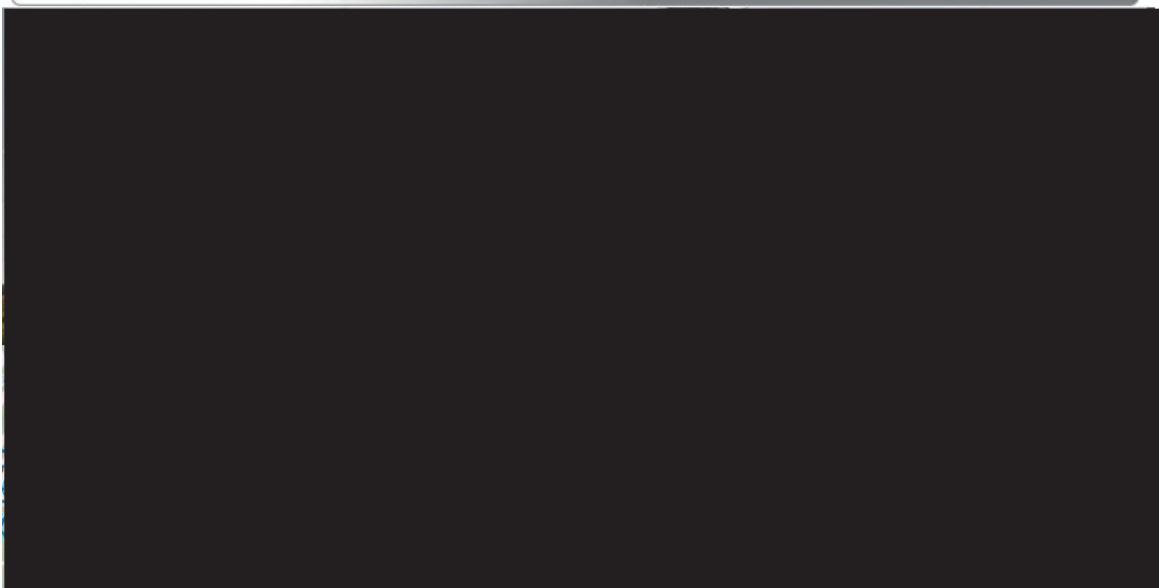
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



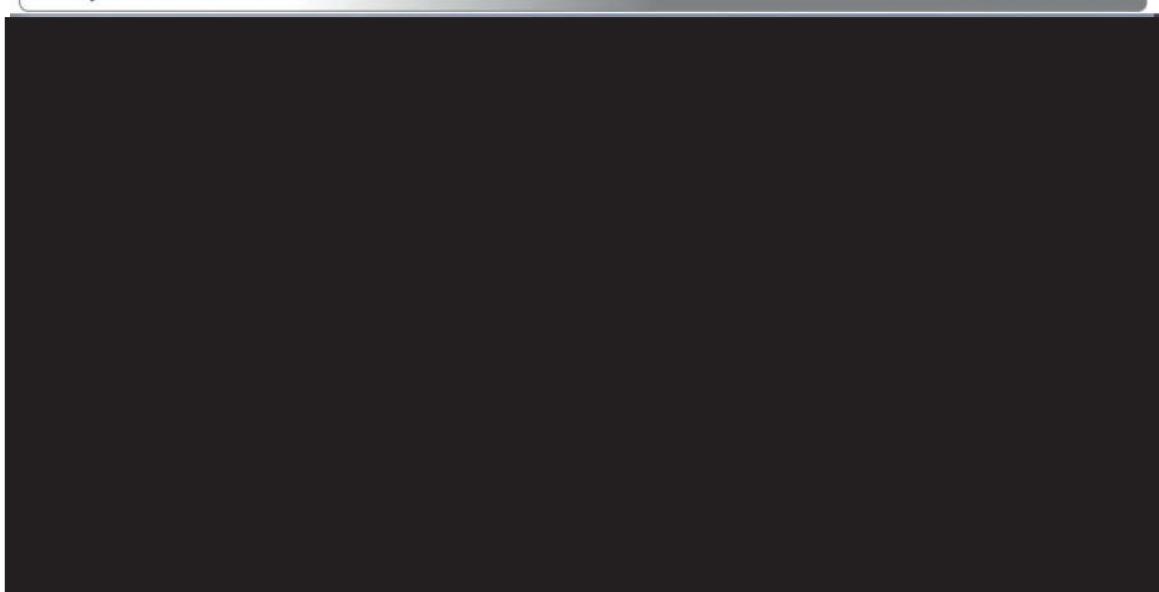
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



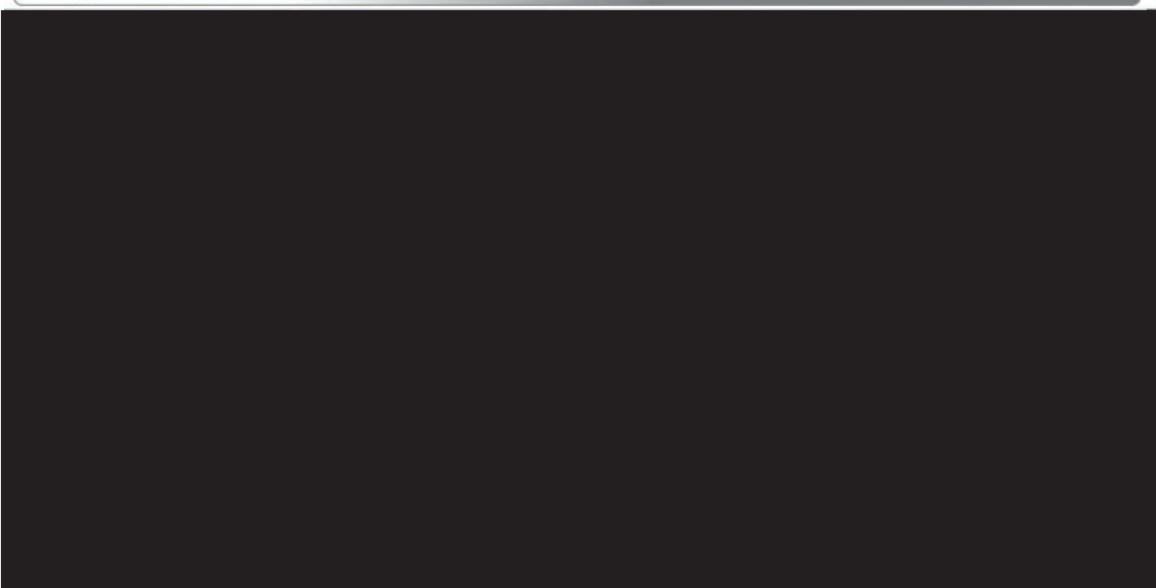
Projet Arthabaska

Simulation visuelle



Projet Arthabaska

Simulation visuelle



Projet Arthabaska

Simulation visuelle



Projet Arthabaska

Simulation visuelle

Projet Arthabaska

Simulation visuelle

Projet Arthabaska

Simulation visuelle

Projet Arthabaska

Simulation visuelle

Quelques règles pour des échanges constructifs

-  Ce soir, je prends la parole
-  Je prends ma place, toute ma place, mais juste ma place
-  Je débats, oui. Mais dans le respect
-  J'attends la période de question pour intervenir

PÉRIODE DE QUESTIONS



Projet Arthabaska

Transport



Projet Arthabaska

Simulation visuelle

Annexe 5

Liste des parties prenantes

Parties prenantes rencontrées
Agence forestière des Bois-Franc
Association des gens d'affaires de Warwick
Balades gourmandes, fromages, bouffe & traditions et Victo et ses oies
Bureau du Ndakina
Camping Lac des Cyprès
Cannebergière Nathaniel
Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs/Érable
Association forestière du sud du Québec
Société d'aide au développement de la collectivité Arthabaska-Érable
Citoyen
Club de motoneige Alléghanish Bois-Francs
Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Albert
Comité consultatif d'urbanisme de Victoriaville
Comité consultatif d'urbanisme Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Conseil des Abénakis d'Odanak et Conseil des Abénakis Wôlinak
Conseil régional de l'environnement Centre-du-Québec
Coop Agri-Énergie Warwick
Coopérative de développement économique du Québec (Mauricie/Centre-du-Québec)
Corporation du développement durable et cité de l'innovation circulaire
Destination Entreprise
Énergir
Fromagerie du Presbytère
Jeune chambre de commerce de Victoriaville
Mères au front — Arthabaska/Érable
Mont Gleason
Moto club Bois-Francs
Moto-Aventure Bois-Francs et Micro-Aventure Victoriaville et sa région
MRC Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton
Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick
Municipalité de Sainte-Séraphine
Municipalité de Saint-Lucien

Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC)
Parc linéaire des Bois-Francs
Pôle économique sociale Centre-du-Québec
Pourvoirie Destination le Mirage
Pourvoirie La Cache Outfitters
Propriétaires participants
Société d'aide au développement de la collectivité Arthabaska-Érable
Sollio — Vivaco
Producteurs acéricoles du Centre-du-Québec
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec Producteurs acéricoles du Centre-du-Québec
UPA Syndicat local Victoriaville
UPA Syndicat local Bois-Franc
UPA Syndicat Centre-du-Québec
Ville de Victoriaville
Ville de Warwick

BORALEX
Au-delà
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Projet éolien
Arthabaska
L'énergie d'une communauté



ENVIRONNEMENT
RESSOURCES NATURELLES
TERRITOIRE

106, RUE INDUSTRIELLE
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0
TÉLÉPHONE : 418 392-5088
SANS FRAIS : 1 866 392-5088
TÉLÉCOPIEUR : 418 392-5080
COURRIEL : INFO@ACTIVAENVIRO.CA
SITE WEB : WWW.ACTIVAENVIRO.CA